

Stellet
Commissaire Central

haut les mains!

(Treizième Edition)

**souvenirs
vécus
d'un
détective
français**

En Vente
Messageries Hachette
PARIS

154
C2

HAUT LES MAINS!

T 12 B 6

F.-M. STELLET

— 4 —

A LA MÉMOIRE
DE MES CAMARADES
DE LA POLICE
TOMBÉS VICTIMES DU DEVOIR

Haut les Mains!

Souvenirs vécus
d'un détective français

Ge



TOULOUSE
IMPRIMERIE J. BONNET
2, Rue Romiguières. 2

1927



Haut les Mains!

Si Paris et les autres villes de France travaillent et pensent, si l'ingénieur peut s'absorber dans ses recherches, l'artisan dans ses créations, le poète dans ses rêveries, si le juge peut, avec sérénité, rendre ses arrêts, si la rue est paisible, si la sécurité des citoyens est assurée, cette tranquillité, cet ordre parfait, cette facilité de la vie, nous les leur devons.

WALDECK-ROUSSEAU

Préface à l'Histoire des Gardiens
de la Paix.

INTRODUCTION

Il y a environ deux mois, je reçus un après-midi la visite, dans mon cabinet, d'un jeune journaliste de talent, très remuant, très actif.

— Vous ne devinerez jamais, me dit-il sans préambule, quel est le but de ma visite ?

— J'attends que vous me l'exposiez, et je vous écoute.

— Je vous le donne en mille ?

— Mon cher ami, lui dis-je, je n'ai, aujourd'hui, aucune velléité pour la solution d'énigmes. Vite expliquez-vous ?

— Eh bien, voilà, je viens vous prier de me narrer une aventure policière à laquelle

vous auriez été mêlé et dont vous auriez eu précisément à solutionner l'énigme.

— *C'est une plaisanterie, lui dis-je, et pourquoi diable vous êtes-vous adressé spécialement à moi ?*

— *C'est bien simple, vous savez que je fais du reportage; de plus, je viens de créer, pour mon compte personnel, un journal hebdomadaire; il me serait donc agréable de fournir à mes lecteurs, de temps à autre, le récit d'une aventure policière vraie, en un mot qui ne serait pas le produit d'une imagination plus ou moins féconde, plus ou moins fantaisiste.*

« *Dans ce but, je me suis adressé à un de vos collègues que je croyais de par sa fonction pouvoir me donner satisfaction. Il m'a fait le plus aimable accueil, « mais, m'a-t-il « dit, je ne me crois pas suffisamment qua-
« lifié pour vous narrer une histoire vécue
« intéressante.*

« *Ma carrière n'est pas à un stade telle-
« ment avancé que je puisse glaner dans
« mes souvenirs une anecdote capable de
« passionner vos lecteurs. Mais vous avez ici
« un camarade, mieux placé que moi, c'est le*

« *Commissaire Central. Il a fait toute sa
« carrière dans la police judiciaire, il a été
« mêlé à de nombreuses affaires retentissan-
« tes, et, s'il le veut, il pourra vous conter
« quelques épisodes émouvants ».*

« *Voilà pourquoi je suis venu solliciter
de votre amabilité un récit de première main.*

— *Comme vous y allez, jeune homme, comme cela, au pied levé, un récit d'aventure policière, sans crier gare, on voit que vous êtes jeune et que, ma foi, vous me paraissez avoir un tantinet d'audace.*

Audace qui trouve son excuse dans cette jeunesse.

Il est exact que j'ai fait la presque totalité de ma carrière dans la police judiciaire, il est encore exact que j'ai été mêlé à de nombreuses, de très nombreuses affaires.

Aussi, aujourd'hui, tout se brouille dans ma mémoire, et il ne me reste, de certaines d'elles, qu'un souvenir vague et confus.

Tenez, l'autre jour, ayant rencontré mon ancien chef et ami, nous sommes remémorés, je ne sais pourquoi, de vieux crimes dont nous avons cherché ensemble la solution et les auteurs; eh bien, nous avons pu

constater piteusement la carence de notre mémoire.

Nous ne nous sommes souvenus que des faits les plus saillants, quant aux détails ils n'étaient qu'un souvenir chaotique et cela se comprend.

J'ai fait, ou plutôt j'ai essayé de récapituler le nombre d'assassinats ou de meurtres dans lesquels j'ai joué un rôle pour arriver à leur solution et à la capture de leurs auteurs, j'en ai trouvé vingt-sept et dans ce nombre n'est pas compris l'infanticide qui est un crime d'une nature particulière.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que je n'en arrive pas à mélanger les dates, les noms et même les faits.

Il m'aurait fallu tenir un journal de route, ou plus exactement de crimes, si j'avais eu l'intention de livrer plus tard mes souvenirs à la publicité.

« Or, comme cela n'a pas été le cas, je ne me suis jamais préoccupé de noter mes faits et gestes ou ceux du prochain, au cours de mes diverses enquêtes.

— Vous avez eu tort, Monsieur le Commissaire Central, car le public ne connaît

pas assez la police, le rôle splendide qu'elle joue quelquefois dans la sauvegarde de la société.

Il la connaît plutôt sous un jour qui n'est point celui de la vérité, et, disons le mot, plutôt défavorable, par exemple celui du passage à tabac.

— Oui, je sais, le passage à tabac; on parle toujours de celui reçu par les manifestants, mais jamais de celui qui est octroyé à la police, qui n'est là que pour faire son devoir.

« Il y a aussi la police ridiculisée dans les scènes de revue de music-hall, eh bien, mon cher Monsieur, cette police là n'en est que la caricature. La vraie police, vous avez raison, on ne la connaît pas assez. Lorsque je sors, écœuré, d'un spectacle où on vient de la ridiculiser, comme j'ai dit plus haut, j'ai toujours l'envie folle de prendre ces revuistes, par le fond de la culotte et de les conduire ainsi, sous le porche de la préfecture de police, à Paris, et de leur montrer, là, les plaques de marbre, hélas si nombreuses, sur lesquelles sont écrits, en lettres d'or, le nom de nos camarades, tombés dans la rue, victimes du devoir, car la rue c'est le champ

d'honneur de la police et ses pavés sont trop souvent teints du sang de ses agents.

— Je suis de votre avis, vous parlez à un convaincu et voilà pourquoi, je vous dis encore, Monsieur le Commissaire Central, vous devriez vous qui en avez le moyen, faire connaître au public les dangers auxquels vous êtes à tout instant exposés au cours de l'accomplissement de vos devoirs professionnels.

« Ces risques, encourus pour sa propre sauvegarde, le public les ignore, on ne s'en rend compte qu'épisodiquement, lorsque la presse relate la mort de l'un des vôtres.

— Oui, vous avez raison, le public n'appréciera jamais comme il convient la dose de courage dont fait preuve, en maintes occasions, le personnel de la police, courage bien spécial et qui est sans égal.

Je ne crains pas de le dire bien haut.

Certes, loin de moi de vouloir diminuer en quoi que ce soit l'aureole de gloire qui nimbe le courage du champ de bataille, mais la vérité m'oblige cependant à dire que ce courage est, la plupart du temps, issu d'une sorte de surexcitation nerveuse, de la gri-

serie hallucinante du combat, d'un enthousiasme collectif qui fouette le cerveau et entraîne aux sublimes folies. Mais il n'en est pas de même du courage tout court. froid comme la mort qu'il frole, grand comme le calme et le silence dans lequel il évolue, de l'Inspecteur de la Sûreté qui pénètre seul ou accompagné d'un camarade dans le repaire du bandit pour l'arrêter, bandit qu'il sait armé jusqu'aux dents et qui peut l'attendre, un revolver dans chaque main.

Ce n'est certes pas la croix d'honneur que l'on attachera sur son cercueil, s'il vient à y laisser la vie, qui le pousse ainsi à ce déconcertant mépris de la mort, mais une sorte d'héroïsme silencieux, maladié même, dont est atteint cette collectivité d'individus qui compose spécialement les services de Sûreté ou de Brigades Mobiles.

Ne me demandez pas pourquoi, il me serait très difficile de vous l'expliquer, c'est un fait et voilà tout.

Peut-être est-ce parce que les candidats à ces emplois — dont ils n'ignorent pas les dangers — sont ce que l'on appelle des « risque tout », c'est possible.

Il est évident que le Monsieur qui craint pour sa petite personne ne choisit pas une profession ou une carrière où il court le risque de la voir se terminer brusquement par un coup de couteau ou de pistolet.

— Je partage entièrement votre manière de voir, dit mon jeune journaliste pour clore notre entretien, et je souhaite qu'un de ces jours, après réflexion, vous vouliez bien penser à moi et me conter, pour mes lecteurs, un épisode de votre vie si mouvementée. »

Je n'ai pas fait appeler mon jeune journaliste, mais j'ai cru devoir céder à ses suggestions et narrer au public quelques-uns de mes souvenirs.

J'ai bien hésité, cependant, la raison ou plutôt l'obstacle sérieux qui s'opposait à ma tentative était la nécessité où j'allais me trouver à avoir à parler de ma modeste personnalité; mais, à conter mes souvenirs, je ne pouvais cependant puiser dans ceux des voisins, et voilà pourquoi, j'éprouve la nécessité de m'excuser par avance auprès des personnes qui me feront l'honneur de me

lire et de vouloir bien se souvenir que si le moi, haïssable, revient trop souvent sous ma plume, cela tient à une nécessité inéluctable.

Je narre donc, en ce petit livre, quelques souvenirs vécus de ma vie de policier, sans aucune prétention littéraire, mais avec un scrupuleux souci de vérité dans les moindres détails.

D'aucuns pourront trouver peut-être mon style trop réaliste ou trop « nature », mais qu'ils n'oublient pas que mes récits évoluent dans un monde et un milieu spécial.

Un style plus châtié aurait enlevé, je crois, tout le coloris, toute la vie, aux scènes vécues que j'essaie de camper, aux tableaux que je m'efforce de broser, je le répète, dans un cadre de stricte vérité.



Les Voleurs du Rapide
Paris-Nice

C'était pendant l'hiver 1908, la IX^e Brigade de Police Mobile avait ses bureaux installés dans la gare Saint-Charles à Marseille. Le soir, à partir de 19 heures, il n'y avait, pour assurer le service, qu'un inspecteur qui passait toute la nuit dans les bureaux et un commissaire de police qui finissait son service à une heure du matin, après le départ du dernier train Marseille-Nice.

Depuis deux mois environ nous recevions de nombreuses plaintes déposées par des voyageurs du train rapide venant de Nice et allant à Paris, qui stationnait en gare pendant 40 minutes, pour permettre aux voyageurs de dîner au buffet. Ces plaintes

étaient généralement déposées hâtivement, 5 minutes avant le départ du train, par des voyageurs de première classe, les seules voitures du reste qui formaient le convoi. Ces voyageurs, au retour du buffet, constataient en montant dans leur compartiment que leur pardessus ou leur valise avait disparu, quelquefois les deux à la fois.

La plupart écrivaient quelques jours après, une fois arrivés à destination, soit pour confirmer leur plainte et donner le détail des objets contenus dans la valise disparue, soit pour demander des nouvelles sur le résultat des recherches.

Jusqu'au jour où commence ce récit, elles étaient restées infructueuses. Or, ce soir là, au moment où j'arrivai en gare pour prendre mon service de nuit avec M. Marion, commissaire de police, je rencontrai à la sortie plusieurs de mes camarades, inspecteurs de police mobile comme moi, qui en plaisantant me souhaitèrent bonne nuit et l'un d'eux ironiquement ajouta : « Débrouille-toi pour arrêter le voleur de valises ». Qui sait ? répondis-je, sans ajouter aucune autre importance à mes paroles.

Mais je n'étais pas plus tôt arrivé au bureau de la brigade, sis à l'extrémité de la gare et où je trouvai M. Marion, aujourd'hui en retraite, que je lui dis également, sous forme de plaisanterie, mais avec le secret désir de réussir : « Je vais tenter ce soir de surveiller le rapide de Nice, comme nous l'appelions, pour voir si j'aurai plus de veine que mes camarades dans leurs recherches antérieures. Je crois que nous n'arriverons à découvrir ces voleurs que lorsque nous les prendrons en flagrant délit. Il suffit d'avoir le bonheur d'exercer la surveillance le soir où ils opèreront. »

— Essayez, me dit M. Marion, et bonne chance.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Le train allait entrer en gare dans une demi-heure ; je fis rouler rapidement une couverture de voyage par l'agent de police que nous avions comme gardien de bureau, je pris une canne qui se trouvait dans un coin, me donnant en somme l'allure d'un vrai voyageur. Je mis, en outre, une paire de lorgnons non à verre blanc, mais à vitre, pour modifier ma physionomie et je me rendis, en boitant fortement,

sur le trottoir d'arrivée du train rapide de Nice. Là se trouve la bibliothèque.

Pour me donner une contenance et pouvoir exercer, sans donner l'éveil, ma surveillance, je me dirigeais vers cette bibliothèque où se trouvait une jeune vendeuse que nous connaissions tous familièrement.

En m'apercevant, cette jeune fille, très étonnée me dit : « Tiens, vous partez en voyage, M. Stellet, mais vous êtes boîteux et vous portez des lorgnons que je ne vous avais jamais vus. Je mis mon doigt sur les lèvres, la jeune fille sourit, cligna de l'œil, elle avait compris.

Tout en regardant, pour la forme bien entendu, les brochures étalées à la bibliothèque, en attendant l'arrivée du train qui ne pouvait tarder je surveillais le trottoir et la porte d'accès par laquelle les voyageurs pénétraient sur le quai. J'étais là depuis deux ou trois minutes lorsque je vis passer par ladite porte deux jeunes gens bien mis, gantés et porteurs d'une canne, paraissant âgés d'une vingtaine d'années, mais sans pardessus malgré le froid très vif qu'il faisait ce soir-là.

L'absence de ce vêtement fut l'éclair qui illumina, si je puis m'exprimer ainsi, le mystère de ces vols répétés de pardessus et de valises qui avaient lieu deux ou trois fois par semaine.

En effet, pensais-je rapidement, si ces jeunes gens viennent sans pardessus, ils pourraient bien le faire à dessein pour pouvoir facilement endosser celui qu'ils dérobent pendant le stationnement du train.

La suite de ce qui allait se passer me démontra que j'avais vu juste.

En effet, les jeunes gens, une fois sur le quai ne se doutant pas qu'ils étaient surveillés, échangèrent quelques paroles rapides et se séparèrent, allant et venant le long du trottoir, se croisant, mais faisant comme s'ils ne se connaissaient pas. Il y avait environ cinq minutes qu'ils faisaient ce manège, lorsque le train arriva en gare.

Je me gardai bien de me retourner, ayant l'air d'être plongé dans la lecture d'une brochure que j'avais ouverte, mais surveillant à la dérobée, dans la vitrine que j'avais face à moi et qui faisait glace, les faits et gestes de mes deux quidams.

Le train ayant stoppé les voyageurs se précipitaient aux sorties des wagons de première, se dirigeant hâtivement vers le buffet.

Les derniers venaient à peine de pénétrer dans cet établissement que l'un des deux jeunes gens, nonchalamment, tout naturellement, monta dans un wagon, pendant que son camarade restait sur le quai, allait et venait le long du train, jetant des regards inquiets autour de lui. Je me gardai bien de me retourner à ce moment, paraissant encore de plus en plus absorbé par ma lecture, mais suivant pas à pas le manège de celui qui était monté dans le wagon et que je continuais à voir admirablement bien dans la vitrine de la bibliothèque.

Il parcourut le train en son entier par le couloir et les soufflets séparant les wagons. Lorsqu'il fut arrivé à la dernière voiture de première, se rapprochant de la sortie, je le vis avec sa canne recourbée attirer à lui un pardessus et une petite valise.

Rapidement, dans le couloir, il endossa le vêtement, prit la valise d'une main et, comme un voyageur paisible, descendit de la

voiture se dirigeant vers la sortie, suivi à une dizaine de mètres de son camarade qui était resté sur le quai.

Rapide comme l'éclair, j'avais passé à la jeune bibliothécaire ma couverture de voyage et ma canne, j'avais enlevé mes lorgnons et plus rapide encore, je me dirigeais vers la sortie pour arriver en même temps qu'eux, au moment où ils l'atteindraient. Dans l'espace des quelques secondes que je mis à parcourir cette distance, je vis mon jeune voleur qui, ayant pris un pardessus au hasard, était tombé sur un vêtement beaucoup trop grand et beaucoup trop long pour lui.

Les manches couvraient en effet entièrement ses mains.

J'arrivai juste au moment où mes deux compères enfilait le petit couloir à balustrade en fer placé à la sortie de la gare de Marseille, par où passent les voyageurs.

Ils venaient à peine tous deux de remettre leur ticket de quai que de ma main droite je saisisais au collet le porteur de la valise et, de la main gauche, également au collet son camarade qui marchait derrière

puis, brusquement, je les obligeai à sortir du couloir pour les ramener sur le quai intérieur en criant à l'employé qui venait de recevoir les tickets : « Conservez-les, je vais les envoyer chercher. »

Je fis un demi à droite et toujours tenant mes deux individus par le collet, les bras tendus en avant, je les obligeai à marcher devant moi rapidement, dans la direction des bureaux de la police mobile.

Quelques hommes d'équipe en train de manipuler des bagages s'arrêtèrent dans leur travail pour m'accompagner et me prêter main forte au cas de besoin. L'espace qui séparait nos bureaux de la sortie où je venais d'opérer les deux arrestations fut franchi en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire et je poussai en même temps mes deux individus dans la salle où se trouvaient, causant, M. Marion et le planton.

« Voilà les fameux voleurs du rapide, nous les tenons enfin ! »

— Allons donc, s'écria M. Marion, nous n'aurions pas cette chance. »

— Jugez-en vous même, voilà le pardessus qu'il vient de dérober, voilà la valise et

voici celui qui fait le guet, dis-je en poussant vers le commissaire de police, le deuxième quidam.

M. Marion examinant notre voleur, partit d'un éclat de rire, en lui disant : « Qui donc vous a pris mesure de ce pardessus ». Et ce disant, M. Marion fouillait les poches intérieures du vêtement d'où il retirait divers papiers au nom de M. Y..., bijoutier à Paris.

La valise que nous essayâmes d'ouvrir était fermée à clé.

Vite ! dis-je à l'agent planton, courez vite au buffet et demandez dans la salle M. Y... Rapidement, -expliquez-lui ce qui vient de se passer et conduisez-le ici.

Deux minutes à peine venaient de s'écouler, que M. Y... faisait irruption dans le bureau. Déjà au courant par l'agent, il dit en apercevant les jeunes gens : « Tas de voyoux, vous faisiez une bonne affaire aujourd'hui, j'ai 5.000 francs de bijoux, dans cette valise et voici sa clef.

M. Marion prit en vitesse la déclaration du bijoutier, l'énumération des bijoux que la valise contenait et fit signer le procès-verbal.

Nous procédâmes ensuite à l'interrogatoire des jeunes gens.

Le voleur pris sur le fait ne put nier, mais il prétendit que c'était la première fois qu'il commettait un vol et qu'il ne connaissait nullement celui que j'avais arrêté en même temps que lui, qu'il ne l'avait jamais vu.

Quant à son camarade, qui avait fait le guet, il prétendit ne pas être rentré par la même porte que celui que nous avions arrêté en même temps que lui, et qu'il ne l'avait également jamais vu.

Nous envoyâmes aussitôt chercher les deux tickets de quai qu'ils avaient remis et dont les numéros se suivaient, naturellement. Nous les leur mîmes sous les yeux, en leur disant que c'était là la preuve matérielle qu'ils étaient arrivés ensemble et avaient pénétré en même temps, par la même porte, sur le quai de la gare.

Malgré ces charges accablantes ils firent preuve de la plus mauvaise foi en persistant à nier l'évidence.

Une perquisition opérée le lendemain au domicile de ces deux individus, qui logaient ensemble, naturellement en garni, nous

fit découvrir trois nouveaux pardessus qui n'avaient pu encore être vendus par nos jeunes voleurs et quatre valises, provenant également de vols, dont une était éventrée, la serrure ayant résisté aux efforts qu'ils avaient fait pour l'ouvrir.

L'un de ces jeunes gens (qui appartenait tous les deux à des familles très honorables), avait déjà été condamné pour vol et faisait le désespoir de son père qui était fonctionnaire.

C'est pourquoi je ne peux donner leurs noms qui pourraient par hasard tomber sous les yeux de personnes ayant connu ces familles déjà suffisamment éprouvées par la conduite de leur fils. Traduits en police correctionnelle, après une longue instruction, où ils reconnurent avoir commis quinze vols semblables, ils firent connaître leur receleur, qui fut arrêté à son tour. Ils furent condamnés, l'un, le récidiviste, à dix-huit mois de prison, l'autre à un an.

Inutile d'ajouter que ces vols cessèrent aussitôt et, le « père Mathieu », le commissaire divisionnaire, que nous appelions familièrement ainsi, peut-être parce qu'il n'avait

pas d'enfant, en arrivant à la brigade, au lendemain de cette arrestation, ne se tint pas de joie en l'apprenant.

Il m'envoya quérir à midi à mon domicile, où je dormais encore, me reposant des fatigues de la nuit précédente, et dès que je pénétrai dans son bureau, en me tendant la main, il me dit : « Je vous félicite, vous avez eu la main heureuse ». Et royalement il m'accorda une gratification de 50 francs.



Les Voleurs internationaux

L'Affaire Petitjean

Un gros titre à effet, à bluff, pour masquer le plus souvent les frais considérables qu'exigent leur recherche ou leur arrestation.

En réalité, ce ne sont que de vulgaires escarpes, généralement bien mis et portant beau, qui nés ailleurs qu'en France, et ayant subi dans leur pays d'origine de nombreuses condamnations, viennent, au hasard de leur existence vagabonde, se faire prendre une fois de plus chez nous.

Pompeusement, on les baptise « Voleurs Internationaux ». C'est un mot qui ne veut pas dire grand chose, voleurs de haute pègre tout court serait mieux approprié pour désigner cette catégorie de malfaiteurs.

Quoiqu'il en soit, « l'affaire » que je vais narrer, et qui porte ce titre en manchette sensationnelle dans la presse de l'époque, est des plus banales.

Elle n'a nécessité aucune tension d'esprit, aucun effort cérébral quelconque pour sa solution.

Il n'y avait pas en effet de problème posé, c'était une arrestation des plus vulgaires à opérer, et voilà tout. La solution de l'affaire elle-même devait être fatalement la conséquence de cette arrestation.

Malgré le bruit fait autour par les journaux, elle n'a laissé d'empreinte vivace dans mon souvenir que parce que j'y ai vu la mort de très près (à 40 centimètres environ) et qu'elle m'a laissé aussi la certitude inébranlable que notre heure finale est marquée au livre du destin.. et que rien ne peut l'avancer ou la retarder.



— Mon vieux, je vais avoir une belle « affaire », me dit un matin mon collègue

Valette, inspecteur comme moi à la X^e brigade de police mobile, à Lyon (dans ce jargon spécial à notre profession auquel on s'accoutume d'abord, que l'on emploie soi-même petit à petit, par déformation professionnelle), j'aurai besoin de toi.

— C'est gros, demandai-je ?

— Oui, c'est un travail (*sic*) fait à Paris ou à Londres. On doit venir ici, à Lyon, laver la came, c'est du jonc et des bijoux (lisez : C'est un vol commis à Paris ou à Londres, on doit venir à Lyon en écouler le produit, c'est de l'or et des bijoux).

J'en ai parlé au patron (chef).

Je dois voir l'indic (lisez : indicateur) demain. Je t'aviserai, quand cela sera le moment.

— Entendu, mon vieux. Et nous en restâmes là de notre conversation.

Il y avait une dizaine de jours déjà que nous avions eu cet entretien, lorsqu'un soir, le 25 février 1909, alors que j'étais de service à notre bureau spécial de la gare Perrache, je vis entrer Valette essoufflé, qui me dit : « Tant mieux que tu sois de service ce soir,

je viens de voir l'indic; nos hommes arrivent dans une heure, par le rapide de Paris.

L'indic ne les connaît pas, mais il va tâcher de les repérer et se mettre en relation avec eux.

Nous les filocherons (filerons). Nous verrons où ils remisent (logent) et nous saurons par l'indic ce qu'ils ont l'intention de faire.

Nous en étions à ce point de notre conversation lorsque notre collègue, Moyne-Bressant, entra dans le bureau.

— Tu tombes à pic, lui dîmes-nous. Et en deux mots nous le mîmes au courant de nos projets.

Une filature d'abord, une arrestation par la suite, selon toute probabilité le lendemain.

Valette sortit encore un instant pour voir l'indicateur et s'entendre définitivement avec lui.

Il revint nous rejoindre, un quart d'heure avant l'arrivée du train.

Il fut alors décidé que nous nous séparerions et que nous prendrions nos individus en filature dès la sortie de la gare et cela à toute éventualité, car l'indicateur avait fait

déjà connaître la maison meublée où il les conduirait pour passer la nuit, c'est-à-dire au 66, avenue de Saxe.

Lorsque le train entra en gare nous étions tous les trois parfaitement dissimulés.

Je pus apercevoir nos individus au moment où l'indicateur les abordait. A la poignée de mains qu'ils échangèrent je compris que notre homme ne s'était pas trompé. Dans ce monde spécial on se connaît toujours d'intuition.

Ils étaient élégamment vêtus, portant tous des pardessus à col de fourrure, accompagnés d'une jeune femme portant également un manteau de grand prix.

Tous les quatre avaient des sacs de voyage en cuir jaune.

L'un d'eux, qui paraissait être le chef, était un quidam de belle allure, portant monocle, paraissant très vigoureux, solidement bâti, épaules larges, tête enfoncée dans le cou, il devait être d'une force colossale.

Le visage entièrement rasé, comme celui de ses compagnons, du reste, il paraissait la quarantaine.

Quant à ses deux camarades ils étaient

plus grands, plus minces, et donnaient de prime abord l'impression d'être soit des Anglais, soit des Américains.

La femme, jeune, jolie, élégante, pouvait passer à la rigueur pour une demi-mondaine chic. On verra, par la suite, que l'habit ne fait pas toujours le moine.

Nos trois hommes et la femme quittèrent la gare, toujours accompagnés par l'indicateur qui, dans la cour, héla un fiacre.

A distance, discrètement, nous en fîmes autant et nous allâmes ainsi loger le trio, comme nous le savions déjà, au 66, avenue de Saxe, où nos hommes s'inscrivirent : l'un, et la femme, sous le nom de M. et M^{me} François Odio, de nationalité française, et les deux autres sous les noms de Arthur Moran et John Wiel, de nationalité anglaise.

L'indicateur devait revoir Valette le lendemain matin, de bonne heure, pour lui dire ce qui avait été convenu pour la journée, c'est-à-dire quel en serait le programme.

Ce fut donc très tôt que nous nous trouvâmes, avec Moyne-Bressant, au siège de la brigade.

Valette vint nous y rejoindre vers 9 heures pour nous dire qu'il avait été convenu avec l'indicateur qu'il conduirait les individus déjeuner à la brasserie Tomassin, dans la rue du même nom, et qu'au cours de ce déjeuner on déciderait du lieu où la vente des bijoux se ferait.

L'acheteur, en l'espèce le receleur, l'intermédiaire qui avait négocié l'affaire, ainsi que deux autres individus, devaient faire partie du déjeuner.

Ils sont très forts avait dit l'indicateur à Valette. Il y a deux Anglais et un Français ; le Français est le petit, gros, qui porte monocle, et la jeune femme est la maîtresse de ce dernier.

C'est lui qui conduit les deux autres. J'ai eu l'impression, à ce que m'a dit l'indicateur, ajouta Valette, que ce sont des gars soufflés (lisez : individus n'ayant pas peur).

— Je te crois sans peine, car ils m'ont donné, à moi aussi, l'impression d'appartenir à la haute pègre.

— Ils ont commencé par dire à l'indicateur, continua Valette, qu'ils ne portaient pas les bijoux avec eux et qu'ils ne les exhiberaient qu'au dernier moment.

— Evidemment dis-je, cette précaution démontre que ce ne sont pas des novices et qu'ils prévoient même le cas où ils seraient « donnés » (vendus, trahis).

— Tant mieux, la prise sera plus belle.

— Attention nous autres, renchérit Valette. Il paraît qu'ils ont tous un « soufflant... » (revolver).

— Tant mieux dit Moyne-Bressan, ils seront toujours bons pour port d'armes prohibées quand on les grattera (lisez : arrêtera).

Le commissaire divisionnaire, mis au courant des événements, nous envoya monter la surveillance aux abords de la brasserie Tomassin, en nous donnant carte blanche.

L'un de nous, Moyne-Bressant, fut désigné pour déjeuner à l'intérieur de la brasserie, en même temps que toute la bande, de façon à pouvoir nous renseigner au cas d'événements imprévus.

Moi-même, Valette et notre collègue Humbert, qui nous était adjoint, nous devions rester aux abords de l'établissement pour prendre nos hommes en filature à leur sortie après le déjeuner.

Quant au commissaire divisionnaire il s'était procuré une automobile (à cette époque les brigades mobiles n'en étaient pas encore dotées) et devait venir, le cas échéant, nous rejoindre avec du renfort, si nous lui passions un coup de téléphone.

Nous avions prévu que le déjeuner durerait au moins une heure et que par suite, jusqu'à 13 heures, le commissaire divisionnaire et les camarades de renfort éventuel pourraient attendre au siège de la brigade sans aucun inconvénient.

Nous étions en surveillance lorsqu'à midi quinze nous vîmes arriver nos trois hommes accompagnés de l'indicateur (la femme n'était donc pas du repas). Ils pénétrèrent dans la grande brasserie et se dirigèrent vers une table, qui paraissait avoir été retenue à leur intention, et où vinrent les rejoindre successivement trois autres individus.

Deux de ces derniers étaient connus de mes camarades Valette et Humbert comme étant des repris de justice lyonnais.

Nous décidâmes alors de ne pas nous éloigner, ne fut-ce qu'une minute, pour aller déjeuner.

Valette alla chercher des petits pains et du fromage et c'est dans la rue que nous primes ce frugal repas.

Au préalable, il jugea bon de téléphoner au commissaire divisionnaire que les individus étaient au nombre de sept, qu'ils déjeunaient bien à la brasserie Tomassin, mais qu'il nous était difficile de prévoir ce qu'ils feraient après le repas.

Devant cette incertitude de l'avenir, il conseilla au commissaire divisionnaire de venir nous rejoindre avec les camarades, vers 13 heures au plus tard.

La précaution n'était pas inutile.

En effet, vers 13 h. 15, le repas était terminé et c'est l'un des trois étrangers inconnus qui régla la note, à ce que nous dit Moyne-Bressan qui venait de nous rejoindre.

Ils venaient de faire apporter le café et d'envoyer le chasseur chercher deux voitures qui vinrent se ranger au bord du trottoir, à proximité de la porte de la brasserie.

A son tour, rapidement, Moyne-Bressan fut chercher un fiacre, pour notre usage personnel.

Nous nous y blottîmes aussitôt, de façon

à ne pas être aperçus par les aigrefins à leur sortie de la brasserie.

Notre cocher fut stylé en conséquence.

Nous espérions en outre que le commissaire divisionnaire arriverait à temps voulu avec du renfort.

Nous étions là, dans notre voiture, l'œil aux aguets, lorsque nous vîmes, enfin, toute la bande apparaître et s'engouffrer dans les deux fiacres.

A cet instant précis arrivait derrière nous notre chef avec nos collègues. Leur auto stoppa assez loin de notre voiture.

Les deux fiacres portant notre gibier partirent cahin-caha, en direction du Rhône et en longeant les quais.

Enfin, ils traversèrent le fleuve et s'engagèrent sur la place Moran.

Nous les suivions à distance respectueuse lorsque nous les vîmes s'arrêter devant le Café du Commerce, qui fait l'angle de cette place avec la rue Malesherbes.

Tout le monde descendit alors des deux voitures, et deux hommes (ceux qui avaient été reconnus par Valette et Humbert comme des repris de justice lyonnais) furent laissés

en sentinelle, l'un devant la porte du café, donnant place Moran, l'autre devant celle donnant rue Malesherbes.

Diab!e dimes-nous, nos gaillards sont des hommes de précaution, voilà qui va compliquer la situation pour les surprendre et savoir ce qu'ils font à l'intérieur du café. Sans perdre une minute, rapidement nous nous concertâmes avec le Commissaire divisionnaire dont l'auto avait rejoint notre fiacre, et il fut décidé qu'il fallait à tout prix enlever ces deux sentinelles si nous voulions pouvoir approcher, sans danger, ceux qui étaient dans le café.

— Laissez-nous faire, dis-je au patron, nous nous en chargeons. Et immédiatement je donnais l'ordre à notre cocher de passer au pas, doucement, à côté de l'homme qui faisait le guet sur la place Moran, puis de tourner dans la rue Malesherbe et de passer, toujours à la même allure, à côté de l'homme qui montait également la faction dans cette rue.

Ce qui venait d'être dit fut exécuté à la lettre et, au moment où le fiacre arrivait à hauteur du premier factionnaire, j'ouvris

brusquement la portière de la voiture et d'un seul coup, rapide comme l'éclair, je happai littéralement au passage notre bonhomme par une prise douloureuse de jiu-jitsu; surpris, abasourdi, il tomba comme un paquet dans la voiture, sans dire ouf. Valette, lui mettant un revolver sous le nez, lui dit : « Un cri et tu es mort. » Anéanti par cette attaque brusquée à laquelle il était si loin de s'attendre, notre bonhomme se contenta de lever les mains en disant : « Je n'ai pas d'arme, je me rends. »

Rapidement Valette lui passa le cabriolet.

Cet enlèvement avait été si bien conçu, si bien exécuté, si rapide, si foudroyant, que le cocher qui nous conduisait ne s'en était même pas aperçu lorsqu'il tourna dans la rue Malesherbes, se dirigeant toujours cahin-caha et au pas vers le second guetteur qui était absolument sans méfiance.

J'avais la main sur le loquet de la portière, prêt à exécuter la même manœuvre qui venait de si bien nous réussir.

Comme la première fois, au moment précis où nous arrivions à hauteur de la

deuxième sentinelle, je l'ouvris brusquement, passai ma main gauche au collet du pardessus du guetteur, tandis que j'appliquai la droite au bas du pantalon, et, d'un seul coup brusque, j'attirai le bonhomme à nous, dans la voiture.

Du même geste qu'avait fait Valette, Humbert mit le revolver sous le nez de la deuxième sentinelle.

Le bonhomme sidéré, les yeux exorbités, était plus pâle qu'un mort, il n'ouvrit même pas la bouche et la voiture s'arrêta, environ 50 mètres après avoir dépassé le café.

— Gardez-les, dis-je à Valette et Humbert, et je descendis avec Moyne-Bressan pour aller aviser le Commissaire divisionnaire que les sentinelles avaient été enlevées sans coup férir et que nous pouvions approcher du café sans aucun danger.

— Voyez ce qui se passe là-dedans, m'avait dit M. le Commissaire divisionnaire, et faites-nous signe lorsque vous jugerez le moment venu d'y pénétrer.

Je me mis rapidement en observation à la porte vitrée du café donnant place Moran.

Je vis nos individus, attablés dans le milieu et contre le mur parallèle à la rue Malesherbes.

L'indicateur et un autre individu d'un certain âge, bien mis, étaient assis sur la banquette.

J'eus l'impression que cet homme d'un âge respectable devait être l'acheteur des bijoux, autrement dit le receleur.

Quant à nos trois inconnus, ils étaient assis sur des chaises, du même côté, comme s'ils s'étaient ménagés une possibilité de fuite en cas d'alerte.

Je voyais admirablement tous leurs gestes dans la glace qu'ils avaient en face, et qui était située au-dessus de la tête de l'indicateur et du receleur.

A un moment donné, je vis l'acheteur examiner minutieusement un bijou que venait de lui passer celui des inconnus qui s'était inscrit sous le nom de François Odio, à la maison meublée, et que nous connaissions jusque-là comme s'étant dit de nationalité française.

En même temps, le garçon de café venait d'apporter sur la table une bouteille que je

jugeai être du champagne. La vue du bijou que je venais d'apercevoir me fit croire que c'était le moment d'intervenir, présument qu'il n'était pas le seul. Je fis alors signe à tout le monde de venir et, lorsque je sentis les camarades derrière moi, j'ouvris brusquement la porte du café et je marchai rapidement dans la direction du groupe formé par nos individus, en criant : « Haut les mains ! »

A cet instant précis, mon regard se croisa dans la glace avec celui du pseudo François Odio, comme se croisent deux lames d'acier qui veulent se heurter.

Je le vis se lever, faire un demi-tour, et alors que j'arrivais sur lui, les dents serrées, je vis son bras se détendre dans ma direction, je vis sa main à 40 centimètres environ de mon visage en même temps que.....
..... jaillissait une flamme, qu'éclatait une détonation.

Qu'ai-je fait à cet instant précis, je ne saurais le dire exactement. Me suis-je jeté de côté, dans un mouvement réflexe et inconscient ? ou bien n'ai-je pas bougé ? je ne le sais.

Toute cette vision avait été rapide comme la pensée et c'est avec la même rapidité que mon bras gauche se détendit comme un ressort en un direct très dur qui atteignit l'œil droit de mon antagoniste. Sous le choc violent, il rejeta la tête en arrière, tête que je cueillis littéralement à la volée par un fulgurant crochet du droit à la mâchoire, engendré par ce mouvement de bascule des épaules, bien connu des boxeurs, lorsque deux coups se succèdent portés alternativement par le poing droit et le poing gauche.

Sous ces deux chocs très secs, arrivant à un dixième de seconde d'intervalle, mon adversaire s'écroula en arrière, le bras toujours tendu et armé du revolver, mais suivant ainsi le mouvement du corps.

C'est pourquoi lorsqu'il appuya une seconde fois sur la détente, le coup partit en l'air et en direction oblique.

Le projectile alla se loger dans le plafond.

Quant au premier, qui m'était incontestablement destiné, il était allé perforer la glace que j'avais derrière moi, à la hauteur exacte où devait se trouver mon visage.

Tout ce que je viens de décrire s'était passé avec la rapidité d'une vision insaisissable, et, lorsque mon adversaire toucha le sol comme une masse, je vis comme dans un rêve mes collègues autour de moi.

Je vis le commissaire Lhuillier arracher le revolver de la main de mon adversaire, et alors, rapide comme la foudre, je saisis l'autre main au poignet, et me couchant sur le dos je plaçai le bras de l'hercule dans une prise classique et terrible de jiu-jitsu.

« Je me rends », cria l'homme dans un hurlement de douleur atroce, et mon collègue Riou (aujourd'hui commissaire de police hors classe), qui s'était précipité à mon aide, lui passait le cabriolet au poignet qui était resté libre.

Pendant cette partie de la scène, mon collègue Moyne-Bressan s'était précipité, au hasard de la bagarre, sur le receleur qu'il maîtrisait rapidement, tandis que le camarade Bonnet faisait un bond sur un des Anglais et roulait avec lui sous le billard, tout en lui martelant le crâne à coups de crosse de revolver.

Mon collègue Lafrancki, ayant voulu se

jeter sur le deuxième Anglais, reçut un formidable coup de tête à l'estomac qui lui fit lâcher prise, ce qui permit à cet individu de passer par la cuisine où le patron, qui voulut lui barrer le passage, fut gratifié du même coup de tête qui l'envoya rouler au milieu de la pièce.

Profitant de la surprise de ses deux adversaires, notre deuxième Anglais sauta par la fenêtre et prit la fuite dans une direction inconnue.

Toute cette scène s'était déroulée à une vitesse vertigineuse, à la stupéfaction et à la terreur des autres clients du café, qui avaient fui par toutes les issues.

Lorsque mon redoutable adversaire eut crié : « Je me rends », je lâchai ma terrible prise de jiu-jitsu et il put se relever, solidement maintenu néanmoins par le cabriolet de l'ami Riou.

« J'étouffe, dit-il, par pitié faites-moi porter à boire. Sois tranquille, continua-t-il en me tutoyant, tu viens de faire une belle prise, tu verras. »

« Un bock ! », commandai-je au garçon et je le donnai à cet homme, dont l'œil

droit était déjà complètement fermé et commençait à se tuméfier sous la violence de mon direct du gauche.

Il but avec avidité, et pendant les quelques secondes passées par mes camarades à fouiller les individus qu'ils venaient d'arrêter, mon antagoniste, quoique maintenu solidement au poignet droit par mon collègue Riou, trouva moyen de glisser sa main libre dans sa poche, d'y ouvrir et d'en sortir un couteau à cran d'arrêt, sans que Riou et moi-même nous nous en soyons aperçus.

Au moment où il levait la main gauche, armée de son couteau, pour m'en frapper, j'entendis un cri poussé en même temps par Moyne-Bressan et par Riou : « Attention au couteau, Stellet. »

Je fis un bond en arrière en disant : « C'est pour me remercier du bock, salut ! » et en même temps je vis Moyne-Bressan, qui s'était débarrassé de l'individu qu'il avait arrêté en le donnant à un autre collègue, se précipiter sur le soi-disant Odio et lui marteler le crâne de ses poings robustes, après lui avoir arraché le couteau des mains. A mon tour je passai rapide-

ment le cabriolet à cet enragé, et nous le hissâmes sans ménagement, comme un paquet de linge sale, dans l'auto.

Les deux autres, ainsi que l'indicateur, furent mis dans un fiacre, et tout le monde prit le chemin du siège de la brigade, 44, quai Fulchiron, suivi par la voiture qui contenait les deux guetteurs et mes collègues Valette et Humbert.

L'Anglais avait été trouvé porteur d'un revolver chargé. L'acheteur était sans armes.

Quant à Odio, dès qu'il fut dans nos bureaux, il nous dit : « Il est inutile que je continue à vous donner un faux état civil. Je sais que par les empreintes digitales mon identité sera vite dévoilée, aussi d'ores et déjà je vous avoue que je ne m'appelle pas Odio. Je vous ai dit tout à l'heure au café que vous aviez fait une belle prise, jugez-en : je m'appelle Petitjean (Camille-Honoré), né à Paris, le 28 février 1862; je regrette après avoir joué ma dernière cartouche de m'être laissé prendre, et de ne pas avoir descendu un des vôtres, celui qui m'a arrêté par exemple. On vient de me dire, il y a une

seconde, que c'est un ancien professeur de boxe, je le crois sans peine, à la façon dont il m'a arrangé (*sic*). J'ai l'œil fermé et je souffre horriblement de la tête. »

Il t'a mis un deuxième monocle ricanèrent mes camarades.

Ce dialogue eut lieu pendant une courte absence que j'avais été obligé de faire.

Au nom de Petitjean ce ne fut qu'un cri général : « Mais tu es recherché par plusieurs parquets », dirent à la fois tous mes camarades.

— Oui, par une dizaine environ, de plus je suis évadé du bagne.

« Si vous ne m'aviez arrêté, j'aurais peut-être fini dans la peau d'un maire ou d'un bon bourgeois.

« J'ai, ici, ma maîtresse, une brave fille, une ancienne bonne que j'ai « nippée » comme une grande dame, qui ignore totalement mon passé et qui je suis en réalité.

« Pour elle aussi je m'appelle Odio.

« C'est la seule affection qu'il me reste sur la terre; je sais que vous allez saisir l'argent que j'ai sur moi. Prenez-le si vous le voulez, mais gardez ma montre, ma bague,

ma chaîne, ces bijoux ont quelque valeur et donnez le tout, par pitié, à cette jeune fille. Elle en fera de l'argent et pourra rentrer ainsi dans sa famille. »

Au souvenir de sa maîtresse ce bandit s'était mis à pleurer de l'œil qui était resté indemne.

Puis, d'un seul jet, il nous conta sa vie et je reproduis ici, *in extenso*, son récit, que des vérifications ultérieures montrèrent exact :

« Ma première condamnation, dit-il, date de 1885. J'avais alors 23 ans, puisque je suis né à Paris le 28 février 1862. Je fus condamné à treize mois de prison. D'autres condamnations suivirent et je fus ensuite relégué. De 1889 à 1895 je me suis évadé cinq fois de la Guyane, où j'avais été transporté. Au milieu de quels périls je passai, cela ne peut se raconter, mais, soutenu par l'espoir de revoir Paris, je triomphai de tous les obstacles.

« Le 29 avril 1886, je fus gracié par décret de M. le Président de la République.

« A partir de 1901, ma vie changea complètement et, jusqu'en 1904, je vécus au

milieu du luxe, dépensant des sommes énormes.

« Comment procédais-je pour avoir de l'argent ?

« Très simplement. Sous un nom ronflant, j'arrivais dans une localité où je savais qu'il y avait un château à vendre. Je m'adressais au notaire, me présentant comme « acquéreur » et je me faisais livrer meubles, chevaux, automobiles par les commerçants de la ville. Le moment de régler venu, je m'éclipsais sans avoir rien payé et après avoir, bien entendu, réalisé les marchandises livrées.

« Je débutai à Asnières, en 1901, puis je fus à Paris, installé, 13, rue Beudant, sous le nom de Desvignes, comme marchand de chevaux de luxe. J'ai même fait courir sur les hippodromes.

« Je fus ensuite propriétaire d'une villa à Mantes-la-Jolie. J'étais à ce moment le baron Willienon ; grâce à ce titre nobiliaire, ma situation dans cette coquette ville était telle que j'offris une somme de 1.500 francs — plus que le richissime M. Lebaudy — pour la course de canots automobiles qui fut organisée en 1904.

« Sentant que je ne tarderais pas à être démasqué, je quittai les environs de la capitale et je m'en fus près de Bourges, dans un château, sous le nom de comte de Borenville. Je fus dénoncé à ce moment par un camarade et, sur ses indications, plusieurs négociants vinrent me demander de régler les achats que j'avais fait. De suite, je sortis de mon coffre-fort des billets de banque américains, qui n'avaient plus cours depuis longtemps, et je réglai les notes qu'ils me présentèrent. Il y en avait pour une centaine de mille francs.

« Le lendemain je quittai Bourges.

« J'allai me reposer de mes émotions à Enghien-les-Bains, où le comte de Bonvilliers — c'était moi — avait acheté la propriété Dulac, chemin de Ceinture, puis à Nancy, où un important marchand de meubles de cette ville me fournit, pour un hôtel que j'avais acheté, 150.000 francs de meubles.

« A Saint-Leu-Taverny, près de Pontoise, j'achetai la maison des Frères et, quand l'heure du déjeuner et du dîner arrivait, on sonnait la cloche pour l'annoncer.

« Ce fut là que m'arriva une aventure tragique. Une nuit, pendant mon sommeil, mon associé, un Belge, Henri Boulanger, dit « Le Rouquin de la Bastille », me tira dans la tête, près de l'œil gauche, trois balles de revolver et partit en m'emportant 60.000 francs.

« Comme la veille un crime avait été commis dans la localité et que je craignais l'intervention de la justice, je m'enfuis et c'est moi qui, avec un couteau, ai extrait les projectiles.

« Cette mauvaise action ne porta pas bonheur à Boulanger qui fut arrêté peu après, pour fabrication de fausse monnaie, et se trouve maintenant au bagne.

« A Londres, à Bruxelles, à Cologne, à Alfortville, Royan, Biarritz, Bordeaux, j'ai rencontré des gogos, se laissant séduire par le nom, et dans toutes ces villes, j'ai laissé trace de mon passage.

« En 1904, alors que j'étais cloué par la maladie, je fus arrêté par le brigadier Fleury, de la Sûreté de Paris, où il doit y avoir sur moi un dossier formidable.

« A ce moment-là, j'étais associé avec

Carrel, qui a été « fait », le 22 octobre 1907, alors qu'il était allé attendre son frère, sortant de Clairvaux. Je fus condamné à trois ans de prison.

« Quand je fus libre, il fallut reprendre mon existence et je gagnai Londres, où je vécus comme je le pus depuis le mois de juin 1908 jusqu'en janvier 1909. Revenu à Paris, j'y restai quelques jours et je vins à Lyon, où je me suis laissé prendre bêtement. J'ai joué, j'ai perdu, je sais ce qui m'attend. Tant pis pour moi, mais je ne désespère pas de revoir la France. »

Quant à l'Anglais, interrogé, il prétendit être venu en France pour la première fois, dans le but d'accompagner simplement un ami, celui qui s'était enfui au cours de la bagarre, qu'il connaissait du reste depuis peu de temps. C'est cet ami qui avait les bijoux dissimulés dans une ceinture qu'il ne quittait jamais.

Il prétendit en ignorer la provenance.

Pour ce qui en est du receleur, l'homme à l'allure vénérable, tout d'abord, il prétendit s'appeler de Martens et exercer la pro-

fession d'antiquaire. Mais, poussé à bout, il reconnut finalement porter un nom plus démocratique et s'appeler tout simplement Mouton. Au prononcé de ce nom, un même éclat de voix retentit : « Mais tu es également l'objet de plusieurs mandats d'arrêt », dirent les camarades.

— Je le sais, dit Mouton, l'un émane du Parquet de Marseille, l'autre du Parquet de Nice.

« Je sais que je suis inculpé comme complice d'un vol de 100.000 francs de titres, mais je suis innocent et je saurai me défendre. »

Enfin, quant aux deux sentinelles, enlevées si brillamment, n'ayant aucun délit à retenir à leur rencontre, elles furent mises en liberté après une nuit passée au violon.

Pour ce qui est de l'indicateur, pour sauver les apparences, nous lui fîmes également passer la nuit dans ce local avec les autres.

Toute la Presse lyonnaise, ainsi que celle de la capitale, rendirent compte, le lendemain, de ces arrestations en des manchettes sensationnelles. Je cite textuellement celle

du *Lyon Républicain*, du 27 février 1909 :
« Les voleurs internationaux. — Arrestations mouvementées. — Reçus à coups de revolver. — Personne n'est atteint. — Un audacieux malfaiteur. — Une vie agitée. — « Rien ne va plus; je suis fait ! ». — Sous les verrous. »

Je résume en quelques lignes ce qui, dans ce sensationnel article, a trait à l'arrestation proprement dite :

« A l'extérieur se trouvaient pour faire le guet deux repris de justice lyonnais. A l'intérieur Petitjean, connu sous le nom de François Odio; un nommé de Martens, et les Anglais arrivés la veille.

« Vers trois heures, une automobile stoppa devant le café. Deux inspecteurs mirent pied à terre, saisirent les deux guetteurs en un clin d'œil, les poussèrent dans la voiture qui disparut bien vite. Peu après survint une seconde voiture automobile, d'où descendirent MM. Jughon, Commissaire divisionnaire, Lhuillier, Commissaire de police et cinq inspecteurs.

« Ils entrèrent dans le café et se mirent en devoir d'arrêter la bande.

« Les voleurs se mirent en devoir de résister.

« Petitjean sortit un revolver et fit feu sur l'inspecteur Stellet, à deux reprises, qu'il manqua, etc., etc... »

Un mois après, l'Anglais passa en police correctionnelle pour port d'arme prohibée. Mouton fut dirigé sur les Parquets qui le réclamaient. Quant à Petitjean, ce malfaiteur redoutable, il passa, le 28 mai 1909, aux assises du Rhône, sous l'inculpation de tentative de meurtre sur ma personne. Il s'en tira avec huit ans de travaux forcés et la rélévation.

Il fut ensuite dirigé sur les parquets qui le réclamaient et je n'ai jamais eu la curiosité de savoir ce qu'il était devenu.

Notre administration se montra généreuse pour le Commissaire divisionnaire, pour le commissaire de police Lhuillier (noblesse oblige) et pour moi-même.

Elle ajouta, à la gratification pécuniaire, la médaille d'honneur de première classe pour acte de courage qui nous fut octroyée à tous les trois.

Quant à mes autres camarades ils eurent tous une mention honorable, également pour acte de courage.

Ainsi se termina l'affaire des voleurs internationaux, autour de laquelle la presse fit grand bruit pendant quelques jours en-

core, affaire cependant banale s'il en fut une.

Comme je l'avais promis à Petitjean, que j'étais allé voir en prison pour lui porter du tabac, malgré les coups de revolver dont il avait voulu me gratifier, je me suis occupé de sa maîtresse restée en panne à Lyon.

Cette jeune fille de 25 ans, une ex-boniche, un peu bête, qui s'était laissée griser par les colifichets que lui avait offert le pseudo baron, comte ou marquis de carton, fut toute heureuse de reprendre son ancien métier de domestique chez un chocolatier de Lyon où nous pûmes la placer.



Les Bandits de la Savoie

Le double Assassinat de Coise

De toutes les « affaires » que j'ai traitées, certes, celle que je vais conter est le plus beau fleuron.

Fleuron que je partage sans conteste et à parts égales avec MM. Marchand, aujourd'hui commissaire divisionnaire en retraite, et mes distingués collègues Quilici et Bonnet, aujourd'hui commissaires de police hors classe et qui, à l'époque où commence ce récit, étaient, comme je l'étais alors, inspecteurs de police mobile à la 10^e brigade.

Cette affaire criminelle fit à l'époque un bruit énorme. Tous les journaux de France et même de l'étranger la relatèrent et envoyèrent, pour suivre nos opérations, des

reporters spéciaux, avec qui j'ai, du reste, conservé les meilleures relations, notamment M. Raoul Sabatier, le distingué envoyé spécial du journal « Le Journal », de Paris.

C'était donc, le 31 décembre 1909, qu'à 5 heures du soir, un télégramme laconique parvint au siège de la Brigade Mobile à Lyon.

Il était ainsi conçu : « Double assassinat vient d'être découvert hameau Coise (commune de Coise). Parquet Chambéry se transporte demain matin sur les lieux. Prière envoyer commissaire et inspecteurs. »

Ce télégramme arrivant la veille du jour de l'an fit évidemment faire la grimace à pas mal de camarades, car il est toujours ennuyeux, et cela est très humain, de falloir partir en mission un jour de fête.

D'un autre côté, un double crime est quelque chose d'intéressant et qu'il est toujours pénible de rater.

M. Jughon, commissaire divisionnaire, qui venait d'ouvrir le télégramme, fit appeler M. Marchand, commissaire de police mobile, en lui disant : « Je le regrette pour vous, puisque c'est fête demain, mais vous

avez là une belle affaire. Je vous la confie. »

« Je vous en remercie, Monsieur le Divisionnaire. Pour un double assassinat il n'y a pas de fête qui tienne; je vais prendre avec moi trois inspecteurs que je vais choisir. »

Et c'est ainsi que je fus désigné, ainsi que mes camarades Quilici et Bonnet, pour participer à la découverte des assassins.

Nous partîmes donc, le 1^{er} janvier 1910, par le premier train du matin, pour Chambéry et descendîmes à la gare de Monmeilan, distante du hameau de Coise de 7 kilomètres environ.

Comme d'habitude, nous nous étions munis de nos bicyclettes, mais en arrivant en gare de cette petite localité il nous fut impossible de les utiliser parce que le sol était couvert d'une épaisse couche de neige.

Nous louâmes une espèce de break attelé d'un cheval et nous partîmes pour Coise, en suivant la route déserte qui longe l'Isère sur sa rive droite, se dirigeant vers Modane et l'Italie, à travers la vallée montagneuse et si pittoresque de cette contrée qui porte le nom de la « Maurienne ».

Après un trajet de quarante à quarante-cinq minutes environ, nous arrivâmes enfin au pont de Coise qui, jeté sur l'Isère, sépare cette grande route du hameau de ce nom et où passe la route départementale qui conduit au petit village, toujours du même nom.

A notre arrivée dans ce hameau, qui est situé juste à l'extrémité du pont et qui est composé de cinq ou six feux, nous trouvâmes le Parquet de Chambéry, accompagné du médecin légiste, qui arrivé depuis une heure avait commencé l'enquête.

M. Dugardin, le distingué juge d'instruction, s'avançant vers nous, les bras levés au ciel, nous dit : « Vous venez en nombre, tant mieux, car vous allez avoir de la besogne, c'est horrible... c'est horrible... venez... »

Et il nous conduisit devant une petite mesure, composée d'un simple rez-de-chaussée, n'ayant qu'une pièce, à laquelle sont attenantes l'écurie et la remise.

La porte de cette pièce unique était ouverte, donnant sur un petit sentier qui monte vers la montagne.

Nous pénétrâmes dans cette maisonnette.

Le spectacle qui s'offrit à nos yeux fut un vrai tableau de Dante : une modeste armoire en bois blanc était ouverte, le linge était répandu sur le sol, l'unique lit qui meublait la pièce était retourné sens dessus dessous, sur la table se trouvait une bouteille vide et quatre verres dans lesquels on avait bu, sans conteste, du vin.

Au pied de cette table, barrant la porte, le cadavre d'un vieillard, la gorge si ouverte que la tête tenait à peine au tronc. Un gros couteau savoyard y était enfoncé jusqu'au manche, et nous fûmes obligés d'enjamber ce corps pour pénétrer plus avant.

Au fond, entre le lit et l'armoire, était le cadavre de la femme, la tête était recouverte d'un essuie-mains. Le sang avait giclé sur les murs et coulé en véritable ruisseau sur le plancher.

Nous restâmes un instant silencieux et découverts devant ces deux cadavres.

« Je n'ai rien voulu toucher, nous dit M. le Juge d'instruction, avant votre arrivée, car vous êtes du métier, vous avez l'habitude des constatations et quelquefois dans un menu fait qui pourrait nous échapper,

vous êtes susceptibles de retrouver un indice qui, pour si petit soit-il, peut vous mettre sur la bonne piste. »

M. Marchand remercia le magistrat de l'appréciation flatteuse qu'il avait sur nos qualités professionnelles, puis il ajouta : « D'ores et déjà, Monsieur le Juge et Monsieur le Procureur, il reste un fait acquis, c'est que nous avons des empreintes digitales admirables et vraisemblablement celles des assassins, sur les quatre verres que nous trouvons sur la table, puisqu'ils ont dû boire, comme tout l'indique, avant le crime.

« Ces quatre verres laissent supposer, en effet, qu'ils étaient connus des deux victimes qui ont dû les inviter à boire et, si la femme a pris part à cette consommation, on peut raisonnablement conclure que les meurtriers étaient au nombre de deux. »

Quilici, très délicatement, prit alors les quatre verres qui étaient sur la table et les mit en lieu sûr.

Machinalement, je ne sais pourquoi, avec le pied, je levai la jupe de la vieille femme et alors nous-eûmes tous ensemble un cri d'horreur...

En effet, nous venions de découvrir, enfoncé dans le vagin de la malheureuse, une deuxième bouteille, et de plus nous venions de nous apercevoir que les misérables, dans un accès de sadisme abominable, avaient brûlé la partie pileuse qui entoure les organes génitaux.

« C'est horrible ! », répétait M. le Juge d'instruction.

Quilici, toujours minutieux, ne perdant pas son sang-froid, dit : « Là, il n'y a pas d'erreur, l'assassin qui a enfoncé la bouteille a dû inmanquablement laisser ses empreintes », et, toujours très délicatement, il retira la bouteille de là où les bandits l'avaient placée, pour la mettre de côté et en lieu sûr, comme les verres.

Au moment où il la portait à hauteur de nos visages, nous remarquâmes à l'intérieur, du côté du goulot, un liquide opaque et gluant.

Une pensée horrible nous traversa alors à tous le cerveau.

Ne serait-ce pas du sperme, et les misérables n'auraient-ils pas abusé de la vieille, avant de la tuer ?

Ces constatations nous avaient atterrés.

Nous enlevâmes alors l'essuie main qui cachait le visage de la vieille femme et nous vîmes qu'elle avait la gorge également ouverte comme son mari.

Nous sortîmes alors, pour respirer un peu au grand air, et nous échapper de cette atmosphère de meurtre et de sang.....

Voici comment le crime a été découvert, nous dit M. Du Gardin :

« Hier, 31 décembre, à 2 heures de l'après-midi, les voisins inquiets de ne pas avoir vu de toute la matinée les époux Fournier, c'est le nom des victimes, se sont rassemblés devant leur petite maison et M. Buisson, qui tient le petit débit de l'autre côté du pont, sur la grande route, après avoir frappé à la porte et aux volets, s'est décidé à enfoncer cette porte qui était fermée à clef. Puis, ayant pénétré dans la maison, ils se sont trouvés en présence des deux cadavres. Affolés, sans rien toucher, ils ont prévenu le maire de Coise qui, à son tour, a avisé la Gendarmerie.

Cette dernière s'est transportée sur les lieux, a procédé aux premières constata-

tions, et c'est elle qui m'a télégraphié hier soir.

Dès que j'ai été en possession de son télégramme, je vous ai avisé à Lyon.

A mon arrivée ce matin, il y a environ deux heures, j'ai entendu le voisin immédiat des époux Fournier, et sa déposition est très intéressante :

En effet, ce voisin, M. Merlin, âgé de 71 ans, qui est un ancien brigadier poseur du P.-L.-M. en retraite, nous a déclaré qu'avant hier soir, 30 décembre, vers 8 h. 15, alors qu'il allait se coucher au premier étage de sa maison, il a entendu frapper fortement à sa porte.

S'étant mis à la fenêtre, il a vu deux individus qui étaient en bas, et l'un d'eux qui, détail particulier, a une forte voix, lui a demandé : « Ce n'est pas chez vous qu'on a fait une lettre la veille de Noël ». Et comme M. Merlin répondait non, l'inconnu a ajouté : « C'est chez un vieux qui s'est remarié. »

Alors c'est à côté, répondit M. Merlin.

Au même instant, la femme Fournier, venant devant la maison de M. Merlin pour lui faire une commission, ce dernier, qui

était à sa fenêtre et déjà déshabillé, lui dit : « Il y a là deux individus, qui vous demandent. »

L'un d'eux, celui qui avait interpellé Merlin, s'approcha alors de M^{me} Fournier et lui demanda à haute voix, si elle avait bien mis à la poste la lettre qu'il avait écrite pour elle, la veille de Noël.

La femme ayant répondu affirmativement, les deux hommes la suivirent en causant et M. Merlin les vit entrer tous les deux, avec M^{me} Fournier, dans la maison de cette dernière.

En effet, la déposition était importante.

D'ores et déjà, il y avait de grandes probabilités pour que ce soient ces deux hommes, venus la nuit, chez ces deux vieux, par une soirée d'hiver, aux chemins couverts de neige, qui aient commis le crime.

Aussi, à notre tour, interrogeâmes-nous M. Merlin. Il ne put nous répéter que ce qu'il avait dit au juge d'instruction. Néanmoins il ajouta que l'un d'eux lui avait paru grand, de forte corpulence, et l'autre plus petit.

Le grand était coiffé d'un chapeau de

feutre; le petit d'une casquette. Mais ce qui l'avait frappé le plus, c'était la grosse voix de celui qui l'avait interpellé.

Il avait remarqué en outre, et ce détail nous parut en effet très important, que lorsque l'inconnu interpella, en sa présence, la femme Fournier pour lui demander si elle avait mis la lettre à la poste, ce fut en patois du pays.

Ainsi donc, au soir de ce premier janvier de 1910, après une journée bien remplie de constatations et de premières investigations, il résultait pour nous, bien nettement, que les assassins étaient au nombre de deux, comme nous l'avions déjà déduit de la présence des verres sur la table; qu'ils parlaient le patois du pays; qu'ils étaient en un mot, de la région et enfin que l'un d'eux connaissait les victimes et qu'il était venu faire une lettre chez elles, la veille de Noël.

Le Parquet nous avait quitté vers 7 heures du soir, après l'autopsie, pour rentrer à Chambéry, laissant à M. Marchand, commissaire de police, une commission rogatoire des plus larges.

Harassés, brisés, nous fîmes nous coucher, le soir, à l'unique auberge du village de Coise, sise à 3 kilomètres du hameau du même nom.

Après une nuit sans rêve pour ma part, nous étions debout de très bonne heure, le lendemain 2 janvier. Dès 7 heures, nous nous dirigeâmes vers la maison du crime, pour y effectuer une perquisition, nous assurer que les malfaiteurs n'avaient pas laissé d'argent, et surtout pour emballer et mettre de côté verres et bouteilles qu'avaient touchés les assassins. Ces objets étaient destinés à être expédiés, pour examen, au service de l'Identité Judiciaire, à Paris.

La perquisition dura jusqu'à midi, mais ne nous révéla rien de sensationnel.

Il fut décidé qu'après déjeuner nous allions nous mettre en campagne, en nous séparant, pour explorer la rive droite et la rive gauche de l'Isère, de façon à interroger tous les habitants que nous pourrions rencontrer, et nous assurer si personne n'avait vu passer, le 30 décembre au soir, nos deux individus.

C'est en effet ce que nous fîmes après notre

repas du matin, et le soir, lorsque nous nous rejoignîmes, à notre petite auberge de Coise, las, éreintés, nous n'avions pu recueillir aucun renseignement intéressant.

Le lendemain 3 janvier, levés tôt, nous recommançâmes nos pérégrinations, chacun de notre côté, nous fixant rendez-vous pour le déjeuner de midi, au petit restaurant Buisson, du hameau de Coise.

Au cours de ce repas, devant les résultats négatifs de nos recherches et surtout devant le sentiment que nous avons, qu'il nous serait impossible de découvrir un témoin quelconque ayant vu passer les assassins, le soir du 30 décembre, nous décidâmes de chercher à savoir quel pouvait être l'individu qui était venu la veille du soir de Noël, faire une lettre chez les époux Fournier, puisque l'un des assassins et notre « écrivain » ne faisaient qu'une seule et même personne.

Peut être aurions-nous plus de chance en orientant nos recherches de ce côté, « l'écrivain » ayant pu venir le jour et non la nuit, et par suite avoir été aperçu par quelqu'un du voisinage.

Comme nous exprimions à haute voix notre manière de voir, dans ce petit restaurant où nous étions du reste les seuls clients, l'hôtesse, M^{me} Buisson, femme très accorte et intelligente nous dit :

« Vous avez raison, l'homme qui a fait la lettre a pu passer pendant le jour et quelqu'un aura pu le voir. »

Est-ce que vous, Madame, lui dit M. Marchand, vous n'auriez vu personne ?

La veille de Noël, Monsieur, je n'ai eu qu'un client vers 4 heures du soir — il est venu chez moi — a bu un verre de vin, nous avons causé parce que je le connais un peu. C'est un homme de Saint-Pierre-d'Albigny, il s'appelle « Girard » et il a été, je crois, agent de police, autrefois, à Lyon. »

Tiens, dit Quilici, que venait donc faire ce type-là ici ?

« Il allait à Coise, reprit M^{me} Buisson, voir, m'a-t-il dit, M. Agostineti, entrepreneur, qui construit actuellement l'école de la commune, pour savoir s'il ne pourrait pas l'embaucher comme « commis ».

— Comme commis, dites-vous ?

— Qu'est-ce que c'est, cet emploi-là ?

— « Dans notre région, « commis », veut dire contremaître. »

M. Marchand lui demanda qu'elle était la réputation de cet homme.

« Ma foi, Monsieur, je ne le connais pas suffisamment pour vous renseigner à ce sujet. »

« Je sais, que lorsqu'il a quitté mon établissement, il a traversé le pont et qu'il a bien pris la direction de Coise.

Vous pourrez savoir avec M. Agostineti, si réellement, il est allé lui demander du travail.

C'est ce que nous fîmes sitôt le repas terminé.

Nous montâmes tous les quatre à Coise, et là M. Agostineti, solide gars du pays, affable, intelligent, nous reçut avec la plus grande amabilité et nous fit connaître qu'en effet, le soir du 24 décembre, il avait reçu, vers les 7 heures, la visite du nommé Girard, qu'il connaissait un peu, qui venait le prier de le prendre comme dirigeant des travaux.

Econduit, Girard n'avait pas insisté. Agostineti ignorait ce qu'il était devenu ensuite.

— Stellet et Quilici, nous dit M. Marchand,

il vous faut filer tout de suite à Saint-Pierre-d'Albigny, voir Girard, lui demander s'il n'aurait rencontré personne sur la route, la veille de Noël, alors qu'il venait à Coise demander du travail.

Je vous envoie tous les deux parce que vous avez l'expérience du métier et vous pourrez, en causant avec cet individu, vous faire une opinion, car jusqu'ici il n'y a rien contre lui.

M. Bonnet et moi, nous allons continuer de chercher ailleurs et rendez-vous alors, entre 4 et 5 heures, au pont de Coise.

Nous descendîmes alors tous les quatre jusqu'au pont, où nous nous séparâmes.

La neige n'étant pas fondue, c'est donc à pied que nous fîmes, d'un pas rapide, les quatre kilomètres qui nous séparaient de Saint-Pierre-d'Albigny.

En arrivant dans ce chef-lieu de canton, nous eûmes la bonne fortune de trouver Girard à son domicile, au moment où il allait sortir.

Dès que nous eûmes ouvert la porte et énoncé notre qualité, sans la moindre apparence d'émotion, avec un calme parfait,

Girard nous dit: « Entrez donc Messieurs. Qu'y a-t-il à votre service. Je parie que vous venez pour l'affaire de Coise. »

— En effet, lui dit Quilici, nous avons appris que vous étiez allé à Coise, la veille de Noël, et nous venons vous demander si pendant votre trajet, aller et retour, vous n'avez rencontré personne.

— Oui, en effet, je suis allé chercher du travail chez Agostineti, à Coise, je suis parti d'ici vers les 3 heures, je suis rentré le soir vers 8 heures. J'ai causé en route avec des amis et je n'ai rien vu ni rencontré personne.

A la dérobée, j'examinais cet individu.

C'était le vrai type du Savoyard, de taille au-dessus de la moyenne, les épaules carrées, ayant une apparence de force et de robustesse, le cou nerveux, les veines gonflantes, et il faut bien le dire, une physionomie ouverte.

En somme, rien qui puisse faire porter à première vue un jugement défavorable sur lui.

Aussi repartîmes-nous avec Quilici, sans avoir le moindre soupçon — confessons-le — sur cet individu. Rien du reste jusqu'ici, ne pouvait les faire naître.

Quand nous arrivâmes, vers 5 heures du soir, au pont de Coise, nous dûmes à M. Marchand, qui nous interrogeait du regard..... Rien !..

Cet homme n'a rien vu et ne nous fait aucune impression susceptible d'arrêter notre attention sur lui.

Ces paroles firent un peu l'effet d'une douche sur des gens qui espèrent en quelque chose et M. Marchand nous dit : « Eh ! bien, mes amis, nous n'avons rien. Nous ne sommes pas plus avancés que le premier jour. »

Il nous faut revoir le vieux Merlin et sa femme. Elle était très amie avec la femme Fournier, vient-on de me dire, peut-être que M^{me} Merlin pourra nous donner quelques vagues indications. Allons de nouveau à leur domicile.

Aussitôt dit, aussitôt fait, nous voilà tous les quatre chez les vieux époux Merlin et nous recommençons l'éternel interrogatoire.

Toute ma vie je le reverrai par la pensée, car il fut l'éclair qui illumina les ténèbres dont nous étions entourés.

Lorsque M. Marchand posa à M^{me} Merlin la question suivante :

« Est-ce que M. Fournier ne vous avait jamais parlé, avant sa mort, de cet homme qui était venu faire une lettre chez elle, la veille de Noël ? »

M^{me} Merlin se recueillit, puis nous regardant bien en face, elle dit :

« Mais si, Monsieur, elle m'en a parlé tout le long du chemin, de notre hameau à l'Eglise de Coise qui est là-haut, à 3 kilomètres, et cela le soir de la messe de minuit, car nous sommes parties ensemble pour aller à l'office traditionnel.

— Et que vous a-t-elle dit ?

Nous étions attentifs, anxieux, suspendus aux lèvres de cette femme.

— Elle m'a dit qu'il était venu un homme avant le souper. Que cet homme était entré chez eux et qu'il s'était assis à leur table. Ils l'avaient invité à prendre un verre de vin et au cours de la conversation il leur avait demandé s'ils avaient de l'argent. Dans l'affirmative, il disait pouvoir les faire embaucher par Agostinetti, pour tenir la cantine des ouvriers, car, leur dit-il : je suis le « commis » d'Agostinetti.

Nous nous levâmes tous comme mus par un ressort et nous dîmes à M^{me} Merlin :

« La veuve Fournier vous a bien dit que l'individu lui a dit être le « commis » d'Agostineti ? »

— Oui ! elle m'a bien dit cela !

Et alors d'une seule et même voix, nous jetâmes : « Mais c'est Girard, puisqu'il a dit chez M^{me} Buisson, quelques minutes avant, qu'il allait se faire embaucher chez Agostineti comme commis. »

Continuant son récit, M^{me} Merlin, ajouta : « Oui, il lui aurait dit même, non seulement je vous ferai embaucher pour tenir la cantine, mais si vous avez un parent qui ait besoin de travail, je me charge de le faire occuper.

Et alors M^{me} Fournier désigna à l'homme, un cousin qu'elle avait à Planain.

L'individu écrivit sur la table la fameuse soi-disant lettre à ce cousin, en disant qu'il la jetterait à la poste et le ferait embaucher.

Nous étions frémissants, lorsque M. Buisson, qui passait par là et qui venait de saisir une partie de la déclaration que venait de nous faire M^{me} Merlin, nous dit : « Mais il

n'y a pas que chez moi que Girard a dit qu'il allait s'embaucher comme « commis », il l'a dit également à un de mes voisins Vial Joseph, lui affirmant qu'il était déjà « commis » de M. Agostineti.

Cette déclaration spontanée de M. Buisson fut un nouveau rayon de lumière qui venait éclairer l'horizon si obscur du début.

L'affaire nous apparaissait maintenant merveilleusement claire et aussi je ne pus me tenir de dire à haute voix :

« Résumons : Le 24 décembre, vers 16 h. 30 du soir, un homme dit, chez M. Buisson, qu'il va chez Agostineti où il va entrer comme commis. Aux environs de la même heure, le même homme dit aussi chez Vial, qu'il est le « commis » d'Agostineti.

Or, cet homme nous le connaissons ; c'est Girard !

Or, un homme, également, le 24 décembre après-midi, entre 16 et 17 heures, entre chez les victimes, y écrit une lettre et se dit également le « commis » d'Agostineti.

Cet homme, nous ne le connaissons pas, mais le bon sens hurle qu'il n'est pas possible que, le même jour, à la même heure, au

même lieu, il put y avoir deux hommes différents, prononçant exactement les mêmes paroles; le hasard ne fait pas de ces choses là. Il n'y a donc qu'un seul et même homme, qu'un seul et même commis: cet homme c'est Girard, et il est un des assassins, car l'identification d'une unique personnalité entre ces deux hommes s'impose irrésistiblement à la pensée. Nous venons de résoudre le problème qui nous était posé.

— Mais c'est l'évidence même, reprirent en chœur mes camarades.

— Nous sommes sur la bonne piste, répétait tout joyeux M. Marchand.

Il est 6 heures du soir, vite filons à Saint-Pierre-d'Albigny et allons arrêter Girard, pour le mettre à la Gendarmerie, à notre disposition pour demain matin.

Mais avant de partir passons chez Vial et prenons sa déclaration par procès-verbal ajouta le commissaire Marchand.

En cinq minutes, cette déclaration fut recueillie et nous voilà partis vers Saint-Pierre-d'Albigny.

Nos cœurs étaient gonflés de joie.

Aussi, les 4 kilomètres que nous avions à

franchir se firent rapidement, le sourire aux lèvres.

De temps en temps, M. Marchand murmurait: « A quoi tiennent les choses. Vous le voyez, mes amis, un seul mot, celui de « commis » nous a mis sur la piste. »

« Petite cause, grands effets », ajouta, sentencieux, l'ami Bonnet. Et pour terminer Quilici disait: « Nous allons lui en foutre du « commis » à ce Girard. »

Quant à moi, je crus devoir ajouter: « Il n'y a pas, le bonhomme a de « l'estomac », et nous n'aurons pas facilement des aveux. »

En arrivant à Saint-Pierre d'Albigny, il était environ 7 heures du soir, M. Marchand nous dit: « Stellet et Quilici, allez chercher Girard; avec Bonnet nous filons à la Gendarmerie où nous vous attendons. »

Rapidement, avec mon collègue, nous arrivâmes au domicile de Girard.

Sur la porte, nous trouvâmes son frère, une sorte de « minus habens », à qui nous demandâmes si Girard était là.

— Non ! répondit-il dans un grognement. Il est parti de très bonne heure et n'est pas rentré.

— Pensez-vous qu'il rentrera ce soir ? demanda Quilici.

— Je n'en sais rien !

Nous nous retirâmes aussitôt, pour aller en rendre compte à M. Marchand.

— Est-ce qu'il n'aurait pas foutu le camp, dit Quilici ? Ce serait la guigne.

Cette hypothèse peu rassurante fut celle qu'envisageaient également MM. Marchand et Bonnet.

— Tonnerre ! dit le commissaire. Il est fichu d'avoir filé sur l'Italie.

Voyons... Vite... à quelle heure y a-t-il un train ?

L'indicateur consulté, l'express passait dans 15 minutes. Il fut décidé que je partirais avec Quilici à Modane.

M. Marchand se mit immédiatement à rédiger plusieurs télégrammes pour les différentes gendarmerie de la région en les invitant à rechercher Girard et à le garder à vue en cas de découverte.

Dix minutes après, nous sautions dans le train avec Quilici, après avoir convenu que nous nous trouverions le lendemain avec MM. Marchand et Bonnet à l'hôtel, en face la gare de Saint-Pierre-d'Albigny.

Arrivés à la gare frontière de Modane, après nous être mis en relation avec le commissaire spécial du lieu, nous visitâmes toutes les guinguettes de la localité, nous interrogeâmes toutes les personnes susceptibles de nous éclairer. Nulle part, le passage de Girard ne nous fut signalé.

Après une nuit passée à Modane, nous rentrâmes à Saint-Pierre par le train du matin.

En passant en gare de Chamousset, nous vîmes sur le quai MM. Marchand et Bonnet qui nous faisaient signe de nous arrêter.

Sitôt auprès d'eux, nous apprîmes que la Gendarmerie de la brigade de Chamoux, avait trouvé Girard dans un café, près de la station où nous venions de descendre.

Nous poussâmes un « ouf » de soulagement tant nous avions la frousse que, mis en éveil par notre visite de la veille, il ait filé sur l'Italie.

À notre arrivée à la Gendarmerie, le 4 janvier 1910, nous trouvâmes Girard qui, affectant la plus grande tranquillité d'esprit, nous reçut avec le sourire et nous dit :

— Que me voulez-vous encore ?

Hier vous êtes venus chez moi.

Je vous ai dit que je ne savais rien, et cette nuit, vous me faites arrêter.

Cela ne se passera pas comme ça. »

— Oh ! non, lui répondit M. Marchand ironiquement, et nous ajoutâmes : « Mon vieux, c'est toi qui t'en apercevra. Puis, d'abord, lève-toi ! »

Et tous les trois, nous fouillâmes à fond Girard qui ne possédait sur lui qu'une modeste somme de 4 francs.

Mais en sortant son papier à cigarette, marque « La Croix », nous vîmes à l'intérieur de la couverture cartonnée, une large empreinte de sang, faite avec le pouce.

Et çà, lui dit Bonnet en lui mettant le papier à cigarette sous le nez.

Çà, répondit Girard, je me suis fait mal au pouce et j'ai saigné.

— Où, au pouce dit Quilici en lui saisissant le poignet. Il n'y a aucune trace de blessure.

— Je me trompe, dit Girard, je ne me suis pas blessé, j'ai saigné du nez.

— C'est çà, tu as saigné du nez dans ton papier à cigarette.

— S'il n'y avait que ça, dit M. Marchand. Mais tout à l'heure nous allons te demander d'autres explications.

Et aussitôt commença le premier interrogatoire de Girard.

Nous lui demandâmes l'emploi de son temps, dans la soirée du 30 décembre 1909.

Très calmement, il nous dit :

« Le 30 décembre, voyons... (et il eut l'air de réfléchir), c'est bien simple; j'ai soupé comme d'habitude vers 6 h. 30. A 7 h. 30, je suis allé chercher du tabac, puis je suis rentré chez moi et je me suis couché.

Je ne suis pas ressorti de la soirée. »

Nous nous regardâmes tous les quatre, dès que Girard nous eut fait cette première déclaration.

Evidemment, nous avions senti, du premier coup, la difficulté que nous aurions à démolir un semblable alibi, si nous ne trouvions aucun témoin.

Alors précisant, nous lui demandâmes s'il ne serait pas allé, la veille de Noël, à Coise.

A cette question, Girard sourit et nous répondit :

« Parfaitement, j'y suis allé pour voir si je trouvais du travail. »

Chez qui êtes-vous passé et à qui avez-vous causé, le long du chemin.

Girard nous fit connaître trois personnes chez qui il s'était arrêté et avait causé.

Il reconnut qu'il était passé chez Vial et Buisson. Mais il se défendit d'avoir dit que c'était comme « commis » qu'il voulait s'embaucher.

M. Marchand lui posa alors la question brûlante que l'on devine :

« Mais voyons Girard, ne vous êtes-vous pas arrêté dans une petite maison, devant laquelle passe un raccourci des lacets de Coise ? »

« N'êtes-vous pas rentré dans cette maison, pour y faire une lettre. »

A mesure que M. Marchand posait cette question, nos regards étaient braqués sur le visage de Girard et malgré la volonté de fer dont il faisait preuve, il ne put au mot de « lettre » que venait de prononcer M. Marchand réprimer un tic nerveux et un clignotement de paupières.

— Je ne sais pas ce que vous voulez me dire, répondit-il.

— Tu ne le sais pas, répondîmes-nous tous ensemble. Nous te l'apprendrons. L'interrogatoire continuant, Girard dit qu'il était allé chez Agostineti demander du travail et il reconnut sans difficulté avoir emprunté le raccourci pour se rendre au village de Coise.

Il le reconnut, parce qu'il n'avait pas saisi l'intérêt que nous avions à lui demander s'il avait oui ou non emprunté ce raccourci.

Ainsi se termina le premier interrogatoire, qui nous démontrait à l'évidence que nous allions avoir à faire à forte partie, et que ce n'était qu'en accumulant preuves sur preuves que nous arriverions peut-être à arracher des aveux.

Dans tous les cas, on avait la conviction absolue que nous tenions un des assassins et qu'il faudrait rechercher le deuxième.

Il fut alors décidé de faire une perquisition chez Girard.

Un train passait en gare, nous le primes.

Débarqués à Saint-Pierre, nous arrivâmes chez Girard, où nous fûmes reçus par des sottises et des menaces de la part de ses parents qui nous criaient : il est innocent !

Nous fûmes obligés de menacer le frère de

le mettre au violon de la Gendarmerie s'il continuait.

La perquisition fut longue et minutieuse.

Elle n'avait donné aucun résultat et nous allions nous retirer, lorsque le frère prit un pantalon de velours qui se trouvait dans le jardin et essaya de le dissimuler.

Nous bondîmes sur ce vêtement et nous nous aperçûmes qu'il avait été fraîchement lavé et que sur les jambes, côté interne, apparaissaient quelques taches de couleur suspecte.

Nous saisîmes le pantalon et nous conduisîmes Girard à la chambre de sûreté de la Gendarmerie de Saint-Pierre.

Puis tous les quatre, nous fûmes déjeuner à l'hôtel de France, où nous fîmes honneur à l'excellent repas qui nous y fut servi.

A table, commentant les événements de la matinée, nous ne cessions de répéter :

« Nous aurons à faire à forte partie, mais
« il reste une charge formidable contre Gi-
« rard, puisque nous avons établi qu'il était
« l'homme qui avait fait la lettre, le 24 dé-
« cembre, grâce au témoignage de M^{me} Mer-
« lin. »

— Et puis, conclusion, dit M. Marchand, il y aura, soyons en certains, les empreintes digitales qui sont si bien apparentes sur les verres et la bouteille saisis.

— Et puis, il y aura, dis-je : le complice que nous trouverons. Et l'un ou l'autre avouera.

— Parfaitement, dit M. Marchand, aussi, ce matin, c'est moi qui vous offre une bouteille de vin vieux.

Après le café, Quilici, l'ami Quilici, voulut absolument offrir quelque chose ; c'est la fine qu'il paya.

Puis, équipés de pieds en cap, nous fûmes à la Gendarmerie chercher Girard, que nous encadrâmes, tous les quatre, en nous dirigeant à pied sur le hameau de Coise.

En cours de route, Girard était silencieux, Quilici et Bonnet, sortant leur revolver de leur poche, le lui mirent sous le nez, en disant : « Tu vois, nous ne t'enchaînons pas, tu marches avec nous, mais si tu essayes de fuir, il y a dans chacun de ces joujoux sept balles ; nous en avons quatre, cela fait vingt-huit projectiles qui sauront te rattraper et qui te foutront le corps comme une écumoire, si tu essayes de te sauver. »

— Je n'ai rien à craindre, dit Girard, je suis innocent et je ne me sauverai pas, car me sauver serait avouer que je suis coupable.

— Tu es innocent, disait ironiquement Marchand, c'est ce que nous verrons, mon vieux... C'est ce que nous verrons...

En arrivant au hameau de Coise, nous décidâmes de tenter une expérience et d'amener Girard dans la maison du crime, où étaient encore les flaques de sang coagulé.

Bonnet avait la clef de la mesure dans sa poche.

Arrivés sur le seuil de la porte, nous ouvrîmes les volets de l'unique fenêtre pour bien éclairer la pièce, puis poussant Girard par les épaules, Quilici lui dit : entre.

Sous la poussée, Girard entra ; il était blême, un tic nerveux crispait sa face, et il avait les yeux fixés au plafond.

Mais regarde donc les flaques de sang, misérable, lui dis-je, en lui saisissant la tête de force, mais dès que je lâchai la prise, Girard la redressa ne pouvant fixer le plancher couvert d'un sang desséché.

— Tu vois, ils étaient là, disait Bonnet.

— Je n'en sais rien, répondit Girard, je n'y étais pas.

— Allons, viens... et nous sortîmes de là, pour aller vers la demeure des époux Merlin, où nous allions tenter une autre expérience beaucoup plus importante.

Nous priâmes M. Merlin et sa femme de monter au premier étage. Il était à ce moment-là 5 h. 30 du soir, et il faisait déjà nuit noire.

Voyons, Girard... lui dit M. Marchand. tu vas prononcer mot à mot la phrase que je vais te dire, c'est celle que tu as dite le soir du 30 décembre.

Nous avions les yeux fixés sur Girard, et malgré l'obscurité, nous distinguions sa face blême.

— Répète, dit M. Marchand...

« Est-ce que ce n'est pas ici, que j'ai fait une lettre le soir de la messe de minuit. »

Girard répéta.

Répète encore... reprit Marchand.

« C'est un vieux qui vient de se rema-
rier... »

Et Girard répéta encore mot à mot cette phrase, mais la voix s'étranglait, on le sentait en proie à une émotion intense.

M. Marchand, toujours impitoyable, lui

dit encore : « Maintenant répète en patois. » « Avez-vous jeté la lettre à la poste. »

Et Girard jeta encore ces mots, dans le patois du crû, de la voix mal assurée de quelqu'un que l'on met à la torture. Les mots, tombés un à un, dans le silence, de ce commencement de nuit d'hiver, qui n'était troublée que par nos respirations haletantes, devant la gravité de la scène qui se reconstituait, sortaient péniblement.

Girard avait à peine fini de prononcer le dernier, que Merlin, d'un ton solennel crié du haut de la fenêtre du premier étage dit : « C'est bien la même voix que celle qui m'a parlé le 30 décembre au soir.

« Je ne me trompe pas, j'en suis sûr.

« La seule différence qu'il peut y avoir, c'est qu'aujourd'hui elle tremble un peu, alors que l'autre soir, elle était plus sûre. »

— Eh bien, Girard, dîmes-nous tous ensemble, tu viens d'entendre. Que dis-tu ?

— Oui, nous dit-il, je dis que M. Merlin se trompe. Puis s'adressant à ce dernier, il l'apostropha : « Faites attention, Monsieur Merlin, ce que vous venez de dire est grave, vous risquez de faire couper la tête à un innocent. »

— Je parle selon ma conscience, répliqua M. Merlin. Je reconnais votre voix, je le jure, et rien que votre voix, car je n'ai jamais dit, que je pouvais reconnaître votre personne, la nuit était trop noire et même aujourd'hui encore on ne pourrait reconnaître que la voix. »

Nous en étions là de cette scène lorsque apparut M. Gellon (François), encaisseur à Coise, qui me dit à l'oreille avoir une déclaration à faire.

Quilici et Bonnet aussitôt éloignèrent Girard et nous restâmes seuls, M. Gellon, Marchand et moi-même.

« Messieurs, nous dit-il, quand nous fûmes seuls, ce que j'ai à vous dire va avoir probablement une grande importance.

« Voici le fait :

« Le 24 décembre dernier, je revenais de la gare de Cruet, où j'étais allé accompagner un parent. Il était exactement 4 h. 45 de l'après-midi lorsque j'étais ici même, où nous sommes actuellement avec mon cabriolet. J'ai rencontré là Girard (et du doigt il nous indiquait l'amorce du sentier qui coupe les lacets de la route de Coise, pour

aboutir bien entendu à cette route, amorce qui se trouve à 30 mètres environ de la maison du crime; j'ajoute, que le sentier passe devant cette maison). Il était vêtu d'une pélerine, capuchon rabattu sur la tête et c'est en me penchant de ma voiture que je l'ai reconnu. Je lui ai dit : bonjour. Il m'a répondu : bonjour, et j'ai continué mon chemin par la route de Coise, marchant bien entendu au pas, pour monter les lacets.

« Ayant vu Girard prendre le raccourci, j'étais persuadé qu'il serait là-haut, sur la route, bien avant moi et que je ne pourrais l'apercevoir, attendu qu'il devrait arriver à Coise avec au moins vingt-cinq minutes d'avance sur ma voiture.

« Je ne pensais plus à ce fait, lorsque dans la journée j'ai appris les soupçons qui pesaient sur Girard. J'ai même su qu'il était entre vos mains, que vous étiez ici. Alors je suis venu vous trouver pour vous signaler ce fait, car, et c'est ici le point le plus grave de ma déposition, M. Fabre (François), cultivateur à Coise, qui revenait de Montmeillan avec son âne, quarante-cinq minutes derrière moi, a rencontré Girard au sommet du raccourci. »

Comme un éclair, nous saisîmes l'importance de ce que venait de nous dire M. Gellon. Ainsi Girard, qui aurait dû le précéder au sommet du raccourci, y arrive en même temps que Fabre, qui vient quarante-cinq minutes après, donc Girard a dû s'arrêter quelque part, et comme il n'y a qu'une seule maison sur ce raccourci, celle des époux Fournier, aucun doute n'est plus possible. Voilà donc le moment exact, précis, où Girard fait la lettre chez les époux Fournier, dîmes-nous avec une ensemble parfait.

Le témoignage est d'importance, nous le comprenons aussitôt, et c'est par un P.-V. régulier que nous entendons M. Gellon et M. Fabre ensuite.

La journée est bien remplie, les événements se précipitent, le réseau qui enserre Girard se rétrécit impitoyablement. Ça marche, dîmes-nous, et nous décidons de revenir à Saint-Pierre, pour y passer la nuit et mettre Girard en lieu sûr, à la caserne de la gendarmerie de cette localité.

Le repas fut joyeux à l'Hôtel de France, comme il convient entre policiers qui ont le pied à l'étrier, c'est-à-dire qui tiennent une

« affaire » des plus brillantes et qui ne peut plus leur échapper.

Lorsque nous fûmes au café, nous élaborâmes notre emploi du temps du lendemain, car nous ne cessions de le répéter, cette journée devait être décisive.

En effet, nous espérions faire reconnaître à Girard, en le confrontant avec MM. Gellon et Fabre, qu'il avait rencontré le premier au bas du raccourci et le second au sommet.

Puis, lorsqu'il aurait reconnu ces deux faits, après lui avoir souligné la différence d'heure qui existait entre son entrée à lui dans le raccourci et sa sortie, c'est-à-dire environ une heure, nous lui poserions la question que nous considérions comme formidable : « Où avez-vous passé cette heure-là ? déduction faite des sept minutes environ qu'il faut pour franchir le raccourci ?

D'avance nous nous frottions tous les quatre les mains. Il était incontestable que pour nous Girard serait coincé et acculé à reconnaître qu'il était entré chez les victimes : les époux Fournier.

Aussi le lendemain matin, 5 janvier,

étions-nous debout de très bonne heure, Après avoir extrait Girard de la gendarmerie, nous décidâmes de nous rendre à la mairie de Coise, pour opérer ces confrontations. Et c'est par voie ferrée que nous allâmes jusqu'à la station de Cruet, pour nous rendre ensuite pédestrement à Coise, en passant par le hameau de ce nom et en empruntant le raccourci, le fameux raccourci, qu'avait pris Girard sept jours avant le crime.

En arrivant dans cette localité, vers 9 heures du matin, nous eûmes la surprise d'y rencontrer un monsieur, encore jeune, élégant, à la tenue d'un touriste, qui, à notre vue, vint vers nous et se présenta :

— Raoul Sabatier, du *Journal*.

« Je viens suivre vos opérations qui passionnent la France entière, j'y suis autorisé par M. le Juge d'instruction, que j'ai vu hier, à Chambéry, et qui m'a même mis au courant de la marche de votre enquête.

— Soyez le bienvenu, dit M. Marchand, mais pour ne pas nous gêner, ne dites que ce que nous vous dirons de confier au public.

— Vous pouvez compter sur ma discrétion.

tion professionnelle et je me conformerai à vos désirs. »

Nous entrâmes donc à la mairie, et nous mîmes M. Gellon et Girard en présence.

Girard reconnut, sans difficulté, avoir rencontré ce dernier au bas du raccourci, le 24 décembre, vers 5 heures du soir.

Puis, nous procédâmes à la deuxième confrontation.

Girard reconnut encore, parce qu'il ne pouvait faire autrement, qu'il avait bien rencontré Fabre avec sa charrette et son âne, au sommet du raccourci, c'est-à-dire au moment où celui-ci rejoint la route de Coise.

Quand ces deux faits furent bien reconnus, M. Marchand fit alors préciser l'heure à Gellon.

« 16 h. 45 à 17 heures, quand j'ai rencontré Girard, au bas du raccourci. »

« 18 heures environ, dit Fabre, quand j'ai rencontré Girard, au sommet du raccourci. »

Nous étions à ce moment-là tous silencieux, les yeux fixés sur Girard, qui, les mâchoires contractées, ne disait rien.

— Eh bien, Girard, vous avez entendu, dit M. Marchand.

« Qu'avez-vous fait pendant cette heure de temps écoulée dans le raccourci ? »

Girard, les yeux hagards, ne répondait pas.

— Allons, mon ami, disait M. Marchand, répondez. Je comprends, cela vous gêne.

« Il est pénible, en effet de dire que vous êtes entré chez les époux Fournier, pour y faire la lettre. »

Girard dit : « Je n'ai pas fait de lettre. »

— Mais alors, voulez-vous nous dire, où vous avez passé votre temps ?

Après un moment de silence, pâle, défait, car Girard se rendait compte de l'inextricable dilemme dans lequel nous l'avions enfermé.

« Eh bien, j'ai dû m'endormir... »

La réponse était si ahurissante, si grotesque, que, pendant quelques secondes, nous restâmes médusés.

Me ressaisissant le premier, je dis à haute voix en fixant Girard : « Qu'est-ce que tu nous racontes-là ? Il pleuvait, le 24 décembre, à 17 heures du soir, et voilà pourquoi tu avais ton capuchon sur la tête. »

« En effet, il pleuvait, dirent MM. Gel-

lon et Fabre. Il tombait une de ces pluies d'hiver qui pénètre jusqu'aux os. »

— Alors, tu dors sous la pluie, dit M. Marchand.

— Oui, dit Girard.

— Allons, ton compte est bon, lui dirent Quilici et Bonnet.

— Tu le vois, ajouta M. Marchand, tu t'enfermes tous les jours davantage. »

Après ces confrontations, comme il était aux abords de midi, nous décidâmes de déjeuner sur place, à notre petite auberge de Coise, et Raoul Sabatier nous demanda l'autorisation de s'asseoir à notre table, ce qui lui fut accordé bien volontiers.

Mis au courant de nos opérations précédentes, le distingué reporter ne cessait de nous dire : « Vous avez conduit cette affaire merveilleusement. Girard est enferré jusqu'à la garde. »

« Après déjeuner, dit M. Marchand, nous allons tenter le suprême assaut, nous allons essayer de le faire avouer. Cela sera dur, mais il réfléchira pendant le repas et peut-être après sera-t-il dans de meilleures dispositions. »

Nous eûmes la crânerie ou le snobisme, comme l'on voudra, de faire déjeuner Girard dans la même salle que nous, mais à une table à part, bien entendu, et sous notre surveillance directe de tous les instants.

Nous en étions à la fin du repas, lorsqu'un nouveau venu demanda à nous parler.

Introduit aussitôt, il se présenta :

« M. X..., envoyé du *Progrès*, de Lyon. »

« Eh bien, nous ne manquerons pas de camarades », dit M. Marchand en lui tendant la main, et en le présentant à M. Raoul Sabatier.

Nous bûmes une excellente bouteille de vin d'Asti, que voulurent nous offrir à tout prix ces messieurs.

Puis, frais et dispos, nous amenâmes Girard à la mairie, pour essayer une suprême tentative de « cuisine ».

Ce dernier n'avait plus l'air quasi-gogue-nard des premiers jours. Sa confiance, son flegme affecté, paraissaient l'avoir abandonné.

Il sentait bien que ce n'était plus des présomptions que nous avions relevées contre

lui, mais des charges graves... très graves... d'autant plus que l'ami Bonnet ne cessait, chaque fois qu'il en avait l'occasion, de lui répéter :

« Sais-tu ce que c'est que les empreintes digitales... c'est la signature que l'on laisse sur les objets que l'on touche, avec la peau de ses doigts. Toi, tu as laissé la tienne sur le verre avec lequel tu as bu chez les époux Fournier-et sur la bouteille que tu as enfoncée dans le c... de la pauvre vieille..., sa-laud !... »

Girard ne répondait jamais.

Nous commençâmes donc, vers les 15 heures le nouvel et dernier interrogatoire de Girard.

Pendant deux heures et demi, nous nous efforçâmes de lui faire comprendre que, puisqu'ils étaient deux pour commettre le crime, l'un des deux pourrait invoquer d'avoir fait simplement le guet et d'avoir été entraîné par son complice. D'avoir en somme joué un rôle secondaire et de courir la chance d'être moins puni que son complice.

Nous lui exposâmes qu'il était le premier

arrêté et qu'il bénéficiait ainsi de la veine inespérée de soutenir, avant son complice, qu'il n'avait fait que le guet dans toute cette affaire.

Pendant quelques minutes Girard parut ébranlé et il réfléchit profondément.

Enfin, poussé à bout, mis en demeure de répondre, il nous dit : « Je ne peux pas avoir fait le guet, puisque je n'y étais pas. »

Il n'y a rien à faire de cet homme pensâmes-nous entre nous, et Quilici, furieux, dit :

« Assez de ménagement avec ce coquin qui a égorgé deux vieillards; à partir de maintenant nous allons lui mettre les chaînes. »

Nous décidâmes d'aller passer la soirée à Saint-Pierre et de faire garder Girard par la gendarmerie de Chamoux jusqu'au lendemain matin, car nous avions arrêté d'en finir avec cet individu et de le conduire au Juge d'instruction, pour pouvoir nous consacrer plus librement à la découverte et à la recherche de son complice.

Ainsi fut fait.

Le lendemain, 6 janvier, nous allâmes à

Chambéry conduire Girard devant le Juge d'instruction, qui nous attendait.

Mis au courant des charges que nous avions relevées, M. du Gardin nous adressa ses plus vives félicitations et ses vœux de succès pour la découverte et l'arrestation du complice.

Surmenés par ces six jours de besogne intensive, nous décidâmes de passer la soirée à Chambéry, accompagnés de nos aimables reporters, de façon à nous remettre, le lendemain, au travail avec plus d'ardeur, puis aussi parce que quelques heures de détente nous paraissaient nécessaires.

Girard, écroué à la maison d'arrêt de cette ville, nous repartîmes donc pour Saint-Pierre, et là, pendant cinq jours, sans arrêt, nous épluchâmes toutes les pistes qui nous étaient signalées comme possibles, c'est-à-dire celles qui pouvaient se rapporter à des personnes susceptibles d'être en relation avec Girard.

La semaine entière se passa ainsi sans que nous puissions découvrir le moindre indice, ni apercevoir à l'horizon un espoir quelconque d'arriver à bien.

Aussi le dimanche qui suivit, décidâmes-nous de rentrer à Lyon, pour changer de linge, nous reposer un jour et reprendre nos recherches le lundi matin.

C'est ce que nous fîmes en effet.

Et ce lundi-là, nous débarquâmes de nouveau à Chambéry pour aller prendre « langue » chez M. le Juge d'instruction.

Comme nous sortions de la gare, nous aperçûmes un commerçant de Saint-Pierre-d'Albigny, que nous avons eu l'occasion d'interroger déjà deux ou trois fois. Nous allâmes au devant de lui, pour lui demander si depuis quarante-huit heures il n'y avait rien de nouveau à Saint-Pierre.

« Rien, Messieurs, nous dit-il.

« Mais, je suis fort heureux de vous rencontrer, car j'ai quelque chose qui, à la réflexion, me paraît très important à vous faire connaître.

« J'ai été sur le point, plusieurs fois de vous le dire, lorsque vous êtes venus me voir, mais au dernier moment j'ai toujours hésité, retenu par une crainte que je ne peux m'expliquer.

« Voici en un mot ce dont il s'agit :

« J'emploie quelquefois un jeune homme de 20 ans, pour m'aider dans mon commerce. Hors, la seconde fois que vous êtes venus à Saint-Pierre, faire la perquisition au domicile de Girard, ce jeune homme m'a dit : « Avec ces gens de la mobile, on ne « sait jamais ce qu'il peut arriver et si, par « hasard, ils me demandaient l'emploi de « mon temps, dans la soirée du 30 décembre, comme j'étais avec une femme que « je ne veux pas nommer, je dirai que j'étais « chez toi, pour t'aider à faire des saucisses. Si l'on t'interrogeait n'oublie pas « de dire comme moi. »

« Cette demande m'a paru louche de plus en plus à la réflexion, d'autant que les femmes que peut fréquenter ce jeune homme à Saint-Pierre, ne sont pas des vertus et enfin aussi parce que je l'ai vu très souvent en compagnie de Girard.

L'esprit tendu, nous avons écouté cette déclaration.

Aussi est-ce ensemble que nous posâmes à notre interlocuteur la question suivante :

— Quel est le nom de ce jeune homme ?

— Passieux, nous répondit-il.

— Quel est son âge, sa profession, etc...

— Il a 20 ans, c'est un journalier ; il vit seul avec sa mère, et il n'a que les maigres ressources que lui procure son travail.

« Je le voyais quelquefois avec Girard et voilà pourquoi j'ai cru bien faire de vous raconter ce que je viens de vous dire.

— Mais vous avez très bien fait, lui dîmes-nous.

« Ce que vous venez de nous dire est extrêmement important.

« Ce jeune homme a prévu un alibi ; quand on n'a rien à se reprocher, on n'appréhende pas d'être interrogé sur l'emploi de son temps. »

Il fut alors convenu avec le négociant savoyard que nous rentrerions tous ensemble à Saint-Pierre, par le train du soir, c'est-à-dire vers 18 heures. La nuit serait tombée et il pourrait ainsi, sans se compromettre, nous faire voir Passieux qui, disait-il, se rendait presque tous les soirs dans un café de la localité.

Nous prîmes rendez-vous à la gare de Chambéry, pour 17 heures.

Nous passâmes la journée dans le chef-lieu du département de la Savoie, agités, impatients, anxieux et joyeux tout à la fois, car nous avions tous les quatre le sentiment très net que nous allions être de plus en plus sur la bonne piste.

Les 17 heures arrivèrent enfin. Nous trouvâmes en effet à la gare, notre négociant qui monta avec nous dans notre compartiment de première classe.

Ce qu'il nous conta au cours du voyage, ne fit que nous confirmer que nous allions nous trouver en présence du complice de Girard.

Aussitôt débarqués à Saint-Pierre, nous nous rendîmes à l'Hôtel de France, où le négociant devait venir nous prévenir dès qu'il apercevrait Passieux au café.

Il était 19 heures, et nous allions nous mettre à table, lorsque le messager arriva et nous dit :

« Venez avec moi, je vais vous faire voir Passieux. Il joue aux cartes, dans le café dont je vous ai parlé. »

Nous partîmes aussitôt après avoir recommandé à la tenancière de l'hôtel, de

tenir notre repas au chaud jusqu'à notre retour, si tardif fut-il.

Nous filons ainsi tous les quatre dans la nuit, suivant notre guide, qui s'arrête devant la porte d'un café et qui, à travers la vitre de la salle éclairée nous désigne Passieux en disant : « Le voilà, c'est celui qui nous tourne le dos. »

Les rues sont désertes, car il bruine. Je passe par le derrière du café, et il est convenu avec Quilici et Bonnet que lorsqu'ils me verront ouvrir la porte de la salle, à leur tour ils ouvriront celle de la rue et pénétreront en même temps que moi dans le café.

Ce que nous avons prévu s'exécute à la lettre.

J'arrive dans la salle, mes deux collègues rentrent en même temps que moi.

Je mets la main gauche au veston de Passieux, derrière la nuque.

Bonnet et Quilici lui saisissent chacun un poignet. Nous le levons de sur sa chaise.

Je le saisis à mon tour de la droite par son séant et sans mot dire, avec la rapidité de l'éclair, nous le portons au dehors plutôt que nous ne le faisons sortir.

Toujours sans un mot, à une vitesse folle, nous le conduisons dans le bureau de la gendarmerie, précédant M. Marchand, qui a peine à nous suivre.

« Voilà le paquet », dîmes-nous, en pénétrant dans le bureau du chef de brigade.

Ahuri, décontenancé, Passieux n'a pas fait un geste ni prononcé une parole et, comme une loque, il s'effondre sur un banc. C'est un grand et solide garçon, d'apparence lymphatique, à la face poupine où brillent, extrêmement mobiles, deux yeux canailles et lubriques tout à la fois.

— Mon ami, lui dis-je, tu sais pourquoi nous t'emmenons ici, nous ne sommes pas venus au hasard, comme cela, te chercher.

« Tu vas nous dire la vérité, toute la vérité. »

Passieux, qui a été saisi d'un tremblement nerveux, bégaye :

— Oui, je vous la dirai, Messieurs, je vous la dirai..

— D'autant plus tu es jeune, ajoute Quilici, et que ce n'est pas toi qui a préparé « l'affaire », et que peut-être tu n'as fait que le guet. »

A ce mot de « guet », une lueur passe dans les yeux de Passieux.

Nous nous en sommes aperçus.

Le « peut-être que tu n'as fait que le guet », que vient de lui dire Quilici, a dû lui apparaître, dans un éclair, comme une planche de salut.

« Aussi, nous dit-il, vous pouvez m'interroger, je suis prêt à vous répondre. »

— « Tiens, fume un cigarette, lui dis-je, en lui offrant mon paquet de tabac.

« Cela t'aidera à nous raconter le tout en détail. »

Mais brutalement, avant toute chose, M. Marchand lui demande : « Qui est-ce qui a coupé le cou au vieux... toi ou Girard ? »

— C'est Girard », dit-il... précipitamment, d'un jet !

Un ouf, difficile à définir sortit de nos poitrines, et nous dîmes : « Enfin ! »

« Tiens, assieds-toi là, lui dit M. Marchand, et vous, Bonnet, préparez-vous à me servir de secrétaire, puisque vous êtes le plus jeune. »

Le bruit que Passieux allait nous faire

des aveux s'était répandu comme une traînée de poudre dans la gendarmerie.

Tous les gendarmes s'étaient rassemblés devant la porte du bureau et, derrière eux, nous apercevions leurs femmes, accourues dans l'espoir d'émotions fortes.

Alors d'une voix traînante, Passieux nous dit :

« C'est le jour de Noël que Girard, que j'avais rencontré près de la gare, m'a dit :
« Nous aurons de l'argent pour le jour de
« l'an, si tu veux m'aider, car je connais un
« joli coup à faire. Ce n'est pas très loin,
« c'est au pont de Coise. Ce sont deux
« vieux, ils vivent seuls, et ils ont vendu
« une vache la semaine dernière.

« Nous pourrons trouver là plus de
« 1.500 francs, cela fera environ 800 francs
« pour chacun.

« J'y suis déjà allé; nous pourrons en-
« trer sans méfiance.

« Ils sont vieux et ce sera vite fait (*sic*).

« Il n'y aura qu'à leur serrer le « kiki !
« (*sic*). »

« Tout d'abord je refusai, mais ayant ren-
« contré de nouveau Girard, le lendemain, il

me dit : « Tu es un imbécile, il n'y a aucun
« risque à courir et jamais personne ne
« saura qui aura fait le coup. »

« Je craignais Girard. Il avait sur moi
beaucoup d'ascendant et je n'ai pas osé per-
sister dans mon refus.

« Donc, le 30 au soir, vers 7 h. 15, sitôt
que j'eus soupé, j'allai rejoindre Girard sur
la route; il m'attendait et nous nous diri-
geâmes vers Coise.

« En route, nous avons rencontré un
homme sur une charrette.

« Nous nous sommes cachés dans un
fossé pour le laisser passer, puis nous avons
repris notre chemin vers Coise.

« En arrivant au hameau, comme les
journaux l'ont raconté, Girard s'est trompé
de maison et il est allé frapper chez l'em-
ployé retraité du chemin de fer. C'est ce der-
nier qui nous a indiqué la maison des vieux.

« A ce moment, la femme est arrivée et
c'est alors que Girard lui a demandé si elle
avait reçu une réponse de Planain. Nous
l'avons suivie et sommes entrés avec elle
dans la maison.

« Le vieux nous a offert à boire immé-

diatement. Nous avons bu. Girard leur disait qu'il allait leur faire donner la cantine des ouvriers d'Agostinetti.

« Quand nous eûmes fini le premier litre de vin, Girard dit qu'il avait soif encore et le vieux envoya sa femme chercher du vin à la remise.

« Dès qu'elle fut sortie, Girard prit le couteau qui était sur la table, se leva et, d'un seul coup, il trancha la gorge de l'homme.

« Ce dernier se leva, battit l'air de ses bras, puis tomba en arrière dans un râle.

« Le sang gicla sur la table, d'un seul jet.

« A ce moment-là, la vieille est rentrée, portant le litre de vin.

« Je me suis levé et je me suis mis à côté de Girard pour masquer le corps du mari, qui était entre le mur et la table.

« N'apercevant pas son mari, la vieille a dit en patois : « Où est-il ? »

« Et Girard, la saisissant de la main gauche par les cheveux, lui a dit : « Il est là ! »

« En même temps, avec le même couteau, tirant la tête en arrière de la main gauche, il lui a ouvert la gorge.

« La vieille a aussi battu l'air de ses bras et est tombée dans un flot de sang, sans un cri...

« Vite, a dit Girard, il faut fouiller l'armoire. »

« Nous avons alors ouvert ce meuble et jeté par terre tout ce qu'il contenait pour chercher l'argent.

« Nous n'avons trouvé qu'une somme de 15 francs.

« Girard était furieux.

« A ce moment-là le vieux s'est mis à remuer.

« Girard a pris le couteau qu'il avait replacé sur la table, s'est approché de lui, a agrandi l'ouverture de la gorge et lui a laissé le couteau dedans.

« Nous avons bouleversé le lit, au cas où ils auraient caché le magot dans la paille. Puis Girard m'a dit : « Si tu veux profiter de la vieille, pendant qu'elle est encore chaude, mets-y l'essuie-main sur la tête... »

A ce point de son récit, le malfaiteur s'arrête, hésitant... et nous regarde, comme pour nous demander s'il doit achever... Il a conscience de l'abomination qu'il va dire.

— Allons continue, lui dit brutalement M. Marchand.

« Eh bien, murmure honteusement Pas-sieux.... j'en ai profité... »

Un cri d'horreur s'échappe du groupe de ces dames de la gendarmerie.

Elles s'enfuient, en courant, dans leurs appartements.

« Salaud, misérable, cochon », crient-elles.

— Et après, demandons-nous à Pas-sieux ?

— Après, Girard s'est mis à rire et a dit : « Nous allons lui brûler les poils du c... »

« Et avec la petite lampe qui était sur la table il les lui a brûlés. Cela sentait le roussi de la chair.

Girard était dans une colère folle; il me disait : « C'était pas la peine de les saigner pour 15 francs. Maintenant, il faut fou-tre le camp. Nous allons fermer la porte à clef et on ne s'apercevra de ce que nous avons fait peut-être qu'après-demain. »

« Au moment de partir, il a ajouté, en regardant le cadavre de la femme :

« Cette salope, elle s'est remariée à 63 ans. C'est qu'il lui en fallait (*sic*)...

« Aussi, je vais lui en donner avant de partir. »

« Et c'est alors qu'il a pris la bouteille qui était sur la table et qu'il l'a enfoncée dans les parties de la femme, en disant : « Puisque tu en veux... en voilà, pute. »

« Nous sommes alors partis après avoir fermé la porte à clef et nous sommes rentrés à Saint-Pierre.

« En cours de route, Girard m'a dit, après m'avoir donné 8 francs : « Je ven-drai la montre du vieux (qu'il avait prise) et je t'en donnerai la moitié. » Puis il me dit encore : « Nous risquons notre tête, aussi, si jamais tu parles et que je l'ap-prenne avant d'être arrêté, je te ferai comme aux vieux, je te couperai le cou. »

« Avant d'arriver à Saint-Pierre, nous nous séparâmes, de façon à rentrer isolément au village, au cas où nous serions aperçus, et il fut convenu que pendant tout le temps que durerait l'enquête sur le crime du pont de Coise, nous éviterions de nous voir.

« Lorsque j'ai su, l'autre jour, que vous aviez arrêté Girard, j'ai eû peur pour moi, non que je craignisse d'être dénoncé par lui, (parce que je sais qu'il ne parlera pas), mais je vous sais si malins, que je me disais : « Ils sont capables de te sentir (*sic*). »

— Oui, mon vieux, dit Bonnet, nous t'avons blairé (*sic*) » (senti).

Je pressentais que Passieux ne nous avait pas tout dit, et en lui offrant encore une cigarette, j'ajoutai :

« Allons, petit, tu n'as pas tout dit, ce n'est pas la première fois que tu marches avec Girard, et si tu veux bénéficier de ce que nous appelons « la spontanéité des aveux », raconte-nous quel est l'autre coup, que tu as fais avec lui. »

Passieux me regarda, les yeux étonnés, et comme j'insistais :

« Oui, l'autre coup ?... »

C'est à tout hasard que je lançais cette affirmation, mais nous ne fûmes pas cependant surpris lorsque Passieux, d'un jet, nous dit :

— C'est du cambriolage du boulanger Tardy, que vous voulez parler ?

— Evidemment, lui dis-je (c'était ma première nouvelle).

— Eh bien, j'étais avec Girard et F...

— Qu'est-ce que c'est que ce F..., dit M. Marchand.

— C'est un jeune homme de mon âge, dit Passieux; il vient d'être appelé soldat à Albertville.

— Bien, dit M. Marchand, nous verrons après. »

Et il lui fit signer le procès-verbal de ses aveux.

Il était une heure du matin, nous n'avions rien pris depuis midi et nous savions qu'un repas était tenu au chaud à l'Hôtel de France.

Nous invitâmes le chef de brigade à faire prendre quelque nourriture à Passieux avant de l'enfermer, puis, joyeux, chantants, exubérants, dansants, bras dessus, bras dessous, nous descendîmes à l'hôtel, où se trouvaient déjà rassemblées des personnalités de la localité, maire, adjoint, qui avaient connu au cours de la soirée, les aveux que nous faisait Passieux. Aussi ce fut les mains

tendues et les félicitations aux lèvres que nous fûmes accueillis à l'hôtel.

Le Maire nous complimenta d'avoir débarrassé le pays de bandits redoutables et nous annonça que le Conseil municipal se réunirait le soir même, pour nous voter des félicitations officielles et une gratification.

Inutile de dire que le repas fut joyeux, et que l'on but du champagne.

C'était en effet un succès, un très gros succès.

Avant de se reposer quelques heures, M. Marchand télégraphia au Juge d'instruction, à Chambéry, et au Commissaire divisionnaire, à Lyon.

Après un repos bien gagné, nous étions levés tôt, et le Commissaire téléphona au Juge d'instruction pour lui annoncer notre arrivée ce même matin, à 11 heures.

Lorsque nous arrivâmes à la gendarmerie, pour y chercher Passieux, une foule d'environ 400 personnes se trouvait rassemblée devant le bâtiment.

Dès que nous apparûmes, les applaudissements crépitèrent et les plus emballés crièrent : « Vive la Mobile ! »

« Passieux a passé la nuit aussi bien que possible, nous dit le Chef de brigade. Il a dormi comme une brute. »

Nous fûmes prendre un petit café et nous allâmes à son domicile procéder à une perquisition.

Nous pûmes y saisir un vêtement taché de sang qu'il avait essayé de laver.

La scène qui se produisit entre Passieux et sa mère fut pathétique et nous dûmes y mettre fin, tant la douleur de la pauvre femme nous faisait pitié.

En cours de route, pendant que le train nous emportait vers Chambéry, Passieux, inconscient ou cynique, nous raconta le cambriolage qu'ils avaient perpétré avec Girard et F... l'année précédente, chez le boulanger Tardy, de Saint-Pierre-d'Albigny.

Il nous narra que surpris en plein travail, par une tournée de gendarmes, il s'était caché lui et F..., tandis que Girard, simulant l'ivresse, avait réussi à donner le change aux deux représentants de l'autorité, qui passèrent outre, et qui n'apprirent que le lendemain, le cambriolage du boulanger.

A notre arrivée à Chambéry, la cour de la gare était noire de monde. Un service d'ordre avait dû être organisé et lorsque nous apparûmes à la sortie, une immense clameur de « à mort » s'éleva de la foule et nous eûmes toutes les peines du monde à protéger Passieux de la fureur des assistants qui voulaient le lyncher.

Une dame, plus emballée que les autres, brandissant un parapluie, se précipita sur notre groupe et sans savoir au juste, qui était Passieux, elle m'asséna sur le crâne, un vigoureux coup de parapluie.

Furieux, je me retournai et saisissant à la volée le « pépin » de la virago, je le brisai en deux sur mon genou.

Nous arrivâmes enfin au Palais de Justice où Passieux renouvela devant le magistrat instructeur, les aveux qu'il avait fait à M. Marchand, au cours de la nuit précédente.

Lorsqu'il fut écroué à la Maison d'Arrêt de Chambéry, nous fûmes déjeuner, nous promettant de nous reposer 24 heures, avant de continuer l'enquête, car le juge d'instruction, faisant état des déclarations de Pas-

sieux, nous avait donné une commission rogatoire et mandat d'arrêt à exécuter, le cas échéant, après avoir entendu le soldat F..., en garnison à Albertville.

Après une journée passée à Chambéry dans le farniente de la grande ville, nous remîmes à l'ouvrage. Quilici et Bonnet, filèrent sur Moutier pour y interroger F..., qui faisait son service au 158^e R. I., quant à M. Marchand et à moi-même, nous revînmes à Saint-Pierre, pour y faire certaines vérifications, entendre d'autres témoins, en un mot, parfaire notre première enquête et asseoir définitivement les charges que nous avions relevées contre les inculpés.

Nous avons établi notre quartier général à l'hôtel de France, en face la gare de Saint-Pierre. C'est là, que deux jours après, Quilici et Bonnet vinrent nous rejoindre en nous apportant du nouveau....

En effet, le jeune F..., dès qu'il fut entre les mains de nos deux collègues sur qui, du reste, il fit une excellente impression, reconnut spontanément avoir pris part au cambriolage du boulanger Tardy, entraîné, affirmait-il, par Passieux, qu'il avait eu le tort de fréquenter.

Confidemment, il les assura que Passieux n'en était pas à son premier coup, et il précisa que ce dernier lui avait fait un jour l'aveu d'avoir tué d'un coup de hache, un jeune homme nommé Bouvier, garçon d'écurie chez un M. Pajan, de Saint-Pierre.

Bouvier et Passieux courtoisaient la même fille; pour se débarrasser de son rival, ce dernier un soir, dans l'écurie de Pajan, aurait attendu le jeune Bouvier et par surprise, lui aurait asséné un coup de talon de hache sur la tête.

Puis, il aurait traîné le corps du malheureux derrière un mulet qui était dans l'écurie, pour laisser croire que Bouvier avait été victime d'une ruade.

La mise en scène aurait été si bien préparée, qu'effectivement la version de l'accident fut admise, et on n'aurait plus parlé de cette affaire.

Enfin, toujours d'après les dires du jeune F..., Passieux aurait étranglé une vieille veuve s'appelant également Bouvier, mais n'ayant aucun lien de parenté avec le garçon d'écurie.

Cette femme vivait seule et ce fut dans la

nuit du 15 août 1908 que Passieux aurait accompli son crime.

Devant l'importance des renseignements rapportés par Bonnet et Quilici, nous procédâmes dès le lendemain aux vérifications qui s'imposaient.

Nous apprîmes qu'il y avait bien eu en effet, à Saint-Pierre, deux ans avant, la mort accidentelle, disait-on, et attribuée à un coup de pied de mulet, du jeune garçon de l'écurie Pajan.

De même, dans la nuit du samedi 15 août 1908, une dame Paronne Chiron, veuve Bouvier, âgée de 83 ans, était décédée dans des circonstances suspectes, car le visage portait quelques ecchymoses que l'on ne s'expliquait pas.

Le Parquet aurait fait procéder à une expertise médico-légale et le médecin aurait conclu à la mort, par indigestion ou affection cardiaque et l'affaire fut classée.

Les dires de F..., reposaient donc sur des probabilités des plus sérieuses et à vérifier sans tarder.

Devant ces graves révélations, nous décidâmes donc, de nous rendre le lendemain à

Chambéry, pour y interroger Passieux à la maison d'arrêt. Nous avons toute latitude, attendu que Passieux n'était inculpé que du double assassinat de Coise.

Ainsi fut fait, et le lendemain matin à 10 heures, nous étions dans le parloir de la maison d'arrêt du chef-lieu de la Savoie.

C'est avec plaisir que Passieux nous vit arriver, nos visages étaient du renouveau pour lui, et il avait soif de nouvelles de l'extérieur.

Il tenait surtout à savoir ce que l'on disait de lui à Saint-Pierre.

On te plaint mon vieux, lui dîmes-nous, et on n'est pas loin de croire que tu n'es qu'un malade.

Nous mentionnons évidemment, effrontément, car la population, le jugeait aussi coupable que Girard et les qualifiait tous les deux de « sinistres gredins ».

Mis en confiance par la fausse bonhomie dont nous l'entourions, nous ne doutions pas un instant qu'il nous fit des aveux, si vraiment il était l'auteur des crimes que F... nous avait révélés.

Aussi, c'est à l'attaque directe que nous passâmes immédiatement.

— Tu es jeune, Passieux, lui dit M. Marchand, peut-être un malade qui n'a pas beaucoup de volonté et il y va de tout ton intérêt maintenant, que tu as avoué la part que tu as prise au crime du pont de Coise, de nous raconter en détail, celui auquel tu as participé dans la nuit du 15 août 1908, à Saint-Pierre-d'Albigny.

A ces mots, Passieux pâlit comme un suaire et la salive qu'il essayait d'avalier s'arrêtait dans sa gorge.

— De quel crime voulez-vous parler ? Nous demanda-t-il affolé.

De celui de la veuve Bouvier ? précisa-t-il, les yeux exorbités.

— Oui... la veuve Bouvier, précisâmes-nous à notre tour.

— Vous êtes donc sorciers, nous dit-il.

— Oui... et nous savons tout !

— Eh ! bien, un de plus... un de moins, je vais vous le dire.

Mais là encore, je n'ai joué qu'un second rôle.

C'est un nommé Lenardon (Joseph), dit « Bazin », qui l'a étranglée.

Moi, je n'ai tenu que les jambes et voilà comment ça s'est passé...

C'est Lenardon, qui m'avait signalé que cette femme pouvait avoir de l'argent, aussi dans la nuit du 15 août, vers minuit, nous sommes rentrés chez elle, en grim pant avec une échelle.

Une fois dans la chambre, Lenardon s'est précipité sur la vieille et l'a serrée à la gorge, moi je lui ai tenu les pieds.

Elle s'est débattue un moment, puis n'a plus bougé.

Alors, pour faire croire qu'elle était morte d'une indigestion, nous avons mâché des pommes et nous les lui avons mise dans la bouche, puis nous en avons mis, également mâchées, sur l'oreiller et le traversin.

Nous avons fouillé la chambre de fond en comble, mais nous n'avons trouvé que 30 sous, que nous nous sommes partagés sur place.

Nous sommes sortis par le même chemin et sommes allés nous coucher chacun chez nous.

Le lendemain au soir, des voisins n'ayant pas vu la vieille de la journée, sont montés chez elle par le même chemin et on l'a trouvée morte.

Cette affaire a fait quelque bruit dans le pays parce que l'on avait relevé sur la figure de la vieille quelques égratignures. Mais le médecin du bourg, a conclu à la mort par indigestion et lorsqu'on l'a enterrée, comme on portait le corps à la gare pour l'envoyer par chemin de fer, sa famille ayant un caveau du côté de Chambéry, c'est moi et Lenardon qui avons fait les croquemorts, nous dit-il avec un sourire si atroce que nous en fûmes intérieurement révoltés.

Quelques temps après continua-t-il, on disait dans le village, que le médecin s'était trompé et que cette vieille femme avait bien pu être assassinée.

Alors nous avons eu la frousse pendant quelques jours, Lenardon et moi.

Enfin, tout s'est calmé et nous avons pu respirer.

Lenardon est parti au régiment, où il est depuis un an, à Grenoble, au 2^e d'artillerie.

Et le jeune assassin, sans être autrement ému, nous demanda une cigarette.

Nous décidâmes, après nous être concertés à voix basses, de ne pas lui poser encore la question du meurtre du jeune garçon d'écurie et de nous en tenir à la déclaration importante que nous venions de recevoir.

Nous fîmes reconduire Passieux dans sa cellule et allâmes immédiatement rendre compte de nos démarches à M. du Gardin, le juge d'instruction.

— C'est formidable nous dit le magistrat, où nous arrêterons-nous dans cette affaire, bon Dieu !....

Que nous réserve l'avenir ?...

Il nous donna aussitôt, une commission rogatoire pour aller à Grenoble, entendre Lenardon. Nous avions, inutile de le dire ordre de l'arrêter immédiatement, lorsqu'il aurait confirmé les affirmations de Passieux.

Nous partîmes aussitôt pour la capitale du Dauphiné, où nous arrivâmes tard dans la nuit.

Le lendemain, de bonne heure, nous nous présentions à la caserne du 2^e R. A. et après avoir décliné nos qualités et la mission que

nous avions à remplir au capitaine adjudant de semaine, nous demandâmes que le canonnier Lenardon nous fût amené.

Il apparût 5 minutes après, en bourgeon. A notre vue (4 civils dans la cour du quartier), il pâlit affreusement, se mit à trembler, et ses jambes se dérobaient à tel point sous lui, que nous dûmes le soutenir, en le tenant chacun sous les aisselles.

Arrivés à la salle des rapports, Marchand lui dit : Vous êtes de Saint-Pierre, Lenardon, et vous devez comprendre pourquoi nous sommes ici....

Les renseignements que nous avons recueillis sur votre compte sont bons. Vous avez dû vous laisser entraîner par Passieux et voilà pourquoi vous avez commis le crime que l'on vous reproche.

M. Marchand parlait avec tant de certitude, tant d'autorité, que Lenardon qui était déjà une loque, répondait : oui monsieur !

Et alors, il nous fit tout au long, le récit du crime, qui n'était pas bien entendu, celui que nous en avait fait Passieux.

D'après Lenardon, c'était Passieux qui l'avait conçu et qui avait étranglé la femme,

toujours lui, qui avait mâché les pommes.

Quant à lui, Lenardon, il était resté sur la galerie extérieure et n'avait même pas osé pénétrer dans la pièce où le crime se commettait.

Le récit qu'il nous fit nous donna l'impression d'être sincère, et les renseignements qui nous furent fournis par ses chefs, représentaient Lenardon comme un bon soldat.

Nous le fîmes habiller et nous l'emmenâmes avec nous par le premier train, en partance pour Chambéry, où nous arrivâmes à 4 heures du soir.

Comme pour Passieux, la foule était très dense, aux abords de la gare, quoiqu'il tombât une pluie fine. Dès que nous apparûmes sur le seuil, un immense cri de « à mort » s'éleva et nous fûmes escortés, jusqu'au Palais de Justice, par plus de 500 personnes.

Au moment où j'écris ces lignes, j'ai sous les yeux le journal « *Le Progrès de Lyon* », du 20 janvier 1910, qui donne en première page, avec la manchette « Les Chauffeurs de la Savoie », la photographie de notre arrivée en gare de Chambéry.

J'y reconnais les visages amis de mes chers collègues et camarades (d'une époque déjà lointaine), encadrant le soldat assassin.

Lenardon, inculpé et écroué, nous décidâmes de remettre au lendemain, notre troisième visite à Passieux, pour essayer d'obtenir des précisions sur l'assassinat du jeune Bouvier, le garçon d'écurie de Pajan.

Nous nous présentâmes donc à la maison d'arrêt, décidés à en finir cette fois.

Dès que Passieux fut seul avec nous, sans ménagement et en le regardant bien dans les yeux, nous l'invitâmes à nous dire sans aucune réticence, de quelle façon il avait tué le jeune Bouvier, le garçon de l'hôtel Bajan.

Interloqué par cette question brutale, et comme il bafouillait....

Allons vite... lui dit M. Marchand.

Ne nous fait pas perdre de temps... raconte-nous, comment tu as « zigouillé » le jeune Bouvier.

Est-ce avec le tranchant ou le talon de la hache ?

Ce détail précis, évoqué par M. Marchand,

fut comme un coup de trique asséné sur la nuque de Passieux.

C'est avec le talon... dit-il dans un hoquet.

Nous ne pûmes nous empêcher de sourire en voyant avec quelle rapidité Passieux avait obéi à la suggestion impérative que venait de lui faire M. Marchand.

Il entra alors dans les détails du meurtre et nous dit que c'était pendant que le jeune Bouvier dormait dans l'écurie, qu'il s'était approché à pas de loup et que d'un seul coup, il l'avait frappé avec le talon de la hâche sur le sommet de la tête. Le coup avait été si fort, nous dit-il, qu'il avait eu l'impression que le talon de l'instrument s'enfonçait dans la matière molle qu'est le cerveau, comme dans du beurre (*sic*).

Le malheureux jeune homme, n'avait pas fait un mouvement, il avait été tué sur le coup.

Son crime accompli, il avait transporté le cadavre derrière les pieds du mulet pour faire croire à un accident.

Finalement, il était sorti pour rentrer chez lui.

Lorsque nous lui demandâmes pourquoi il

avait commis cet abominable crime, c'est avec un cynisme révoltant qu'il nous répondit : « C'est parce qu'il courtisait la même jeune fille que moi, il était le préféré, je me suis débarrassé de lui. »

Nous étions si indignés, si écœurés, à la vue de ce jeune homme qui suait le crime par tous les pores, que nous eûmes hâte de le faire reconduire dans sa cellule.

Notre sentiment de pitié du début avait fait place au dégoût.

Après ces révélations de Passieux, le Parquet fit procéder à l'exhumation du corps du malheureux Bouvier.

On retrouva sur le crâne un trou circulaire, qui démontrait qu'il avait été en effet perforé comme à l'emporte-pièce.

L'instruction, sur tous ces crimes, fut menée magistralement par le juge d'instruction de Chambéry. Elle fut longue, puisqu'elle dura un an exactement.

Enfin, ce quatuor de bandit, fut traduit devant les Assises de la Savoie, en février 1911.

Le procès dura six jours.

Il avait attiré une foule énorme de toute la région.

Tous les grands journaux parisiens avaient envoyé des correspondants spéciaux, et il fallut un service d'ordre important pour maintenir la foule, et assurer même la protection des malfaiteurs, tant la surexcitation était grande dans la population. On craignait en effet de la voir se livrer sur eux comme en Amérique, à une justice sommaire et expéditive.

Trois d'entre eux, Girard, Passieux et Lenardon avaient engraisé pendant leur séjour en prison, quant à F..., encadré par ses trois assassins, dont deux pour le moins monstrueux, sa mièvre silhouette apparaissait en cette société, aussi effacée que son rôle.

Aussi ce cambrioleur juvénile faisait-il figure sympathique au milieu de ce trio de gredins.

Cités comme témoins, nous trouvâmes dans ces audiences, toutes les satisfactions morales que peuvent attendre des fonctionnaires qui ont sacrifié le meilleur d'eux-mêmes à l'intérêt général.

Le Ministère public, en la personne du Procureur Général, le Président, les avocats même de la défense, ne nous ménagèrent pas les éloges, mais ce qui nous fut le plus sensible, ce furent les marques de sympathie enthousiaste qui nous vinrent de la foule. Aussi je ne saurais terminer l'historique des « bandits de la Savoie », sans reproduire un extrait de l'article de « *l'Indicateur Savoisien* », du 27 février 1911, sous la signature de « Claude Bontemps ». Il montre éloquentement le véritable état d'âme de cette foule à notre égard :

« D'autres aussi sont admirables; se sont les inspecteurs de brigade mobile, qui ont amené les coupables sur les bancs, où ils sont effondrés.

On a beaucoup parlé des brigades mobiles à propos de cette affaire, et quelques-uns connaissent les hommes, par qui ont été livrés à la justice, ceux qui aujourd'hui rendent compte devant elle de leurs méfaits.

On en a entendu trois, le quatrième est blessé et n'a pu répondre à la convocation.

Mais le public qui a écouté leurs dépositions si claires, si précises, faites avec tant de simplicité, sait ce que valent ces hommes.

Solides et alertes, courageux et hardis, et ce sont là les conditions essentielles de leur rude et dangereuse profession.

Mais ce n'est en quelque sorte que le côté extérieur.

Il faut autre chose : la clairvoyance, la logique, l'intuition et aussi quelques connaissances spéciales comme on a pu s'en apercevoir par l'observation d'un d'entre eux au sujet des empreintes digitales sur les bouteilles et les verres trouvés dans la chambre où se trouvaient les deux cadavres.

Oui, on a vu bien des exemplaires d'humanité, à ces audiences.

Mais ceux-là sont de braves gens qui s'appellent le commissaire Marchand, les inspecteurs Stellet et Quilici, à la parole sobre et simple, sans emphase ou sans vantardise.

Et maintenant attendons la fin, et souhaitons que la foule, malgré l'état de surexcitation qu'elle a vécue pendant ces journées énervantes, accueille avec respect le verdict qui va être prononcé.

Hélas ! nous pouvons redouter qu'une fois encore, comme nous l'avons vu trop souvent, l'âme humaine ne proclame la véhémence de la brutalité de son instinct.

Les dernières heures sont angoissantes. »

Comme on le voit, le rédacteur de l'article craignait un lynchage en règle des bandits.

Au cours des débats furent cités : le docteur Balthazar de Paris, et M. Bertillon lui-même, l'inventeur du système qui porte son

nom des empreintes digitales, système adopté dans le monde entier.

Le premier cité, le docteur Balthazar, vint dire que le liquide trouvé dans la bouteille retirée du vagin de la malheureuse femme Fournier, était bien du sperme.

Quant au second, l'illustre Bertillon, il vint affirmer en son âme et conscience, que les verres portaient les empreintes digitales de Passieux et de Girard, et que la bouteille, la fameuse bouteille dont nous venons de parler, portait indiscutablement imprimées, celles de Girard. C'était donc ce monstre à face humaine, qui l'avait placée là, d'où nous l'avions retirée.

Girard, malgré les témoignages, les charges accablantes les plus graves, nia tout, même les faits les plus puérils et qui n'avaient aucun rapport avec le crime lui-même.

Passieux renouvela ses aveux, avec force détails et demanda au moins dix fois pardon à la société, espérant, par ses larmoiements, ses jérémiades, sauver sa tête.

Lenardon, eut une attitude décente et renouvela également ses aveux ; quant à F...,

il eut l'attitude digne qui convenait à son rôle de bien pâle compare.

Pris de pitié pour la mère de Lenardon qui assistait à l'audience, et à la demande du brillant avocat de ce dernier, M^e Valencio, de Lyon, je n'hésitai pas, n'écoulant que la voix de ma conscience, à venir demander l'indulgence du jury pour Lenardon, que je considérais comme un être sans volonté, ayant obéi aux suggestions abominables de Passieux.

Après une demi-heure de délibération seulement, le jury apporta un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes pour Girard et Passieux, mais les admit pour Lenardon.

Quant à F..., il bénéficia d'un verdict négatif.

En conséquence, Girard et Passieux furent condamnés à la peine de mort et Lenardon à 10 ans de travaux forcés.

Ainsi ce termina une des affaires criminelles, les plus célèbres de notre époque.



***Le cambrioleur fantôme
ou l'homme dit :
aux 198 cambriolages,
Assassin probable***

De toutes les « affaires » que j'ai pu conduire au succès final, celle que je vais raconter est certainement l'une, parmi quelques autres, qui a le plus satisfait mon orgueil professionnel.

Qui n'a dans la vie sa petite pointe d'orgueil ?

En la menant à bien, je n'ai certes pas la prétention d'avoir accompli un miracle, car personne n'en accomplit dans les recherches de police. Tout le monde sait que le hasard est un auxiliaire précieux, mais, ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'il y a la manière, l'habileté à l'exploiter, comme il y a aussi la chance et, dois-je le dire encore,

l'habileté également à la provoquer et à ne pas la laisser s'égarer lorsqu'on l'a trouvée.

Tout le secret du succès en matière de recherches judiciaires peut donc se résumer en cette phrase : « Exploitation habile de sa chance. »

Toute la difficulté git dans cette exploitation.

Lorsque j'arrivai, comme inspecteur, à la X^e Brigade de Police Mobile, en résidence à Lyon, en janvier 1909, après mon court séjour à celle de Marseille, j'entendis parler fréquemment par mes camarades, du cambrioleur fantôme.

Je demandai des explications à mon excellent collègue Valette qui s'occupait spécialement depuis la création des brigades mobiles, c'est-à-dire, depuis un an, de la recherche de ce malfaiteur. Il voulut bien me les donner avec son accent et son langage si caractéristiques du terroir, car mon collègue était originaire de la région lyonnaise qu'il connaissait du reste admirablement.

— Cet homme-là, mon vieux, me dit-il, me

fera blanchir les cheveux avant l'âge et perdre mon latin que je n'ai jamais sù ni appris, tu t'en doutes un peu.

Depuis la création des brigades, je me suis « attelé » (*sic*) à cette « affaire » et plus ça va, et moins j'entrevois la chance de la mener à bien, car ce bonhomme, qui opère avec une audace inouïe, bénéficie d'une chance incontestable, à ce point, qu'il n'est jamais vu, même lorsqu'il opère dans le jour, ce qui est très rare, entre parenthèse, et à plus forte raison lorsqu'il opère la nuit, ce qui est presque son habitude. De sorte que jamais encore depuis un an que j'enquête, je n'ai pu recueillir le moindre signalement, le plus petit indice, même le plus vague.

« Ajoute à cela, toi qui es du métier et qui peux comprendre, que c'est un solitaire, qu'il opère dans un rayon de près de 100 kilomètres, et tu verras la difficulté de ma tâche.

— En effet, lui répondis-je, la besogne me paraît mal aisée, mais vois-tu tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse; ta patience recevra un jour ou l'autre sa récompense, car ce fameux cambrioleur qui

ne s'arrête pas dans son « travail » (*sic*), finira un jour ou l'autre par être aperçu et tu auras alors un signalement qui te permettra peut-être de l'appliquer à quelque malfaiteur que tu as pu connaître dans ta carrière de la Sûreté lyonnaise d'où tu es issu, et dont tu étais, je le sais, n'en déplaise à ta modestie, un des plus habiles limiers.

— Je te remercie de ton appréciation flatteuse et je fais comme le nègre, je continue. »

Je ne m'occupai plus à partir de ce moment du cambrioleur fantôme ayant l'habitude de ne jamais marcher sur les brisées de mes collègues et je m'attachai à accomplir au mieux, les missions que voulait bien me confier l'excellent M. Jughon, notre commissaire divisionnaire.

Néanmoins, comme le cambrioleur fantôme continuait ses exploits, que la presse les relatait en manchettes sensationnelles, que les télégrammes officiels des différentes brigades de gendarmerie signalant les vols, arrivaient en moyenne une ou deux fois tous les quinze jours, je suivais comme tout le monde les efforts de mon camarade Valette,

auquel s'était joint sur l'ordre du Divisionnaire, mon non moins excellent camarade Hurabert, tombé plus tard victime du devoir, c'est-à-dire tué par un malfaiteur qu'il allait arrêter.

Cette poursuite passionnante à l'identification de ce cambrioleur aussi mystérieux qu'invisible, durait depuis trois ans

Toutes les hypothèses avaient été envisagées par mes deux collègues, professionnels remarquables; de nombreuses perquisitions avaient été effectuées dans un rayon de 100 kilomètres, chez tous les individus susceptibles de pouvoir être soupçonnés.

Leurs emplois du temps avaient été demandés et vérifiés soigneusement, rien n'avait donné de résultat.

Ainsi, pendant les trois ans que mes camarades avaient passés, à la recherche de ce malfaiteur, ils n'avaient pu trouver un seul témoin qui eût aperçu cet audacieux cambrioleur que le diable en personne semblait protéger.

Le seul être humain qui l'avait vu, ou plutôt qui s'était trouvé face à face avec lui, une après-midi, avait été tué net par ce re-

doutable bandit et n'avait évidemment, est-il besoin de le dire, pu fournir un signalement de son meurtrier.

L'affaire en était là, les vols s'accumulaient lorsque, au mois de novembre 1911, une après-midi alors que je me trouvais seul à la Brigade, rédigeant un rapport d'une mission précédente, je vis entrer le patron dans la salle réservée aux inspecteurs. Que l'on m'excuse de ce terme de patron, il est courant dans toutes les polices de France pour désigner le chef, en l'espèce, le Commissaire divisionnaire.

Il était porteur d'un volumineux dossier et paraissait soucieux.

— Ah ! vous êtes là, me dit-il, je le savais. Tenez, voilà le dossier de tous les cambriolages qui se produisent depuis des années dans cette région de Saint-Etienne et de Montbrison, étudiez-le et essayez votre chance. »

Je fus, il faut l'avouer, surpris. Aussi, interloqué au début, je me ressaisis rapidement et dis à notre excellent chef :

— Je vous remercie de cette preuve de confiance, Monsieur le Divisionnaire, mais

c'est ennuyeux pour mes camarades qui se sont déjà occupés de ces vols. Comment vont-ils prendre la chose ?

— Vos camarades ne diront rien; du reste, je suis le chef et je désigne qui me plait; depuis pas mal de temps, je m'aperçois que vous avez de la veine et j'ai le droit de profiter de cette chance pour le bien du service. Valette et Humbert sont de charmants garçons, intelligents, excellents policiers également; ils trouveront normal que j'essaye votre chance. »

Je n'avais plus qu'à m'incliner, c'est ce que je fis. Pour mieux étudier le dossier, je demandai au patron l'autorisation de l'emporter chez moi. Il acquiesça naturellement.

A seize ans de distance, je me souviens encore de ce formidable dossier qui contenait la copie d'environ cent procès-verbaux de gendarmerie, autant de télégrammes officiels et bien une dizaine de rapports de mes camarades.

Je l'étudiai avec soin pour me faire d'abord une opinion et voir également celle de mes collègues.

L'examen attentif auquel je procédai me démontra que le cambrioleur opérait plus spécialement dans les cantons de Saint-Galmier, Saint-Héand, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Symphorien-sur-Coaze, Montbrison et enfin Saint-Etienne. Tous les cambriolages portaient la même facture, impossible de se tromper à ce sujet, les mêmes constatations revenaient dans tous les procès-verbaux de gendarmerie quelles que fussent les brigades qui les eussent dressés.

Tout indiquait que le malfaiteur était un solitaire, qu'il faisait preuve d'une audace inouïe et qu'il bénéficiait d'une chance sans pareille.

Voici comment il opérait. Presque toujours, pour ne pas dire toujours, la nuit. Il jetait son dévolu sur une ferme isolée, au bord d'une route ou d'un chemin.

Quand c'était dans une agglomération, c'était toujours dans une maison sise au bout du village et séparée par une centaine de mètres environ des autres habitations.

Il était de toute évidence qu'il avait dû repérer la ferme qu'il avait choisie au préalable et vraisemblablement, plusieurs jours

avant, de façon à laisser effacer le souvenir de sa visite au cas où il aurait été aperçu par quelque habitant du voisinage.

Il était toujours chaussé d'une paire de caoutchoucs à semelles striées, dont les procès-verbaux de gendarmerie mentionnaient à chaque vol l'empreinte relevée sur le sol.

Il s'approchait d'une fenêtre, au rez-de-chaussée bien entendu lorsque la ferme avait, ce qui est assez rare dans ces régions, un premier étage.

Sans jamais se tromper, il situait d'abord l'emplacement exact de l'espagnolette du volet qui fermait cette fenêtre, puis, avec une tarière de 5 millimètres de diamètre, il perçait le volet. Par le trou ainsi fait, il introduisait une tige d'acier, soulevait l'espagnolette et n'avait plus qu'à tirer à lui le volet qui s'ouvrait instantanément.

Muni d'un diamant de vitrier, il faisait sauter un carreau, puis passant le bras par l'ouverture ainsi faite, ce n'était plus pour lui qu'un jeu d'enfant, que de faire jouer l'espagnolette de la fenêtre. D'un bond, il était dans la place.

Souvent, cette pièce se trouvait être la

chambre à coucher des propriétaires ou des domestiques. Cela ne le dérangeait nullement. Il s'approchait alors à pas de loup des grandes armoires que l'on trouve dans ce pays, et là, pour si étrange, pour si invraisemblable que cela paraisse, avec une autre tarière de 1 centimètre de diamètre, si l'armoire était fermée à clef, il faisait autour de la serrure, jusqu'à vingt trous, l'enveloppant ainsi jusqu'à ce que la serrure se détachât dans ses mains.

Il faisait alors main basse sur les sommes d'argent et les bijoux qu'il pouvait trouver, ne manquait jamais d'emporter lorsqu'il s'y en trouvait, les vêtements d'enfant en bas âge : tabliers, bretelles, robes, petites chaussures et un ou deux parapluies. Cette manie d'en vouloir aux vêtements d'enfant devait être sa perte et par la suite, très utile pour conduire mes déductions.

Souvent, il poussait l'audace jusqu'à s'approcher du lit où reposaient les habitants de la ferme et les enfermer dans les rideaux du lit où ils dormaient, au moyen d'une épingle de nourrice.

Nombreuses étaient parmi les cent et

quelques fermes qu'il visita ainsi, celles où il y avait un chien de garde des plus mauvais.

Par quelles circonstances mystérieuses a-t-il pu se faire que jamais aucun de ces chiens ne donnât l'éveil, pendant les cinq ou six années qu'il commit ses vols, je l'ignore.

Décidément, comme le disait mon camarade Valette, cet homme devait être protégé par Satan lui-même.

Je ne puis résister au désir de raconter au lecteur le fait suivant qui démontrera l'audace inouïe de ce terrible bandit.

En effet, dans la nuit du 9 juin 1911, il cambriola une ferme aux environs de Chazelles-sur-Lyon, chez un nommé Grégoire, qui y vivait seul avec un domestique.

Ce vieux Grégoire avait dit à plusieurs reprises : « Si le cambrioleur vient jamais chez moi, il sera reçu. » Et, à cet effet, il avait mis contre son lit, à portée de sa main, un vieux fusil de chasse, chargé jusqu'à la gueule.

Or, le cambrioleur vint, fit une vingtaine de trous dans son armoire, s'empara de 1.800 francs qui s'y trouvaient puis, ironie

suprême, enferma le père Grégoire dans son lit en attachant ses rideaux avec une épingle de nourrice. Enfin s'emparant du fusil qui se trouvait à côté du lit, il ressortit par la fenêtre comme c'était son habitude.

Le fusil fut retrouvé le lendemain par la gendarmerie, dans un bois, à 2 kilomètres de la ferme.

Le père Grégoire, interrogé, raconta aux gendarmes qu'il avait bien cru entendre la nuit un grincement, qu'il avait pris pour du bruit fait par les rats, mais qu'il n'y avait pas prêté autrement attention.

Pour en revenir à la façon d'opérer de notre bonhomme, je disais donc plus haut, qu'après avoir vidé les armoires de leur contenu, en argent ou en bijoux, il ressortait par le même chemin, c'est-à-dire par la fenêtre et que jamais personne n'avait été susceptible de fournir le moindre signalement.

Pour s'éclairer dans ses opérations, le malfaiteur se servait, soit d'allumettes, soit d'un bout de bougie qu'il trouvait souvent sur place, et que l'on retrouvait quelquefois abandonnées par lui dans un autre cambriolage.

C'est ainsi qu'un morceau de bougie de couleur rose pris dans le bougeoir d'un piano chez un propriétaire cossu, fut retrouvé un mois après abandonné par notre voleur dans un autre cambriolage.

Les allumettes que l'on recueillait sur le sol, offraient cette particularité, qu'elles étaient toutes de contrebande et de forme ronde.

Tous les procès-verbaux de gendarmerie sans exception portaient les mêmes mentions : même façon de s'introduire dans la place, même façon de faire sauter les serrures des armoires fermées à clef, mêmes empreintes de chaussures caoutchoutées, toujours d'une seule personne ; même manie de dérober des vêtements d'enfant, des chaussures et des parapluies, quelquefois sans valeur, après s'être emparé de sommes importantes.

L'examen de ce dossier que je pus faire chez moi, à tête reposée, pendant deux jours, me permit de conclure comme l'avaient fait mes camarades, que nous avions affaire à un solitaire, mais, mes constatations personnelles, m'incitaient à le croire père d'en-

fants en bas âge et à habiter la région bien déterminée de Saint-Etienne. Les renseignements que j'avais recueillis auprès des Contributions Indirectes, m'avaient en effet appris que l'on ne fabriquait des allumettes de contrebande rondes, que dans cette région.

C'était évidemment peu, pour ne pas dire rien, comme fil conducteur ce que j'avais pu retirer de la lecture de ce dossier, cependant très volumineux.

J'oubliais encore de dire que cette lecture me montra que le malfaiteur devait être armé, car, en effet, dans une ferme des environs d'Aveize, près de Saint-Galmier, à la nuit tombante, un soir, le fils Gonon, qui rentrait des champs, le surprit au moment où il allait sortir et voulut lui barrer le passage. Ce dernier l'abattit net d'un coup de revolver et put se sauver avant l'arrivée des parents du malheureux jeune homme, accourus au coup de feu.

Deux jours après, je rendis donc le dossier au Commissaire divisionnaire, qui me demanda ce que j'avais retiré de cette lecture.

— Peu de chose lui répondis-je, presque rien.

— Mais enfin quel est votre avis, que comptez-vous faire, me dit-il.

— Me reposer entièrement sur le vieux dicton, à savoir que : « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse », c'est-à-dire que sitôt que nous recevrons un télégramme de la gendarmerie, nous annonçant un cambriolage, je me rendrai au plus vite sur les lieux et il est à présumer qu'à la fin des fins, nous finirons bien par trouver, peut-être, un témoin qui aura aperçu l'individu et pourra nous en donner un signalement quelconque, ou même assez précis.

« Nous ne savons pas en effet s'il est grand ou petit, blond ou brun, jeune ou vieux, borgne ou bossu ; en un mot, nous ne savons rien. Nous marchons à tâtons dans les ténèbres. Je vous demande simplement de partir chaque fois qu'un cambriolage nous sera signalé, sans attendre d'autre ordre.

— Je partage entièrement votre manière de voir ; en l'occurrence, c'est celle de la sagesse, vous avez carte blanche, allez. »

Et c'est ainsi qu'à partir de ce jour de

novembre, je m'occupai définitivement du cambrioleur fantôme.

Le mois se termina, ainsi que celui de décembre 1911 et nous n'eûmes qu'un seul cambriolage.

Prévenu télégraphiquement, je me rendis sur les lieux, où j'arrivai aussitôt. J'assistai avec la gendarmerie aux constatations et je remarquai une fois de plus que la chance n'abandonnait pas notre malfaiteur, puisque pas un seul témoin, pas un seul voisin ne put nous fournir le moindre signalement.

Ce vol, commis dans la région de Montbrison avait été fructueux. Le bandit avait récolté environ 2.000 francs en argent, deux montres en or, un bracelet, une paire de boucles d'oreille, et il n'avait pas oublié d'emporter, selon son habitude, un tablier d'enfant tout neuf.

Fermement résolu à ne pas perdre mon temps en marchant comme cela à l'aveuglette, je rentrai à Lyon, escomptant avoir plus de chance dans un cambriolage prochain.

J'en étais là à l'attendre, lorsque dans la

première semaine de janvier, un samedi, autant que je me rappelle, le Commissaire divisionnaire me pria de me rendre à Saint-Héand, près de Saint-Etienne, où la gendarmerie de cette localité signalait une tentative de sabotage sur la voie ferrée d'un petit chemin de fer d'intérêt local.

J'arrivai dans ce chef-lieu de canton à 1 h. 30 de l'après-midi. Après avoir rendu visite à la gendarmerie, j'obtins les très vagues renseignements qu'on peut toujours recueillir sur un sabotage, qui avait été, du reste, sans importance.

J'étais sur le point de repartir pour Lyon, lorsqu'un gendarme me dit : « Vous avez encore le temps, vous devriez venir plus fréquemment chez nous, car nous avons eu, au mois d'août dernier, un cambriolage la nuit, dans une ferme qui est à 1.800 mètres d'ici.

« Le malfaiteur a fait preuve d'une audace inouïe, il a en effet fouillé une chambre où se trouvaient endormis cependant le fermier et la fermière.

— Tiens, tiens, dis-je, est-ce qu'il ne serait pas rentré en perçant le volet avec une tarière ?

— Mais oui, me répondit mon interlocuteur, je vais du reste vous faire, voir le procès-verbal. »

Et cela dit, il me fit passer sous les yeux un procès-verbal relatant le cambriolage commis dans la nuit du 25 août précédent.

Je n'eus pas plutôt jeté les yeux sur cette pièce, que j'eus la certitude que notre homme était venu opérer à Saint-Héand.

Rien n'y manquait, empreintes caoutchoutées, ailumettes de contrebande rondes et usage de la tarière. Mais là, le voleur avait été volé, il n'avait trouvé dans l'armoire qu'une pièce de 5 francs, cependant, comme toujours, il n'avait pas oublié d'emporter un parapluie en silésienne.

Ayant environ une heure devant moi avant le départ du petit train à vapeur, je résolus de me rendre à la ferme que j'apercevais au loin, pour interroger les habitants et voir si par hasard je ne pourrais pas recueillir un renseignement, si vague fut-il.

Aussitôt dit, aussitôt fait, je me dirigeai donc vers l'habitation, où je ne trouvai que la fermière, qui n'avait rien vu, rien entendu, et qui, au moment où j'allais partir

me dit : « La voisine de la ferme que vous apercevez là-bas, à 600 mètres, aurait vu un homme, le matin qui suit la nuit où nous avons été cambriolés, mais elle n'a pas connu cet homme, car elle nous l'aurait dit. »

Cette déclaration, assez banale pourtant, me comblait de joie.

Enfin, j'allais peut-être voir quelqu'un qui pourrait me donner le vague signalement d'un individu (je ne pouvais pas encore dire que c'était le voleur), qui avait été vu aux environs de la ferme cambriolée.

Sans perdre une minute, je me dirigeai vers cette métairie et je trouvai-là, la bonne femme que je cherchais.

Après avoir décliné ma qualité, cette femme, tout de suite en confiance, me dit aussitôt : « Vous êtes de la secrète, vous cherchez le cambrioleur fantôme dont parlent tous les journaux; moi j'ai bien vu un homme le matin du 25 août, qui est passé là, sur la route, il me paraissait venir du côté de la ferme que l'on a cambriolée, mais je ne peux pas dire que ce soit le voleur.

— Evidemment, Madame, mais voyons,

qu'elle heure était-il ? et racontez-moi ça en détail, n'oubliez rien et, peut-être que vous m'aidez à mettre la main sur le plus habile des cambrioleurs rencontrés au cours de ma carrière. »

Toute heureuse de pouvoir me rendre service, la fermière expliqua : « Voilà, je venais de me lever et d'ouvrir ma fenêtre qui donne sur la route, c'était à la pointe du jour et on y voyait à peine; j'ai vu passer sur la route un homme qui en m'apercevant m'a dit « Bonjour », et qui a continué son chemin. »

Je lui posai aussitôt les questions d'usage : « Quel âge vous a-t-il paru avoir, était-il blond ou brun, grand ou petit, comment était-il vêtu, coiffé, chaussé, que portait-il à la main ? etc..., etc... »

— Il m'a paru avoir 35 ans environ, il ne faisait pas assez jour pour vous dire s'il était blond ou brun, mais il portait un grand chapeau noir, un veston qui m'a paru être en cuir, des souliers ordinaires; il avait à la main un paquet et un parapluie. »

A ce mot de parapluie, je demandai aussitôt : « Est-ce qu'il pleuvait ce matin-là ? »

pensant immédiatement au parapluie qu'on venait de dérober dans la ferme voisine.

« Non, dit-elle, il faisait très beau. »

C'était, on le voit, plutôt vague, mais je n'étais pas sans avoir remarqué certaine réticence chez cette femme et je sentais qu'elle ne me disait pas tout ce qu'elle savait. Aussi, lui mettant les mains sur les deux épaules, et la regardant bien dans les yeux, je lui dis le plus aimablement du monde : « Voyons, Madame, si vous savez autre chose dites-le moi, c'est dans l'intérêt de tout le monde; si vous avez reconnu cet individu, vous pouvez parler sans crainte, je vous jure que vous ne serez jamais citée comme témoin et que cela restera entre nous. Vous pourriez être cambriolée demain, à votre tour, et vous seriez bien heureuse si l'on arrêtait votre voleur.

— Mais, Monsieur, me dit-elle, je ne peux pas dire que je l'aie reconnu et si je venais à me tromper, je ne voudrais pas faire condamner un innocent.

— C'est entendu, lui dis-je, mais ce n'est pas parce que vous me donnerez un nom, que cela prouvera que c'est le coupable.

ble et qu'il sera condamné. On peut très bien passer devant votre maison à 4 heures du matin sans être un cambrioleur.

— Oui, vous avez raison, Monsieur, eh bien ! je ne peux pas vous dire que je l'ai reconnu d'une façon bien sûre, mais il m'a semblé que l'homme qui est passé là et qui m'a dit bonjour, était un individu de la Tour-en-Jarrez, à 9 kilomètres d'ici, mais je ne sais pas son nom et je ne connais que son sobriquet.

— Dites toujours, lui dis-je.

— Eh bien ! autrefois, on l'appelait : « Cul de Poule. »

Je venais de recevoir un choc dans la poitrine, mon cœur battait à tout rompre, j'avais enfin un signalement, un sobriquet et l'intuition que cet homme était le mystérieux cambrioleur qui terrorisait, depuis six ans, toute la contrée.

Allais-je me tromper !

Alors, rapidement, je me dirigeai sur Saint-Héand, je me précipitai à la poste où j'eus la chance de pouvoir téléphoner au Divisionnaire.

— Je ne rentre pas à Lyon, ce soir, lui dis-je.

— Pourquoi ? me demanda-t-il.

— Je n'ose pas encore vous le dire, mais sachez que je tremble d'émotion, car il se pourrait que j'aie découvert, il n'y a qu'un instant, la piste du fameux cambrioleur fantôme.

— Pas possible, marchez mon ami, marchez à fond, je viens de recevoir précisément cette après-midi une lettre de Paris, dans laquelle l'on me dit de redoubler d'efforts pour arriver à capturer ce malfaiteur. La députation du département de la Loire vient de faire en effet une démarche au Ministère, pour se plaindre de l'insécurité des campagnes dans ce département, et elle menace de faire une interpellation. »

Je sautai aussitôt sur ma bicyclette et, à toute vitesse, je me dirigeai sur La Tour-en-Jarrez, qui n'est, comme je l'ai dit par ailleurs, qu'à 9 kilomètres de Saint-Héand.

En route, je répétais mentalement à chaque coup de pédale : « Cul de Poule, cul de poule, cul de poule. » En arrivant dans la localité qui l'avait vu naître, je me précipitai chez le secrétaire de la mairie.

Ce dernier, fort aimable, se mit aussitôt à ma disposition.

— Voyons, Monsieur le Secrétaire, lui dis-je : y a-t-il dans votre commune, un individu connu sous le sobriquet de « Cul de Poule » ?

— Il y a, en effet, me dit-il, un individu portant ce sobriquet, mais il est mort.

— Il est mort ?... »

J'étais anéanti comme si j'avais reçu un coup de trique sur la nuque. Ainsi, cet espoir qui était venu brusquement illuminer le sombre mystère du cambrioleur fantôme, n'était qu'une chimère.

— Il y a longtemps ? dis-je.

— Il y a une dizaine d'années, mais il a laissé deux fils.

— Deux fils ? Je fis une profonde inspiration comme pour ressaisir l'espoir qui s'envolait. Et quel âge ont-ils, les fils ?

— L'aîné doit avoir dans les 35 ans et l'autre dans les 30.

— Ils habitent la commune ?

— Non, l'aîné habiterait, à ce que l'on dit, Saint Etienne; quant au second on l'ignore. »

Instantanément, je remarquai que Saint-Etienne, où habitait l'aîné, était le lieu de fabrication des allumettes rondes de contrebande toujours employées par le mystérieux cambrioleur.

-- Mais quel est le vrai nom de ces individus et quels sont les prénoms de celui qui habite Saint-Etienne ?

— Il s'appelle Vinoy (Claude-Marius), et il est né ici, à la Tour-en-Jarrez, le 3 janvier 1877.

— Vous ne l'avez plus revu dans le pays depuis longtemps ? Quelle réputation y a-t-il laissée ?

— Depuis cinq ou six ans environ, nous ne l'avons plus revu. C'est un individu qui a laissé ici un mauvais souvenir. Il a fait, en effet, autrefois de la prison pour vol. Je crois qu'il exerce, à Saint-Etienne, la profession de cordonnier, mais ce doit être un petit cordonnier, tout au plus bon à faire des ressemelages et à mettre des pièces. »

Je remerciai vivement le secrétaire de mairie et j'enfourchai ma bicyclette, me dirigeant sur Saint-Etienne, distant de 10 kilomètres de la Tour-en-Jarrez, et où j'arrivai à la nuit.

Sans perdre une minute, je me dirigeai vers l'hôtel de ville, où se trouvent les bureaux de la Sûreté. Mon ami Chabanis, brigadier à ce service, connaissant admirablement la ville, allait sortir pour prendre son repas du soir.

— Halte-là ! lui dis-je, j'ai besoin de vous et, retournant sur ses pas, nous pénétrâmes ensemble dans le bureau des archives de la Sûreté.

— Voulez-vous voir si vous n'avez pas une fiche ou un dossier au nom de Vinoy (Claude-Marius) ?

Immédiatement, mon débrouillard ami se plongea deux minutes dans les fiches, pour en sortir une portant l'indication suivante : Vinoy (Claude-Marius), né le 3 janvier 1877, à la Tour-en-Jarrez, condamné à 4 ans de prison pour vol qualifié en 1901 et plus bas, cambriolage commis dans une ferme à X..., le nom m'échappe aujourd'hui.

Après lecture de cette pièce, je posai ma main sur l'épaule du brigadier de la sûreté stéphanoise et, le regardant souriant, je lui dis : Mon vieux, je crois que je tiens la piste du cambrioleur fantôme ; et machina-

lement je répétais, Vinoy (Claude) a déjà été condamné pour avoir cambriolé une ferme ; il est vu le 25 août au matin, venant de la direction d'une métairie que l'on vient également de cambrioler ; il porte à la main un parapluie, alors que l'on vient d'en dérober un dans cette dite ferme. Il habite Saint-Etienne où l'on fabrique des allumettes de contrebande rondes, alors que ce sont toujours ces mêmes allumettes que l'on trouve dans toutes les habitations qui ont été visitées depuis des années. Enfin j'ai appris à la Tour-en-Jarrez qu'il avait des enfants en bas âge, or le cambrioleur a une prédilection pour les vêtements d'enfants qu'il dérobe lorsque l'occasion se présente.

Tout se tient, mon ami, tout se tient, tout s'enchaîne, tout s'enchaîne, je brûle, je brûle.

— Je comprends, je comprends, me répond l'ami Chabanis, vous seriez sur la trace de cette grosse affaire : le cambrioleur fantôme, et, d'après vous, ce serait Vinoy. Je vous en félicite, je suis tout heureux que vous soyez l'auteur de sa découverte, car j'éprouve à votre égard la plus vive sympathie.

— Merci, lui dis-je, mais toujours prudent, je rectifiai aussitôt. Je ne dis pas que ce soit Vinoy, mais je dis, cela pourrait être Vinoy et je compte sur vous pour m'aider à le retrouver. L'on vient de me dire en effet à la Tour-en-Jarrez qu'il habiterait Saint-Etienne, où il exercerait la profession de cordonnier.

— Allons voir tout de suite, me dit-il, aux listes électorales, si par hasard les bureaux ne sont pas fermés à cette heure-ci ! (Il était 19 heures).

Malheureusement nous trouvâmes les portes de la mairie closes et nous dûmes remettre au lendemain cette recherche.

Le cœur gonflé de joie, j'invitai Chabanis à dîner avec moi. Après le repas, nous prîmes rendez-vous pour le lendemain huit heures.

Je passai la soirée dans un music-hall de la localité, mais j'étais nerveux et avant la fin, je me retirai pour aller passer la nuit dans un hôtel.

Je m'endormis dans une atmosphère d'espoir.

Le lendemain matin, j'étais exact au ren-

dez-vous, dans les bureaux de la sûreté, où m'attendait déjà Chabanis.

Nous allâmes tous deux consulter le registre des listes électorales et nous eûmes la déception de ne pas y voir figurer Vinoy, n'ayant pas songé qu'il avait déjà subi une condamnation infamante. Nous résolûmes alors, de rechercher chez les divers cordonniers de la ville, s'il ne serait pas par hasard connu.

Ce ne fut pas une mince besogne dans une ville qui compte plus de 200.000 habitants. Aussi, le quatrième jour de nos investigations infructueuses, commençons-nous à être découragés, lorsqu'il me vint une idée subite. Ne serait-il pas, par hasard, dis-je à Chabanis, inscrit sur le registre des retraites ouvrières ?

En effet, me répondit ce dernier, nous n'y avons pas songé, et nous nous précipitâmes aussitôt dans les bureaux de la mairie, et nous eûmes là, la joie, la très grande joie de lire sur le registre: Vinoy (Claude-Marius), 115, rue du Treuil.

Nous avons de la chance me dit Chabanis, quand il eut lu l'adresse; car j'ai en face

ce numéro, dans cette rue, un chiffonnier de mes amis qui nous tuyautera sur cet individu.

Nous partîmes rapidement chez l'ami de Chabanis et nous le mîmes au courant de ce que nous attendions de lui.

— Je le connais, nous dit-il, à titre de voisin, je sais qu'il est cordonnier, qu'il fait de petites réparations, en un mot, qu'il bricole.

Il est marié et a trois enfants; l'aîné doit avoir dans les 7 ans, un autre 5 ans et le dernier 3 ans.

La femme du chiffonnier qui assistait à la conversation ajouta : « Ces gens ne se privent de rien et ce n'est pas avec son travail de cordonnier qu'il peut faire vivre sa famille, mais, ajouta-t-elle mystérieusement et à voix basse : « Je crois qu'il fait de la contrebande. »

— Et pourquoi, lui dis-je, croyez-vous cela ?

— Parce qu'il sort souvent la nuit, dit-on, et je l'ai vu moi-même, cinq ou six fois, rentrer chez lui au petit jour.

A cette révélation, je serrais nerveuse-

ment le bras de Chabanis et je ne pus m'empêcher de dire : « Oui, il doit faire la contrebande, mais je connais maintenant le genre de contrebande à laquelle il se livre. »

En remerciant chaleureusement ces gens, nous sortîmes rapidement pour arrêter les mesures qu'il y aurait à prendre avant de pousser l'enquête plus à fond.

Je me dirigeai aussitôt vers une cabine téléphonique où je demandai le numéro de la brigade à Lyon et j'informai le commissaire divisionnaire, qui se trouvait au bout du fil, que j'allais rentrer dans la soirée pour le voir et lui rendre compte. Mais impatient, il ne put s'empêcher de me demander : Eh ! bien, ça marche, avez-vous quelque chose ? Je me contentai de lui répondre ces trois mots, « je tiens l'affaire ». Et j'eus aussitôt la sensation très nette au « tant mieux » énergique qu'il prononça, que le patron jubilait.

A mon arrivée à Lyon, à 7 heures du soir, je fus en effet reçu par lui, la main largement tendue et le sourire illuminant sa face de brave homme.

Avant que j'aie prononcé un mot, le pa-

tron me dit : Je n'en attendais pas moins de vous, racontez-moi ça ?

— Je lui fis un exposé de toutes les opérations que j'avais effectuées; de mes premiers soupçons, des rapprochements qui s'imposaient à mon esprit et, à mesure que j'exposais la situation et les faits, le patron qui se promenait de long en large, approuvait de la tête, pour me dire de temps en temps, « c'est ça, c'est ça ». Et lorsque j'eus terminé, il conclut en me disant : Aucun doute possible, vous êtes sur la bonne piste, je vais écrire à Paris et demander pour vous une gratification.

— Attendez au moins que j'ai réussi, lui expliquai-je.

— Que comptez-vous faire maintenant, me dit-il.

— Voilà, c'est bien simple, je vais faire un rapport de toutes mes opérations, rassembler en un faisceau compact toutes les présomptions qui pèsent sur Vinoy, puisque nous n'avons pas encore de fait précis en dehors de sa présence à proximité, seulement, des lieux du cambriolage de la ferme de Saint-Héand, le 25 août dernier.

Mais comme ces présomptions sont graves, très graves, j'irai demander au juge d'instruction de Montbrison, qui est l'arrondissement où les vols sont les plus nombreux, de bien vouloir me donner sur le vu de mon rapport, un mandat de perquisition.

J'expliquerai au juge que, si nous ne trouvons pas les sommes d'argent, parce que dépensées ; les bijoux, parce que vendus ; nous courons la chance de trouver chez lui un ou plusieurs parapluies, un ou plusieurs des nombreux vêtements d'enfants dérobés, qui seront certainement reconnus. Je pense que la découverte de ces vêtements ou parapluies, suffira amplement à faire la preuve des vols. Vinoy ne se sera certainement pas débarrassé de ces objets qui sont utiles à sa famille.

— Je partage entièrement votre manière de voir, faites votre rapport et allez le porter, dès demain, au juge d'instruction de Montbrison.

— Je me mis immédiatement à la besogne et je rédigeai mon rapport.

La nouvelle que j'étais sur la piste du cambrioleur fantôme éclata parmi le person-

nel de la brigade comme la foudre, et suscita de nombreux commentaires, dont quelques-uns furent dépourvus d'aménité.

La jalousie professionnelle ne perd jamais ses droits dans le milieu policier surtout, lorsque le succès couronne les efforts d'un camarade, et, je ne puis résister au plaisir de raconter le petit incident suivant :

J'avais laissé mon rapport sur la table du secrétariat pendant quelques instants. Il fut lu avidement par quelques collègues qui s'y trouvaient; naturellement, j'étais absent.

L'un d'eux fit, paraît-il, la réflexion suivante : Mon Dieu, ce n'est pas extraordinaire d'avoir découvert la piste, ce n'était pas en somme très difficile. Il n'y avait que des rapprochements à effectuer.

M. Helly, commissaire de police à la brigade, qui se trouvait là et qui est aujourd'hui Directeur de la police d'Etat à Nice, releva vivement l'appréciation malveillante que venait d'émettre ce collègue, en lui disant : Evidemment, ce n'est pas difficile maintenant que vous avez lu le rapport que vient de faire Stellet et les déductions habiles qu'il y expose.

Mais, laissons là cette tare de la nature humaine qui est ainsi faite, et continuons notre récit.

Je me rendis le lendemain à Montbrison, chez le juge d'instruction, à qui je remis mon rapport. Après l'avoir lu attentivement, il me dit :

— Je vous félicite Monsieur, décidément vous avez la main heureuse, je le constate une fois de plus et je partage entièrement votre opinion, vos déductions s'enchaînent merveilleusement. Nous avons des présomptions très fortes, c'est vrai, mais les présomptions ne suffisent pas toujours. Je préférerais un « fait » si petit fut-il, pour motiver la commission rogatoire que vous venez solliciter.

Cependant, comme je n'ai pas peur de prendre mes responsabilités lorsque je crois être sur le chemin de la vérité, je vais vous entendre verbalement à titre de témoin, et lorsque j'aurai dressé le procès-verbal de votre déposition, ce sera avec plaisir que je vous donnerai la commission rogatoire. Je vous connais et je sais que vous ne l'exécuterez qu'à bon escient.

— Je rentrai à Lyon le cœur joyeux pour m'entendre avec le commissaire divisionnaire sur les moyens à employer pour exécuter cette perquisition.

Dans le trajet qui sépare Montbrison de Lyon, seul, dans mon compartiment de première classe, j'échafaudais des projets. Voici celui auquel je m'arrêtai et qui fut approuvé entièrement par le commissaire divisionnaire.

Je m'étais dit : Il est possible que Vinoy n'ait pas vendu tous les bijoux qu'il a volés et qu'ils soient encore en sa possession : montres portant des numéros, boucles d'oreille et bagues, dont la description figure sur les procès-verbaux de gendarmerie que nous avons dans le dossier. Il s'agirait donc de se présenter adroitement chez lui comme marchand ambulant de bijouterie et, en même temps, acheteur de vieux bijoux.

Il suffisait donc de se procurer une marmotte avec des bijoux et de la bimbeloterie à vendre et de placer dans une autre partie de la marmotte, quelques vieux bijoux que l'on pourrait montrer à Vinoy comme ayant été achetés au cours d'une tournée.

A l'avance, j'avais mentalement désigné mon collègue Alléaume, pour remplir le rôle de marchand ambulant.

Parisien d'origine, il avait le bagout, le culot nécessaire à l'emploi. Il n'aurait qu'à se présenter chez Vinoy, offrir sa marchandise qui serait vraisemblablement refusée, mais aussi, et ce serait le plus important, faire l'offre d'achat de vieux bijoux.

Il m'apparaissait en effet, que si Vinoy vendait des bijoux à Alléaume, ce ne seraient que bijoux volés.

Ayant reçu carte blanche du patron qui désigna M. Lavaud, commissaire de police, pour assister à la perquisition, et mon collègue Humbert, pour nous aider, Alléaume s'étant muni d'une marmotte de bijoutier, d'un sac de cuir de marchand ambulant, nous partîmes tous les quatre pour Saint-Etienne où nous attendait Chabanis, l'actif brigadier de la sûreté stéphanoise.

L'ARRESTATION.

Il fut convenu qu'Alléaume, pour bien donner l'apparence du vrai à sa nouvelle

profession, passerait chez tous les locataires de la maison qu'habitait Vinoy et, qu'à la sortie de l'immeuble, il continuerait sa tournée dans les maisons voisines.

Au cas où Vinoy tomberait dans le piège, c'est-à-dire offrirait des bijoux à vendre, il devrait l'emmener avec lui dans la rue, pour les peser au bureau de tabac qui s'y trouvait voisin de l'habitation.

Embusqués tous les quatre dans un café des environs, nous devons surveiller le manège notre collègue devant nous donner le signal de l'arrestation qui serait le moment où il se gratterait la tête.

Lorsque tout fut convenu, nous allâmes nous poster dans un petit café-débit et nous attendîmes.

Nous vîmes Alléaume arriver 115, rue du Treuil où habitait Vinoy, puis, 10 minutes après, nous le vîmes ressortir seul et continuer sa tournée dans les maison avoisinantes. Il arriva enfin au petit café, où il nous savait embusqués et y pénétra.

Nous étions anxieux, l'ayant vu ressortir seul, mais il nous rassura d'un mot, car en entrant, il nous jeta : « Ça colle », et alors

il nous raconta qu'il s'était présenté chez Vinoy, qu'il lui avait offert des bijoux, mais que ce dernier lui avait répondu : « Je n'achète pas des bijoux car, voyez-vous, j'ai trois enfants à nourrir », ce disant il les lui avait montrés.

Alléaume, pour le mettre en confiance, avait offert à l'aîné un petit chapelet de bimbelerie, puis voyant que Vinoy examinait les autres bijoux, il lui dit : Je ne fais pas que vendre, j'achète aussi, et si par hasard vous avez quelques vieux bijoux de famille, je vous les payerai un bon prix. Ce disant, il lui montrait les vieux bijoux appartenant à M^{me} Alléaume qu'il avait eu soin de mettre dans un coin de la marmotte, bien en évidence.

Mis en confiance par l'allure dégagée de vrai camelot qu'avait notre camarade, il lui dit : J'ai bien quelques vieux bijoux de famille à vendre, mais ma femme est au marché, je ne sais pas où elle les a mis, si vous pouvez repasser dans une demi-heure, peut-être ferons-nous des affaires.

Au récit d'Alléaume, nous nous frottâmes les mains, Vinoy donnait dans le piège.

— Comment est-il ? demandai-je, curieux.

— C'est un blond aux yeux bleu faïence, trapu, costaud, au regard sournois, perpétuellement inquiet.

Lorsque la demi-heure fut écoulée, notre camarade se rendit donc sans tarder chez Vinoy et alors, persuadés qu'il allait redescendre pour se rendre au bureau de tabac afin d'y peser les bijoux, nous nous rapprochâmes séparément et insensiblement du domicile de cet individu où venait de pénétrer le pseudo-camelot.

Nous étions ainsi dans l'attente impatiente que l'on devine depuis vingt minutes, et notre collègue n'apparaissait toujours pas.

Inquiet, je fis signe à mes camarades et je pénétrai à mon tour dans l'immeuble et m'avançai à pas de loup dans l'escalier.

Là, j'entendis la grosse voix d'Alléaume qui disait très haut, et certainement à dessein pour que nous l'entendions : « C'est inutile, je ne me fie pas à votre balance, l'or ce n'est pas de la moutarde, un gramme c'est un gramme ; si vous voulez que je vous achète vos bijoux, venez les peser au bureau

de tabac ! Avant qu'Alléaume ouvrît la porte pour se retirer, j'étais déjà dans la rue où je faisais signe à mes camarades d'arriver au plus vite.

Quatre à quatre, nous grimpâmes les escaliers pour arriver au premier étage, où était le logement de Vinoy et, au moment où le pseudo-camelot ouvrait la porte pour se retirer, nous nous présentâmes tous les quatre.

M. Lavaud pénétra le premier dans le logement en disant : « Haut les mains ! Commissaire de police ! je viens faire une perquisition. »

Humbert et moi, nous avons suivi le commissaire dans le logement où se trouvait Vinoy et Alléaume, tandis que Chabanis était resté dans l'encadrement de la porte.

Vinoy, surpris d'abord, s'était reculé au fond de la pièce en murmurant machinalement : « Quoi ? perquisition ! perquisition ! » ; puis se ramassant sur lui-même comme un fauve prêt à bondir, il fonça la tête en avant, dans la poitrine de Chabanis qu'il culbuta dans l'escalier et lui-

même en dévala les marches quatre à quatre, pour se sauver dans la rue.

Rapide comme la pensée, j'étais derrière lui sur le palier et alors, me souvenant de mes qualités de gymnaste, je fis un bond, sautant dix marches à la fois et je tombai sur le dos de Vinoy qui, sous le bolide que devait représenter le poids de mon corps après un pareil saut s'écroula et roula avec moi jusqu'au rez-de-chaussée.

Humbert et Alléaume qui n'avaient pas osé s'élancer, évidemment, comme je venais de le faire, arrivèrent derrière moi et purent rapidement passer le cabriolet aux poignets de Vinoy qui, fort comme un taureau, résistait de toutes ses forces, mais cria enfin en râlant, qu'il se rendait, parce que je l'avais saisi au cou, par une prise de jiu-jitsu qui l'étranglait.

Nous remontâmes alors tous ensemble dans son logement et nous commençâmes la perquisition en sa présence, mais cette fois solidement maintenu.

Alléaume nous montra un petit sac de toile dans lequel Vinoy avait placé les bijoux qu'il allait lui vendre.

Nous l'ouvrîmes aussitôt et une dizaine de boîtiers de montre en or ou argent tombèrent sur la table.

Pendant cette opération, j'avais jeté les yeux sous une vieille pendule comme il y en a dans les campagnes et où j'apercevais un filet à provisions contenant un petit paquet.

Instinctivement, je saisis et j'ouvris ce paquet et alors, oh ! stupéfaction joyeuse, dans une trousse en drap très bien faite, quatre trarières se trouvaient dans leur petit logement de drap.

D'un autre paquet, je sortis un vilebrequin démontable, et enfin, plié dans un journal, une paire de chaussures en caoutchouc.

Enthousiasmé par ces successives découvertes, M. Lavaud, commissaire de police, ne put s'empêcher de me dire : « Mon cher, vous avez fait un coup de maître. »

Au cours de la perquisition nous retrouvâmes, outre les bijoux, une dizaine de paprapluies correspondant au signalement de ceux dérobés dans les divers cambriolages, de même que de nombreux effets d'enfant.

Puis nous traînâmes Vinoy aux bureaux

de la Sûreté de Saint-Etienne, où nous commençâmes un interrogatoire serré.

Vinoy commença par tout nier. Quant aux objets trouvés à son domicile, il prétendit les tenir d'un jeune homme brun qu'il ne connaissait pas et à qui il les avait achetés un matin...

A notre éclat de rire général sur cette explication enfantine, Vinoy, vexé, nous fit connaître qu'il ne parlerait qu'en présence d'un avocat.

Un télégramme relatant l'arrestation, la quantité des objets trouvés, dont plusieurs provenaient indiscutablement de vols, était adressé au Juge d'instruction de Montbrison, qui nous envoya un mandat d'arrêt télégraphique.

Vinoy fut écroué à la maison d'arrêt de Saint-Etienne, puis à celle de Montbrison.

L'instruction fut longue, Vinoy n'avouant que les vols dont les produits avaient été saisis chez lui. Il fut néanmoins obligé d'avouer quarante et un cambriolages.

Pendant un mois, en automobile, je parcourus toutes les campagnes du département de la Loire et du Rhône, et je relevai

à l'actif de Vinoy, grâce aux taries saisies chez lui, et qui s'adaptaient admirablement aux trous qui subsistaient encore dans les volets des fenêtres, cent quatre-vingt-dix-huit cambriolages.

Quant au meurtre du fils Genon, à Aveize, il ne fut pas possible au Juge d'instruction d'établir que Vinoy en était l'auteur, puisque le seul témoin qui aurait pu parler, était la victime elle-même.

Traduit devant la Cour d'assises de la Loire, après trois longues audiences, Vinoy fut condamné à vingt ans de travaux forcés.

En ce qui me concerne, j'obtins une gratification de 200 francs, que m'adressa la Direction de la Sûreté générale, à Paris, et une lettre de félicitations du Juge d'instruction de Montbrison.

L'arrestation de Vinoy fit un bruit énorme dans toute la région lyonnaise et stéphanoise.

Un grand journal de Paris, le *Petit Parisien*, du 16 et du 18 janvier 1912, relate, en des termes à peu près exacts, cette arrestation.

J'en donne ci-après, *in extenso*, l'extrait :

Le Petit Parisien du 16 Janvier 1916 :

BONNE CAPTURE

QUOIQUE BANDIT REDOUTABLE, LE CORDONNIER VINOY FAISAIT FIGURE DE BRAVE HOMME.

En l'espace de sept ans, il avait pourtant réussi à commettre dans les départements de la Loire et du Rhône, plus de cent cambriolages et un meurtre.

Saint-Etienne, 15 janvier.

La X^e Brigade de Police Mobile vient d'arrêter un malfaiteur d'une envergure peu commune. Ce bandit qui, depuis sept ans, exerçait ses talents dans les départements de la Loire et du Rhône, avait accompli plus de cent cambriolages. On lui impute également un meurtre.

Claude-Marius Vinoy — tel est le nom de ce bandit — était connu dans le monde des escarpes sous un sobriquet des plus pittoresques. Né le 3 janvier 1877, à la Tour-en-Jarez, il ne vivait, depuis sa tendre enfance, que de larcins et de vols de mille sortes.

Il semblait pourtant mener une existence très paisible.

Il demeurait à Saint-Etienne, avec sa femme et ses trois enfants, 115, rue du Treuil, et y exerçait la profession de cordonnier en chambre. Sa clientèle n'était guère nombreuse, et

il ne paraissait, du reste, nullement désireux de la voir s'accroître. Il disait volontiers que les revenus qu'il tirait d'un héritage récent lui suffisaient. On le croyait.

On considérait Vinoy comme un fort honnête homme. Bien étonnés auraient été les habitants de son quartier si on leur avait révélé que le placide cordonnier avait déjà encouru deux condamnations pour vol, dont l'une à trois ans de prison et que ses « rentes » lui étaient assurées par les méfaits qu'il continuait à commettre.

LA BONNE MÉTHODE DU CAMBRIOLAGE.

Vinoy tira un réel profit de sa longue détention. Il réfléchit aux moyens de commettre désormais ses méfaits sans tomber dans les mains des policiers et parut avoir découvert la bonne méthode.

Pendant sept ans, il l'appliqua avec succès.

Vinoy « travaillait » seul.

Chacun de ses exploits porte en quelque sorte sa signature. C'est, en effet, parce que tous les cambriolages commis par ce malfaiteur étaient absolument identiques que la police put déduire, sans se tromper, qu'ils étaient l'œuvre d'un même auteur. Vinoy opérait la nuit. Il perforait les volets et les portes à l'aide d'un vilebrequin et faisait sauter les serrures et les espagnolettes. Toujours chaussé de pantoufles en caoutchouc, le voleur ne s'introduisait que dans les maisons où il savait trouver un riche butin, et comme il avait pris, au préalable, toutes ses infor-

mations, il se retirait aussi tranquillement qu'il était venu.

Un soir, pourtant, l'affaire tourna à l'encontre de ses prévisions. C'était en mars dernier, à Aveize. Trois personnes l'avaient aperçu au moment où il pénétrait dans une maison. Elles donnèrent l'alarme et voulurent l'arrêter. Vinoy joua du revolver et tua un jeune homme de 17 ans, nommé Gonon. Les investigations de la Police Mobile finirent néanmoins par triompher de ses ruses.

COMMENT LE BANDIT FUT DÉCOUVERT.

L'inspecteur Stellet, de la Brigade Mobile de Lyon, qui, depuis juin dernier, s'efforçait de relever la piste du mystérieux malfaiteur, finit, il y a trois mois, par acquérir la certitude qu'il se cachait à Saint-Etienne ou dans les environs. Aidé par M. Lavaud, chef de la Brigade, et aidé par ses collègues Humbert et Alléaume, M. Stellet, resserrant le cercle de ses investigations, commença à soupçonner l'honnête cordonnier Vinoy.

Affublé d'un déguisement qui lui donnait l'aspect d'un marchand de bijoux ambulant, s'occupant « du vieux et du neuf », l'inspecteur Alléaume frappait, samedi, à la porte de l'appartement de Vinoy.

Le cordonnier vint ouvrir lui-même, il était en bras de chemise et accueillit le visiteur sans défiance marquée. Vinoy écouta les propositions du marchand et déclara qu'il n'était pas assez riche pour acheter des bijoux et qu'il n'en avait pas à vendre.

Le policier ne se découragea pas. Se faisant

maintenant passer pour le courtier d'une maison de Valence-sur-Rhône, il dit : Si dans vos relations vous connaissez quelqu'un qui veuille se défaire d'un lot de bijoux, je serais très heureux que vous me l'indiquiez, car je suis chargé d'acheter tous les bijoux de quelque valeur que je trouverai. Je vais réfléchir à votre proposition, acquiesça le cordonnier. Revenez me voir dans trois heures.

L'inspecteur s'en fut, non sans avoir offert en cadeau à la jeune fillette de Vinoy, qui s'en montra enchantée, une chaînette tour de cou.

UNE ARRESTATION MOUVEMENTÉE.

Quand le bijoutier ambulant réapparut chez le cordonnier, il fut accueilli comme un vieil ami.

Vinoy, avec une confiance absolue, étala sur la table un lot de bijoux parmi lesquels se voyaient six montres en or et en argent, des baques, dont quelques-unes de grande valeur et bien d'autres objets.

Reconnaissant tout de suite un certain nombre de ces bijoux comme provenant de vols, l'inspecteur Alléaume ouvrit la porte.

A ce signal, ses collègues demeurés sur le palier firent irruption dans l'appartement, se jetèrent sur Vinoy et le maîtrisèrent.

Ce ne fut pas chose aisée.

Le cordonnier, qui est taillé en hercule, se débattait désespérément, faisant des efforts inouis pour atteindre son veston, accroché à un clou. Il n'y réussit pas, mais d'une poussée vigoureuse, il avait fait dégringoler le briga-

dier Chabanis dans l'escalier, où il se blessa grièvement.

Les bras, les jambes et le cou enchaînés, le bandit fut étendu sur le parquet.

Dans le veston qu'il avait voulu atteindre, se trouvait un revolver de fort calibre chargé de cartouches à balles blindées.

On trouva en outre dans sa chambre, un casse-tête, une ceinture garnie de cartouches de revolver, tout l'attirail d'usage chez les cambrioleurs, ainsi que des chaussures à semelle de caoutchouc.

Conduit au Commissariat Central, Vinoy, malgré tous les efforts des policiers, refusa de fournir la moindre explication sur ses méfaits.

Le bandit sera transféré incessamment à Montbrison, car c'est sur un mandat du Juge d'Instruction de cette ville que sa capture a été opérée.

Le *Petit Parisien*, du 18 janvier 1912 :

LE CAMBRIOLEUR VINOY

COMMENT L'INSPECTEUR STELLET FUT MIS
SUR LES TRACES DU BANDIT.

Saint-Etienne, 17 janvier.

Ainsi que l'a démontré l'information publiée par le *Petit Parisien* à propos de l'arrestation du cambrioleur régional Claude-Marie et non Marius Vinoy, l'institution des brigades mobiles est appelée à seconder de la façon la plus efficace et la plus rapide l'action judiciaire

trop souvent paralysée par le manque de moyens d'opérations dont disposent en général les Parquets.

C'est à M. Stellet, le très actif inspecteur de la X^e Brigade Mobile de Lyon, que la région de la Loire et du Rhône est redevable de l'arrestation du mystérieux et insaisissable cambrioleur.

Au cours de ses recherches, l'inspecteur remarqua, dans les endroits où Vinoy avait opéré ses cambriolages, que des allumettes de contrebande se fabriquent seulement à Saint-Etienne. Il fut ainsi amené à pousser ses investigations jusqu'à la Tour-en-Jarrez, où il importe de faire remarquer que Vinoy qui avait depuis longtemps déserté son pays d'origine, n'était plus connu que sous le pseudonyme de « Cul de Poule ».

Ce détail suffit cependant à M. Stellet pour restreindre le champ de ses investigations et, peu après, avec la collaboration du brigadier Chabanis, du service de la sûreté de Saint-Etienne, il réussissait à découvrir le gîte où se cachait le bandit.

Malgré les précautions prises par Vinoy, dans ses nocturnes expéditions, certaines imprudences qu'il commit hâtèrent sa perte.

C'est ainsi que, dans la nuit du 29 mars 1911, il oublia dans la maison Besson, à Chazelles-sur-Lyon, un bout de bougie, dont la marque de fabrique, trente jours plus tard, fit constater sa présence chez les époux Ragey, fermiers à la Réjasse, près Saint-Symphorien-sur-Coize.

Enfin, partout on relevait des traces de semelles de caoutchouc d'un modèle spécial,

dont on retrouva plus tard les échantillons au domicile de Vinoy.

A l'heure actuelle, de nombreux méfaits sont relevés à l'actif du bandit et la liste est loin d'être close.



Une affaire rondementmenée

Le Crime d'Amplepuis

De la faiblesse du témoignage humain, ou comment un innocent peut être envoyé au bagne par des temoins même de bonne foi. De la nécessité des constatations faites par un personnel expérimenté.

Le 13 décembre 1909, le gros bourg d'Amplepuis, chef-lieu de canton du département du Rhône, était en émoi, car on venait de découvrir, au lieu dit « de Brégade », à la sortie de la ville, et sur la route de Tarare, le cadavre, baignant dans une mare de sang, d'un nommé Thomas (Jean-Claude), forgeron.

La gendarmerie, alertée, s'était rendue sur les lieux, accompagnée d'un médecin, qui avait conclu à la mort par fractures multiples du crâne, et, par suite, criminelle.

Du reste, à côté du cadavre, on avait

trouvé un pieu, arraché à une palissade voisine, maculé de sang et auquel étaient encore adhérents des cheveux sanguinolents.

C'était, incontestablement, l'arme du crime.

Avec la plus grande diligence, les gendarmes avaient pu établir que la victime, âgée de 52 ans, avait passé la soirée du dimanche 12, au café Champalle, place Centrale, à Amplepuis, où il avait joué aux cartes, et qu'il avait quitté cet établissement vers minuit environ.

La distance qui séparait le petit café du lieu du crime étant d'environ 1 kilomètre, il est présumer que le meurtre avait dû être commis entre minuit et minuit et demi.

L'enquête permit d'établir que trois minutes après le départ de Thomas, était sorti également du café un nommé L..., terrassier de profession, âgé de 32 ans, et habitant dans le voisinage du lieu du crime.

Comme cet individu, sorti derrière Thomas et suivant à peu près le même chemin pour rentrer chez lui, avait déjà subi plusieurs condamnations, et que sa réputation était mauvaise, les soupçons de la gendar-

merie se portèrent naturellement sur lui, et il fut interrogé sur l'emploi de son temps.

Il ne put dire que ce que l'on sait déjà, qu'il était sorti après la victime, mais qu'il n'avait pas suivi le même chemin que cette dernière pour rentrer chez lui et que, par conséquent il ignorait tout du crime, attendu qu'il s'était couché aussitôt, c'est-à-dire vers minuit quarante-cinq environ.

Malheureusement pour lui, une dame Bourbon, aujourd'hui décédée, qui habitait seule une maison à proximité de l'endroit où fut trouvé le cadavre, vint dire à la gendarmerie qu'elle avait entendu des cris poussés par Thomas, qu'elle avait vu l'agresseur le frapper avec un bâton, parce que, disait-elle, elle s'était mise à la fenêtre en entendant les cris du forgeron. Elle précisa l'heure en disant qu'elle avait regardé son réveil et qu'il marquait à ce moment-là une heure du matin.

Elle ajouta que, sans être absolument formelle, elle avait cru cependant reconnaître en l'agresseur le nommé L...

Comme on le voit, les charges se précisaient, elles devenaient graves.

Entre temps, la gendarmerie avait télégraphié dès la découverte du cadavre, au Parquet de Villefranche-sur-Saône et à la X^e Brigade de Police Mobile, à Lyon.

Le Parquet s'était transporté rapidement en automobile sur les lieux, à Amplepuis, avait suivi l'enquête de la gendarmerie et, une perquisition chez L..., avait fait découvrir un pantalon taché de sang.

Les charges prenaient à partir de ce moment une allure accablante pour ce malheureux, lorsque nous débarquâmes à Amplepuis, M. Marchand, commissaire de police de la Brigade, mon collègue Bouche (Jean), et moi-même.

Le Juge d'instruction nous accueillit, la main tendue, mais avec un certain sourire ironique, en nous disant : « Vous faites comme les carabiniers d'Offenbach, vous arrivez après la bataille, Messieurs, nous tenons l'assassin !

— Tant mieux, lui répondîmes-nous. Aussi, allons-nous faire demi-tour après déjeuner. »

Alors, le magistrat nous narra tout les détails du crime, les charges qu'il avait re-

levées contre l'assassin présumé; elles nous parurent en effet très graves.

Par curiosité, nous voulûmes voir L... et nous pénétrâmes tous les trois dans la chambre de sûreté de la gendarmerie, où il était détenu. Il nous parut être en proie à un sombre désespoir; il nous affirma avec véhémence qu'il n'était pour rien dans le crime, mais simplement victime de coïncidences malheureuses.

— C'est entendu, nous dit-il, j'ai des condamnations, j'ai mauvaise réputation, je suis sorti après Thomas du café Champalle, j'ai suivi une même partie de chemin que lui, mais j'ai bifurqué avant d'arriver à la Brégade, et je n'ai pas rencontré le forgeron en route. Encore une fois, je suis innocent.

— Et le sang que l'on a retrouvé sur ton pantalon ? », lui objectai-je.

Il me répondit : « Mais c'est du sang de lapin qui a saigné et que j'ai pris au furet avant-hier. Mon Dieu que je suis malheureux, tout m'accable. » Et il pleura à chaudes larmes.

A notre sortie de la cellule, et lorsqu'elle

fut refermée, nous nous regardâmes tous les trois.

— Qu'en pensez-vous, Stellet, me demanda M. Marchand, vous qui êtes un brin psychologue.

— Ma foi, lui dis-je, il m'est difficile d'avoir une opinion comme cela, en l'air, mais il y a dans les protestations de cet individu, un accent de sincérité qui m'ébranle.

— Moi aussi, dit Bouche, ce gars-là a des accents de vérité impressionnants.

— Cependant, nous dit M. Marchand, il y a un témoin qui le reconnaît, peut-être pas formellement, mais enfin suffisamment pour que ce témoignage devienne une grave présomption.

— Evidemment, c'est troublant, mais vous savez aussi bien que moi quelle confiance limitée il faut accorder à certains témoignages, même émanant de personnes de bonne foi, lorsqu'il est comme celui-ci isolé.

Et sur ce, nous allâmes déjeuner tous les trois, tandis que le Parquet rentrait à Villefranche, après avoir laissé, à la gendarmerie, un ordre d'écrou pour L...

Au moment où nous allions au restaurant, nous rencontrâmes le docteur, médecin légiste de la localité, qui nous dit qu'il ferait l'autopsie dans l'après-midi, à l'hôpital d'Amplepuis, où le cadavre de Thomas avait été transporté.

Je ne sais pourquoi je lui demandai à assister à cette opération.

— Mais certainement, Messieurs, nous dit-il, je vous attendrai à 2 heures à l'hôpital. »

Sitôt notre déjeuner terminé, nous nous rendîmes en effet à l'établissement hospitalier, où le docteur venait d'arriver.

Pénétrant tous les quatre dans la salle où allait se pratiquer l'autopsie, nous aperçûmes le corps du forgeron Thomas, étendu sur la table de dissection. C'était un homme dans la cinquantaine, robuste, taille moyenne, les cheveux grisonnants.

La tête était en bouillie et témoignait de l'acharnement mis par le meurtrier pour terrasser ce solide travailleur.

Nous n'avions pas plutôt commencé notre examen, que j'eus une exclamation : « Mais l'assassin est un gaucher ! »

— Comment, gaucher ? me dit le docteur.

— Mais oui, répliquèrent M. Marchand et mon collègue Bouche, qui, à mon exclamation, avaient redoublé d'attention, aucun doute possible, c'est bien un gaucher qui a commis le crime, dîmes-nous tous les trois ensemble ; et, en deux mots, j'expliquai pourquoi au médecin.

— En effet, Messieurs, maintenant que je le sais, je dis que c'est lumineux, décidément, vous êtes des professionnels et je vois que votre réputation n'est pas surfaite.

— Trop aimable, docteur, trop aimable.

— Mais alors, me dit M. Marchand, si L... est gaucher c'est une charge formidable contre lui.

— Et s'il ne l'est pas ? dis-je, cela nous démontrera qu'il est innocent et qu'il faudra chercher ailleurs.

— Mais ce témoin, M^{me} Bourbon, qui prétend le reconnaître, dit mon camarade Bouche.

— Eh bien, mon vieux, cela démontrera simplement que ce témoin s'est trompé et

que le témoignage humain a de nombreuses défaillances. Tu es assez vieux dans le métier pour le savoir comme moi. »

Nous laissâmes le docteur faire l'autopsie et nous sortîmes très impressionnés tous les trois par la constatation que nous venions de faire.

En route, je répétais : « Il n'y a pas ! Si L... n'est pas gaucher, la gendarmerie et le Parquet se sont embarqués sur une fausse piste.

— Comme j'ai une commission rogatoire de M. le Juge d'instruction, nous dit M. Marchand, nous allons recommencer l'enquête pour notre propre compte.

« Allons vite à la gendarmerie avant que l'on transfère L... à Villefranche et voyons tout de suite s'il est gaucher. »

Nous nous rendîmes alors tous les trois dans la chambre de sûreté où était toujours enfermé L... et là, sous un fallacieux prétexte, en causant avec lui, je lui offris une cigarette de mon paquet et mon camarade Bouche sa boîte d'allumettes, en observant attentivement : 1° de quelle façon il prenait la cigarette ; 2° de quelle manière il l'allumait.

Tous ses gestes furent ceux d'un droitier. Puis, machinalement, sans avoir l'air de donner aucune importance à la question, sans lui laisser comprendre la corrélation qu'elle pouvait avoir avec le crime, je lui dis : « Tu es gaucher ou droitier, toi ? »

Les yeux grands ouverts d'ahurissement, il nous répondit : « Je suis droitier, pour quoi me demandez-vous ça ? »

« Mon vieux, tu le sauras plus tard, lui dis-je, en lui tapant sur l'épaule, nous, voistu, on est du métier, ne t'en fais pas, et l'on s'occupera de toi », et nous le laissâmes plus ahuri que jamais.

Une fois dehors, croisant ses bras, Bouche nous dit : « Ça y est, ce gars-là est innocent. »

— C'est plus que probable, lui répondîmes-nous avec Marchand, mais il faut retrouver le coupable.

« L'enquête est à reprendre au pied, et, si nous réussissons, ce sera un véritable coup de théâtre.

« Tenons conseil de guerre », conclut M. Marchand.

Après quelques explications de part et

d'autre, il fut décidé que nous allions nous rendre au café Champalle et interroger le tenancier.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Nous relevâmes avec soin le nom des consommateurs qui se trouvaient dans l'établissement avec le père Thomas, en même temps que lui, et après son départ.

De notre enquête très serrée, il résulta que : le forgeron avait quitté le café à 11 h. 50, laissant dans l'établissement cinq autres consommateurs, dont quatre jouant une manille. Le cinquième, qui était L..., était sorti trois ou quatre minutes environ après le forgeron Thomas, comme on le sait déjà.

Les quatre consommateurs restant, avaient quitté le café tous ensemble, à la fin de la partie, c'est-à-dire à minuit 30.

Comme ces départs successifs n'éclairaient pas l'enquête de faits nouveaux, nous demandâmes au limonadier le nom des consommateurs qu'il avait eus dans la soirée, indépendamment de ceux déjà connus. Il nous en cita quelques-uns qui avaient quitté le café vers 22 heures et enfin, un jeune

homme, nommé Berthelier, âgé d'une vingtaine d'années, qui était parti environ cinq minutes avant Thomas.

Comme la soirée s'avancait, nous remîmes au lendemain le contrôle de l'emploi du temps de tous ces consommateurs et des renseignements à prendre sur leur compte.

Le lendemain, alors que L... était transféré par les gendarmes à Villefranche-sur-Saône, nous nous remîmes à la besogne. Un consommateur nous intéressait plus que tous les autres, c'était le jeune homme dont la sortie du café avait précédé de quelques minutes celle de Thomas.

C'est le laps de temps si court séparant le départ de ces deux hommes qui avait mis notre méfiance en éveil.

Berthelier était un jeune ouvrier d'usine, vivant avec ses parents, sur lequel il n'y avait jamais rien eu à dire jusque-là, et qui avait passé son dimanche comme d'habitude.

Très adroitement, nous nous mîmes, dans la journée, en relations avec un ouvrier qui travaillait avec Berthelier et toujours, aussi adroitement, nous pûmes savoir que Berthelier était gaucher.

A cette nouvelle, nous nous regardâmes tous les trois.

— Est-ce que par hasard, nous dit M. Marchand, nous serions tombés juste du premier coup ?

— Qui sait, dis-je, mais il y a une chose à laquelle nous n'avons pas pensé.

« Avez-vous remarqué sur les lieux du crime l'énorme flaque de sang. Au cours de la lutte, le meurtrier peut avoir mis son pied dans cette flaque, et du sang peut encore adhérer à la semelle de ses chaussures, c'était hier dimanche, et l'assassin pouvait porter les chaussures que l'on met ce jour-là, qui est férié.

« Comme le crime s'est commis vers 1 heure du matin, si c'est Berthelier, il n'aura pas songé à ce détail, ni à nettoyer ses chaussures en rentrant si tard. Aujourd'hui lundi, il est peut-être allé à l'usine avec d'autres souliers, laissant à la maison les chaussures qu'il portait hier.

« Avant de l'interroger, nous pourrions nous rendre chez lui, et, sans faire de perquisition, nous faire montrer simplement par la mère, les chaussures que portait son fils dans la journée d'hier dimanche.

— C'est une excellente idée, dit M. Marchand, nous ferons cela sans affectation, gentiment, en cachant bien entendu à la mère le vrai motif de cet examen. »

Aussitôt dit, aussitôt fait, nous nous rendîmes tous les trois au domicile de Berthelien, et, sous prétexte d'examiner la chaussure du fils, en inventant une histoire d'empreintes de pas laissées dans une propriété où l'on aurait volé des volailles, nous nous fîmes présenter les seules bottines du reste que possédait Berthelien et qu'il portait la veille.

Instantanément, nous eûmes tous les trois, le délicieux frisson que ressent le chasseur qui vient de trouver le lièvre au gîte.

Ces bottines à élastique avaient été essuyées simplement et des traces nettement visibles de sang apparaissaient sur la bordure des semelles, surtout au pied droit, ainsi que sous la semelle, entre le pont fait par le talon et la plante du pied. Elles étaient visibles comme le nez au milieu de la figure !

Nous sortîmes de cette maison en empor-

tant la paire de bottines que nous avions eu soin de plier dans un journal et en disant à la pauvre femme, mère de Berthelien, que nous les lui rapporterions après les avoir comparées avec les empreintes.

— Ça y est, nous tenons l'affaire, dîmes-nous tous les trois à la fois et L... nous devra une belle chandelle; plus que la chandelle, ajoutai-je, nous pouvons aussi y mettre le chandelier. » (*sic*).

Il était 17 heures de l'après-midi, les ouvriers ne sortaient qu'à 18 h. 30, nous décidâmes d'aller cueillir Berthelien à son usine avant qu'il ait pu être prévenu par sa mère de notre visite chez lui au cas où elle aurait eu l'intention de le faire.

Arrivés à l'usine, après avoir expliqué au directeur la mission que nous venions remplir, nous fîmes appeler Berthelien par le contremaître.

Il arriva deux minutes après, sa veste sur le bras, pâle, le visage exsangue, car le contremaître lui avait dit que trois messieurs voulaient lui parler.

— C'est vous, Berthelien ? lui dit M. Marchand. Venez avec nous, à la mairie, nous avons à causer. »

Docilement, il nous suivit jusqu'à la maison municipale. C'était un jeune homme assez grand, plutôt mince, le front bas, un visage de fouine au regard atone; en somme peu sympathique.

Une fois seuls dans la salle, nous commençâmes à le questionner sur l'emploi de son temps dans la soirée de la veille.

Il reconnut avoir passé la soirée au café Champalle, être sorti avant Thomas, mais affirma être allé se coucher directement à sa sortie de l'établissement.

Bien entendu, nous ne lui fîmes pas voir encore les chaussures maculées de sang, nous conservions cette pièce à conviction comme argument décisif.

Sans qu'il sût pourquoi, nous lui fîmes déclarer qu'il était en effet gaucher et nous serrâmes l'interrogatoire de plus en plus, pour l'accuser enfin nettement d'avoir attendu Thomas, au lieu dit « de la Brégade », et de l'avoir assommé avec un pieu arraché à une palissade voisine, pour le voler.

Ce jeune homme nia énergiquement et il y avait déjà deux heures que nous le serions de près, lorsque mon collègue Bouche,

dépliant les bottines, les lui mit sous le nez en lui disant : « Et ce sang dont les semelles sont pleines, voilà la preuve que tu as piétiné, non pas dans les bégonias, mais dans la flaque de sang. »

Décontenancé, affolé, les yeux hagards, il voulut encore lutter et donna comme explication : « J'ai saigné du nez. »

— Comment, tu as saigné du nez, lui dis-je, mais le sang coulant de ton nez, n'est-ce pas, est allé se répandre-là, sous le pont fait par le talon et la plante de la chaussure. A qui raconteras-tu ça, tu le vois, tu es fait comme un rat (terme professionnel), il ne te reste plus qu'une seule ressource, pour bénéficier de la clémence de la justice, avouer ton crime. Tu n'as jamais été condamné, tu es jeune, et le jury tiendra compte de ta franchise.

« Allons, jeune homme, mets-toi à table, il est temps encore, les preuves sont formelles et nous avons aussi un témoin que nous allons te sortir tout à l'heure, qui t'a vu stationner à « la Brégade », attendant le père Thomas.

« Puis, nous avons enfin établi qu'il a été

tué par un gaucher, tu es gaucher, tes chaussures sont pleines de sang, un témoin t'a vu, tu es flambé; allons, un bon mouvement, dis la vérité.

— Eh bien, oui, c'est moi qui l'ai tué, j'étais saoul....

— Evidemment, lui dis-je, tu étais saoul, lui tendant ainsi une planche qu'il croyait de salut, et il nous fit alors le récit complet du crime.

Il croyait, nous dit-il, que le père Thomas portait de l'argent sur lui et c'est pendant qu'il était au café, que l'idée de le tuer pour s'en emparer avait germé dans son cerveau.

Il était allé l'attendre au lieu où l'on avait trouvé le cadavre, s'était muni d'un pieu qu'il avait arraché à une palissade, s'était caché derrière cette dernière, et, au moment où le père Thomas arrivait à sa hauteur, il avait surgi devant lui, en lui portant un coup formidable avec ce pieu sur le crâne.

Le forgeron, assommé sous le choc, était tombé comme une masse. Puis, pris d'une rage folle, Berthelier avait frappé jusqu'à ce que le malheureux ne donnât plus signe de vie.

Il l'avait alors fouillé, mais n'avait trouvé dans ses poches qu'une somme de 3 francs; aussi, poussa-t-il le cynisme jusqu'à lui voler sa mauvaise montre en nickel. Ensuite il était allé se coucher, abandonnant sur les lieux le pieu qui avait servi à commettre le meurtre.

En arrivant chez lui, il s'était bien aperçu que ses chaussures étaient couvertes de sang; il les avait essuyées avec un journal, se réservant de les laver le lundi soir, à son retour de l'usine.

Il était 11 heures du soir, lorsque nous eûmes fini de prendre, par procès-verbal, ses déclarations et ses aveux.

L'arrestation avait été faite si discrètement que la gendarmerie d'Amplepuis l'ignorait encore; aussi quand nous arrivâmes, vers minuit, à la caserne pour enfermer Berthelier dans la chambre de sûreté, le chef de brigade fut tout éberlué, quand nous lui dîmes que c'était le véritable assassin que nous lui conduisions, qu'il avait fait des aveux et que, par suite, L... était innocent.

L'ahurissement du Juge d'instruction fut

encore plus grand, lorsque le lendemain matin M. Marchand lui rendit compte par téléphone de l'arrestation de Berthelier et de ses aveux.

Aussi, l'excellent magistrat de nous répondre : « Félicitations, c'est L... qui l'échappe belle; et il ajouta, sentencieusement, voilà ce que vaut quelquefois le témoignage humain. »

Il songeait certainement, en disant cela, à M^{me} Bourbon, qui avait cru reconnaître en L... l'assassin du père Thomas.

L'instruction fut rapidement menée. Berthelier passa aux assises du Rhône, fut condamné seulement à huit ans de travaux forcés, en raison de ses bons antécédents et de son jeune âge. Il mourut au bagne au bout de quatre ans de détention.



A six mois de là un commissionnaire apporta un jour chez moi un paquet et une lettre.

Le premier contenait un magnifique lièvre. La lettre, très brève, était ainsi conçue :

« MESSIEURS,

« Sans vous je risquais d'aller au bagne et peut-être à l'échafaud. Aussi j'ai tué ce lièvre pour que vous fassiez un bon repas tous les trois.

« Votre éternellement reconnaissant.

« L... »

M. Marchand ayant été nommé commissaire divisionnaire à Toulouse et mon ami Bouche se trouvant en congé, j'ai eu le regret de manger seul le lièvre. J'ai ainsi évité à mes camarades de partager, avec moi, le remords cuisant d'avoir causé la mort de ce pauvre et innocent quadrupède.



**Une petite affaire
à la Edgard Poë**

La Légende du Flair

L'affaire que je vais narrer est des plus banales, des plus minimes, je dirai même insignifiante.

Elle n'aurait laissé nulle empreinte dans ma mémoire si je ne l'avais considérée comme l'affaire type du genre, c'est-à-dire une « affaire » dont la solution n'implique qu'un simple appel à l'observation raisonnée, c'est-à-dire au bon sens.

C'est le flair, diraient à tort les gens qui s'imaginent que certains hommes sont doués d'un sixième sens, ayant quelque analogie avec celui de l'odorat.

Je crois inutile d'insister sur le ridicule et le grotesque de pareille hypothèse, plutôt désobligeante, puisqu'elle assimilerait

l'homme au chien, quelle que soit la vive sympathie que nous puissions éprouver pour nos amis inférieurs.

Ce que l'on appelle si faussement le flair, n'est en somme qu'une sorte d'intuition issue quelquefois d'un bon sens subconscient.

Comme le bon sens tout court, ne court pas les rues, à son tour l'intuition est un don des plus rares qui ne se distribue pas en même temps que les diplômes dans nos Facultés. Voilà pourquoi il y a beaucoup de fonctionnaires dans la police et peu de policiers.

Les obsèques de la légende du flair étant, je l'espère, terminées une fois pour toutes, j'arrive à mon récit

Je dirai donc, qu'un samedi du mois de juillet 1913, le Procureur de la République du chef-lieu d'un département de la frontière suisse, me fit prier par téléphone de passer dans son cabinet.

« J'ai une affaire sans importance à lui confier, avait-il dit au Commissaire divisionnaire chef de la Brigade, mais comme elle intéresse une dame de mes amies, à qui je voudrais donner satisfaction, je fais appel au concours de la Brigade Mobile. »

Que l'on veuille bien m'excuser si je ne donne ici aucun nom de lieux ou de personnes, cela tient à ce que je suis dans la nécessité d'avoir à ménager certaines susceptibilités professionnelles, au cas où le récit tomberait sous les yeux de personnes ayant pu y jouer, de près ou de loin, un rôle quelconque.

Je puis affirmer cependant son authenticité absolue.

J'arrivai donc audit chef-lieu ce même samedi, à 14 heures, et, quelques minutes après, j'étais dans le cabinet du Procureur de la République.

— Excusez-moi, me dit-il, de vous avoir déplacé pour une affaire de si peu d'importance, il s'agit, en effet, d'une petite escroquerie s'élevant à la somme minime de 15 francs.

« La personne qui en a été la victime, est une de mes relations à qui je veux être agréable et voilà pourquoi, j'ai fait appel à votre concours, les recherches entreprises par la police locale étant restées infructueuses.

« Voici en un mot de quoi il s'agit :

Il y a huit jours, s'est présenté au domicile de M^{me} B..., qui a un frère curé dans un village des environs à X..., un individu dont elle donne un signalement très précis, 1 m. 65, brun, moustache brune, et, détail très particulier, la tête en forme de poire, c'est-à-dire écartement très marqué des temporaux et allongement du visage.

Cet individu était coiffé d'une casquette; il était en bras de chemise et portait un tablier à bavette. Il avait en un mot les apparences d'un garçon livreur. Il a dit à la dame en lui remettant un petit paquet : voilà un colis contre remboursement, au nom de Monsieur votre frère, adressé chez vous et que je vais vous remettre contre la somme de 15 francs, montant du remboursement, et il ajouta : ce doit être des livres, car il vient de la maison Hachette.

Sans méfiance, le colis portant en effet l'adresse exacte sur une fiche avec entête de la maison Hachette, la dame remit au pseudo garçon livreur, la somme de 15 francs.

Deux jours après, le frère de M^{me} B... étant venu chez sa sœur, cette dernière le mit au courant de ce qui s'était passé.

Je n'ai rien commandé à la maison Hachette dit le prêtre, et je ne m'explique pas cet envoi. Il doit certainement y avoir erreur. Voyons, examinons ce que ce colis peut bien contenir.

Le frère et la sœur avaient alors ouvert le paquet qui présentait en effet l'honnête apparence d'un colis de librairie et quelle fut leur stupéfaction en constatant qu'il ne contenait qu'un gros caillou du poids de 2 kilos et de la sciure de bois.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai fait rechercher par la police locale un individu pouvant correspondre au signalement fourni par M^{me} B..., et naturellement les recherches n'ont abouti à aucun résultat, en l'absence de données plus précises.

Voilà exactement où en est l'affaire. Qu'en pensez-vous ?

Je n'en pense rien pour le moment, répondis-je au magistrat, si ce n'est que nous nous trouvons en présence du plus vulgaire et du plus banal des abus de confiance, et l'escroc ne s'est pas mis certainement l'esprit à la torture pour découvrir son procédé.

Voyons, je voudrais bien à tout hasard, voir le colis, on ne sait jamais.....

— Mais qu'à cela ne tienne, je l'ai là dans mon armoire, et aussitôt le distingué magistrat, sortit du meuble une petite caisse de 30 centimètres de long sur 15 de large et 10 de hauteur, enveloppée dans du papier d'emballage ordinaire, ainsi que de la ficelle à laquelle était encore adhérente l'étiquette de la maison Hachette.

La caisse contenait encore le caillou et la sciure de bois.

Voilà le colis, me dit le Procureur.

Je l'examinai attentivement, sans grande confiance toutefois.

Le papier d'emballage était comme tous les papiers d'emballage, la ficelle comme toutes les ficelles, quant à l'étiquette, l'examen que j'en fis même superficiellement, me démontra à l'évidence qu'elle avait déjà été utilisée, c'est-à-dire qu'elle avait porté une autre adresse qui avait été lavée avec du chlore.

Je passai ensuite à l'examen du caillou; c'était un caillou ordinaire de ceux qui servent à paver les rues.

Je continuai sans mot dire par celui de la sciure de bois, puis au bout d'un instant, m'adressant au Procureur de la République, je lui dis: cette sciure provient du balayage d'une pharmacie ou d'un laboratoire de pharmacie et l'auteur de l'abus de confiance ou escroquerie pourrait être un garçon d'un de ces deux établissements ou des deux à la fois.

Le Procureur légèrement stupéfait me regarda un instant sans mot dire, attendant sans doute que je lui explique la genèse de mes déductions, nées de l'examen de ce colis.

Mais voyant que je prolongeais l'énigme, il me dit souriant: « Comment avez-vous pu découvrir que cette sciure provenait d'une pharmacie ? ? ?

— C'est d'une simplicité enfantine, M. le Procureur, en effet; cette sciure est naturellement comme toutes les sciures, mais elle contient quatre petits bouts de ficelle rouge que l'on emploie habituellement dans les pharmacies pour attacher les bouchons aux fioles de médicaments, et de plus, elle renferme également trois petits capuchons de papier plissé identiques aux petits capu-

chons de papier dont les pharmaciens couvrent également leurs bouchons. Et en même temps que je parlais, j'extrayais de la sciure bouts de ficelle et petits capuchons.

— Mais oui, me dit le Procureur, mais c'est merveilleux; j'ai bien examiné la sciure, très distraitemment, il est vrai, mais jamais je n'aurai fixé mon attention sur ces objets pour moi insignifiants.

— Décidément, les gens de votre métier ne laissent rien échapper dans leurs constatations méticuleuses.

— Il faudrait qu'il en fût toujours ainsi, Monsieur le Procureur.

— Alors vous croyez que l'auteur pourrait être quelque garçon de pharmacie ?

— Oui, M. le Procureur, et je dis comme vous, « pourrait être », car ce n'est qu'une hypothèse basée sur mes constatations et rien vous le savez n'est plus fragile qu'une hypothèse.

— Que comptez-vous faire maintenant ?

Eh bien, M. le Procureur, je vais passer dans toutes les pharmacies de la ville et voir si parmi le personnel je ne trouve pas un individu à la tête en poire, correspondant au

signalement donné par M^{me} B... et, au cas où je découvrirais un individu correspondant à ce signalement, il n'y aura plus qu'à prier M^{me} B... de se rendre à la pharmacie, sous un prétexte quelconque et elle verra là, si elle reconnaît oui ou non son pseudo garçon livreur.

Pour la visite des pharmacies, je vais commencer par celles qui pourraient se trouver à proximité d'une rue que l'on pave ou que l'on repave.

— Ah ! oui, je comprends, dit le Procureur, c'est en raison du pavé qui était dans le colis; votre déduction est logique, tout s'enchaîne dans vos raisonnements, allez et bonne chance. Je reste dans mon cabinet jusqu'à six heures.

Dès que je fus sorti du cabinet de M. le Procureur de la République, je me dirigeai vers la mairie, pour m'enquérir au bureau des travaux, du nom des rues où l'on pouvait effectuer des pavages.

Il n'y en avait qu'une seule, la rue du Quatre-Septembre.

Je m'y rendis aussitôt, et, à l'angle de cette rue et de la place de la Liberté, j'eus la

joie d'apercevoir une pharmacie et, à 100 mètres plus loin un tas de cailloux servant au pavage de la rue.

Ces cailloux étaient absolument identiques à celui trouvé dans le colis.

J'eus alors l'impression très nette que j'allais trouver mon bonhomme dans la pharmacie, étonné moi-même du succès de mes déductions.

J'entrais aussitôt dans l'officine pour demander une boîte de pastilles au chlorate de potasse.

Le pharmacien était seul et j'allais me risquer à lui demander s'il n'avait pas un employé, garçon de courses ou autre, lorsque la porte s'ouvrit et je vis pénétrer un individu qui, traversant la pharmacie se dirigea dans la pièce sise derrière le comptoir.

Le court laps de temps qu'il mit pour traverser la salle où je me trouvais m'avait suffi pour reconnaître en lui l'homme à la tête en poire ; il portait même, détail piquant, le même tablier bleu à bavette.

J'étais fixé.

D'un bond je fus chez le Procureur de la République, qui n'eut qu'un mot lorsque j'ouvris la porte : « Déjà ! »

— Oui, c'était bien un employé de pharmacie et la pharmacie est bien dans une rue que l'on pave....

Le Procureur se leva et me tendit la main.

Savez-vous, me dit-il, qu'après votre départ, je réfléchissais à la façon habile avec laquelle vous conduisez vos déductions et je me disais : S'il réussit, ce sera une petite affaire à la Edgard Poë, puisqu'il aura trouvé le coupable ici, dans mon cabinet, sans interroger qui que ce soit, par le simple examen d'une boîte, d'un caillou et de la sciure qu'elle contenait.

Monsieur l'inspecteur, je vous félicite et j'admire votre logique.

— Tout doucement M. le Procureur, lui dis-je, nous parlerons de succès, lorsque M^{me} B... aura vu elle-même l'homme à la tête en poire.

— Vous avez raison, mais je n'ai nul doute maintenant.

Je vais envoyer quérir cette dame par le concierge du Tribunal et, dans quelques minutes, elle sera là, et nous serons alors fixés.

En effet, 10 minutes après M^{me} B... était dans le cabinet du Procureur de la Répu-

blique qui la mit au courant de mes investigations et de ce qu'on attendait d'elle, c'est-à-dire se rendre à la pharmacie sous un prétexte quelconque et voir, sans rien dire, si elle reconnaissait l'employé, homme de peine vraisemblablement, qui s'y trouvait.

Nous lui conseillâmes même au cas où il ne serait pas dans la pièce réservée au public, de pénétrer dans le laboratoire qui se trouvait derrière le comptoir.

Très résolue, M^{me} B... nous promit de le faire et partit immédiatement.


Trente minutes environ après son départ, elle était de retour émue et très pâle, précipitamment elle nous dit: « c'est bien lui, oui, c'est lui. »

— Refélicitations, me dit M. le Procureur en me tendant la main une deuxième fois, j'en étais sûr.

— Je vous remercie M. le Procureur de vos marques de sympathie, mais laissez-moi vous dire que je considère mon rôle comme terminé, je suis obligé d'assister ce soir, à une soirée à Lyon. Je vous demanderai l'autorisation de partir au train de 17 heures. La police locale n'aura maintenant qu'à

procéder à l'arrestation de notre escroc, et je vous serai très obligé si vous vouliez bien demain matin, me faire donner par téléphone, l'état-civil de cet individu.

Il fut en effet arrêté et condamné à six mois de prison sans sursis, ayant déjà subi une condamnation à trois mois de prison dans une autre localité.



Le Crime de DIE (Drôme)

Une affaire rapidement éclaircie

De la nécessité impérieuse de faire procéder aux premières constatations par des professionnels expérimentés.

Le crime que je vais conter n'a laissé de souvenir dans ma mémoire qu'en raison d'une sorte d'antagonisme qui s'est créé, dès le début, entre M. le Juge d'instruction et moi-même.

Antagonisme qui ne s'est jamais départi pour ma part du respect que j'ai toujours professé pour les magistrats, mais qui a manqué peut-être de toute la courtoisie que j'étais en droit d'attendre de ce juge dont j'étais en somme strictement le collaborateur.

Je m'empresse d'ajouter que nos rapports, malgré les propos aigre doux que nous avons

pu échanger au cours de nos contacts, ont toujours été facilités, néanmoins par l'extrême bienveillance que n'a cessé de me témoigner M. le Procureur de la République du Parquet de Die.

Donc, le 28 mai 1912, à 9 heures du matin, M. le commissaire divisionnaire entrant en coup de vent dans la salle réservée aux inspecteurs de la brigade mobile à Lyon et s'adressant à moi, me dit :

Vous allez partir immédiatement pour Die où vient de se commettre un assassinat, prenez avec vous votre collègue Humbert, je n'ai pas de commissaire de police à vous donner ; mais vous avez le Parquet sur les lieux et vous vous débrouillerez avec lui. Tachez également de me solutionner cette affaire, car je suis las des insuccès répétés qui viennent de se produire dans cette région au sujet de nombreux cambriolages et notamment, de celui de l'église et de l'incendie de ce bâtiment commis il y a à peine 15 jours.

Je compte sur vous et Humbert pour en sortir.

— C'est entendu lui dis-je, je vais faire

prévenir Humbert qui est chez lui, par le planton, et immédiatement, je me mis en devoir de préparer mon départ par le premier train passant dans une heure.

J'étais heureux de partir en mission avec mon excellent ami et collègue Humbert. Je profite de la circonstance qui m'est offerte pour dire ici, tout ce que je pense de lui :

Ancien agent de la sûreté lyonnaise, dont il était sans conteste un des meilleurs éléments, il était passé à la Sûreté Générale, lors de la formation des brigades mobiles.

Extrêmement actif, il avait conservé par atavisme les qualités et les défauts de sa race de paysan.

Rusé, madré, méfiant, fouinard, patient, tenace, débrouillard, il était plein de bon sens.

Ces qualités suppléaient largement à son manque de culture générale et en faisaient un agent de recherches des plus précieux.

Brave jusqu'à la témérité, puisqu'il a payé de sa vie cette bravoure, il était le plus sûr des collègues, le plus serviable des camarades, le meilleur des amis.

S'effaçant volontairement dans une affaire

et dans nos relations obligées avec les Parquets, parce qu'il se rendait compte précisément de son manque de culture et aussi, il faut bien le dire, avec le secret désir d'éviter la rédaction du rapport à établir.

Humbert fut jusqu'à l'ultime seconde de son existence le modèle de l'homme du devoir.

Poursuivant en effet à Montélimar, un malfaiteur très dangereux qu'il savait armé, il n'hésita pas cependant à entrer seul pour l'arrêter dans le débit où il le savait réfugié.

Traversé de part en part par deux projectiles tirés par le bandit, il eut dans un sursaut d'énergie farouche, avant de tomber, la force d'abattre à son tour son meurtrier, d'une balle en pleine poitrine.

En écrivant ces lignes, j'adresse à la mémoire du camarade Humbert, l'hommage de mon souvenir le plus ému.

Trois heures après, nous débarquions dans la petite et coquette sous-préfecture de la Drôme et cinq minutes plus tard, nous étions dans le cabinet de M. le Procureur de la République.

Je vous attendais avec impatience, nous dit ce magistrat, car votre présence rassurera peut-être la population littéralement affolée par cet assassinat qui a l'air d'être le couronnement de toute une série de cambriolages et de l'incendie de l'église.

Je vous souhaite plus de chance qu'à vos prédécesseurs et je vais vous conduire chez M. le Juge d'instruction qui a fait ce matin, en compagnie de la Gendarmerie, les premières constatations ; il pourra vous donner les renseignements les plus utiles.

Introduits chez M. le Juge d'instruction, ce magistrat, évidemment un débutant, nous reçut avec une affabilité un peu protectrice et nous mit aussitôt verbalement au courant des premières constatations qu'il avait effectuées avec l'assistance de la gendarmerie.

La victime était une vieille femme âgée de 70 ans, la veuve Bouffier. Elle habitait seule dans une maison au fond d'un carrefour de la rue Chastel et passait pour avoir quelques économies. Le soir, elle avait l'habitude de s'enfermer à clef dans sa chambre et la fenêtre de cette dernière, au rez-de-

chaussée, donnant sur l'impasse, était munie de barreaux de fer.

Or, ce matin du 28 mai, vers 5 heures, les voisins avaient vu une énorme fumée qui filtrait à travers les volets de la fenêtre.

Après l'avoir appelée en frappant aux volets, voyant qu'elle ne répondait pas, ils avaient enfoncé la porte du couloir, puis celle de la chambre et l'avaient enfin aperçue étendue sur le lit, la tête ensanglantée, portant une horrible blessure à la tempe gauche, alors que le feu consumait lentement les couvertures et le matelas.

Ils s'empressèrent aussitôt d'éteindre ce commencement d'incendie et l'un d'eux courut prévenir la gendarmerie, la vieille femme ne donnant plus signe de vie.

La gendarmerie alertée, prévint à son tour le Parquet qui se rendit également sur les lieux, accompagné d'un médecin légiste.

Les blessures paraissaient avoir été faites par un instrument contondant : barre de fer, bâton ou ciseau.

L'assassin, son crime accompli, avait fouillé de fond en comble les meubles et le placard dont le contenu gisait en désordre sur le plancher.

Le vol était donc le mobile du crime et le malfaiteur, pour s'introduire dans la chambre de la victime était passé par le soupirail de la cave donnant sur la rue Chastel.

Ce crime commis en pleine ville comme nous l'avait dit M. le Procureur de la République, avait surexcité les esprits, nous répéta encore M. le Juge d'instruction, à tel point, que les imaginations aidant, d'aucuns prétendaient que la brigade mobile n'avait pas capturé trois ans auparavant tous les chauffeurs de la Drôme, et que c'étaient ceux qui restaient de la bande qui portaient ainsi la terreur dans la région de Die.

Dès que le Juge d'instruction eut terminé de nous donner toutes ses explications, il crut devoir ajouter : Messieurs, j'ai une piste qui pourrait être sérieuse. Il nous regarda un moment avant de continuer, puis, devant notre silence interrogateur autant que respectueux, il continua : C'est une piste de romanichels.

— De romanichels, lui dis-je, en faisant une moue involontaire qu'il dut apercevoir, plissant mes lèvres.

— Oui de romanichels, dit-il en martelant ses mots et ce qui est grave, c'est que cette caravane arrivée il y a deux jours, est partie précipitamment ce matin, alors que le crime avait été commis dans la nuit. Cette fuite précipitée est impressionnante.

— M. le Juge, lui fis-je observer, cette fuite n'est à mon avis qu'une simple coïncidence, car les nomades, comme le nom l'indique, se déplacent tous les deux ou trois jours quand ce n'est pas tous les jours et puis, vous savez, Monsieur le Juge, les assassinats, ce n'est guère dans les cordes des romanichels, qui sont plutôt des voleurs que des assassins.

— Alors, vous ne croyez pas à cette piste ? me dit-il.

— Je ne dis pas cela, Monsieur le Juge, mais elle ne m'emballe pas ; ça peut-être évidemment les romanichels, et je me rappelle nettement encore aujourd'hui que j'ajoutai à voix basse, de façon à ce que Humbert, qui était à côté de moi, m'entendît seul : « Ça pourrait être aussi le chef de gare. »

A ma réflexion, Humbert partit d'un éclat de rire inextinguible, ce qui me mit en mau-

vaise posture devant le jeune Juge d'instruction ; pour couper le silence qui pesait et qui n'était troublé que par le rire de mon camarade, j'ajoutai hâtivement : Toutes les pistes sont possibles, mais nous vérifierons.

Vexé, sans vouloir en rien laisser paraître, le Juge d'instruction, sur un ton légèrement agressif, termina l'entretien en disant : Oui, j'entends que vous vérifiez et immédiatement, à mon avis, il y a urgence, car les romanichels peuvent déjà être loin. Nous sortîmes ainsi du cabinet du magistrat pour aller nous-mêmes sur les lieux du crime nous rendre compte et faire nos constatations, voulant nous en rapporter surtout à ce que nous verrions personnellement.

Dans l'ensemble, tout était bien comme nous l'avait décrit M. le Juge d'instruction.

Le cadavre avait été enlevé de la chambre et transporté dans un autre appartement.

Le malfaiteur, nous avait dit le magistrat, s'était introduit chez la veuve Bouffier en passant par le soupirail de la cave, la fenêtre ayant des barreaux de fer et la porte d'entrée du couloir étant d'une solidité à toute épreuve.

Nous examinâmes donc avec Humbert, tout particulièrement, le soupirail. Il était fermé par une planche jouant sur des charnières qui, à son tour, se fermait à l'intérieur de la cave par un crochet qui s'emboîtait dans un piton.

Or, une pierre avait été enlevée par le malfaiteur qui n'avait eu qu'à passer la main dans l'intervalle laissé par l'enlèvement de la pierre pour appuyer sur le crochet et ouvrir le soupirail. Pour se livrer à cet exercice, il était de toute évidence qu'il devait au préalable connaître l'endroit exact où se trouvait le crochet, c'est-à-dire avoir déjà pénétré dans la cave, en un mot, connaître les aîtres de la maison et vraisemblablement la victime.

Il sera facile, même au lecteur le moins au courant des choses judiciaires, de voir l'importance qu'avait pour nous cette constatation; elle nous permettait de restreindre immédiatement le champ de nos recherches et de ne pas nous égarer sur des malfaiteurs de passage et à plus forte raison sur les romanichels.

C'est donc dans le milieu des habitués de

la victime que nous allions diriger nos investigations.

— Il peut courir après ses romanichels lui-même, me dit Humbert, j'espère bien que nous n'allons pas perdre notre temps à rattraper la caravane pour demander l'emploi du temps de tous ces gens-là ?

— Ne t'en fais pas, lui dis-je, s'il m'en parle encore, je sais ce que j'ai à lui répondre. Il est regrettable que ce ne soit pas la gendarmerie qui ait fait les premières constatations, car les gendarmes sont très méticuleux, tu le sais et ils n'auraient pas manqué de relever le détail d'ouverture de la trappe. »

Notre conviction étant maintenant bien assise sur l'orientation à donner à nos recherches, nous nous mîmes donc en campagne toute la soirée. Après le dîner, jusque vers minuit, nous interrogeâmes les voisins et c'est ainsi que nous apprîmes qu'elle recevait de temps à autre la visite d'un jeune homme âgé de 20 ans, un de ses voisins, nommé Faure (Gédéon), revu à Die après une absence de quelque temps.

Ce jeune homme, qui exerçait la profes-

sion de forgeron, avait, malgré son jeune âge, déjà eu une condamnation pour vol. D'autre part, après avoir annoncé qu'il avait trouvé une place chez un forgeron de Lyon, et qu'il partirait le 27 pour aller rejoindre son patron, il n'était parti que le 28 au matin. On nous l'avait dépeint également comme assez peu recommandable, quoique n'ayant pas encore atteint la mentalité du malfaiteur endurci.

D'autre part, et cela était important pour nous, nous apprîmes qu'il avait rentré à plusieurs reprises du bois dans la cave de la victime.

Il y avait là, quelques présomptions qui nécessitaient évidemment une enquête plus approfondie ; aussi nous efforçâmes-nous avec Humbert d'établir son emploi du temps la veille de son départ, c'est-à-dire le 27 mai.

Nous pûmes ainsi le retrouver accompagné d'un nommé Henri Béranger, le 27 mai, à 11 heures du soir, au café tenu par M^{me} Baret, rue Nationale. A minuit, nous le retrouvons encore en compagnie de deux jeunes gens de son âge, nommés Lagier et Ombre, causant en face le café Giroin, mais

nous le perdons à ce moment-là. Qu'a-t-il fait ? Est-il allé se coucher chez lui ou, avant de rentrer, est-il allé commettre le crime ? C'était pour nous un gros point d'interrogation, mais l'énigme ne nous paraissait pas insoluble.

Aussi, lorsque nous allâmes nous coucher, dans notre petit hôtel, vers une heure du matin, nous nous disions avec Humbert, en nous frottant les mains : « Ça pourrait être ça, nous verrons demain. »

Après une nuit sans rêves, brisés par la fatigue du voyage et de nos recherches de la journée, nous nous levâmes tôt, pleins de courage et d'espoir.

Nous avions appris au cours de la soirée précédente que Faure avait une sœur beaucoup plus jeune que lui, âgée de 12 ans environ, qui vivait avec son père veuf.

Nous décidâmes avec Humbert de faire venir la jeune fille et de l'interroger à tout hasard, et de lui demander notamment si elle s'était aperçue de l'heure à laquelle son frère était rentré se coucher.

Humbert fut la chercher à son domicile et l'amena à la gendarmerie pour que nous puissions l'interroger plus à notre aise.

Cette jeune fille, à l'air déluré et intelligent, finit naturellement par voir que nous soupçonnions son frère; elle ne fit cependant aucune difficulté pour reconnaître qu'il était rentré se coucher à 4 heures du matin. Elle nous expliqua que si elle pouvait nous dire ainsi l'heure exacte, c'était parce que son père s'était également réveillé et qu'il avait dit à son frère : « D'où viens-tu encore de rôder ? Tu dois partir pour Lyon à 7 heures et tu rentres te coucher à 4. »

La déclaration de cette enfant était pour nous d'une très grande importance. Nous voulûmes la faire immédiatement confirmer par le père dès qu'il rentrerait à son logis, ayant appris qu'il était allé aux champignons le matin de bonne heure pour ne revenir que vers midi.

Au moment où je renvoyais la fillette à son domicile, Humbert eut une idée remarquable : « Je vais l'accompagner, me dit-il à l'oreille, jusque chez elle et sans faire une perquisition, bien entendu, je verrai s'il n'y a pas de ciseau ou de pince quelconque ayant pu servir à fracturer la porte de la cave, si Faure est le coupable.

— Tu as raison, lui dis-je, et pendant ce temps moi je vais rédiger le brouillon d'un rapport pour le Juge d'instruction. »

Il y avait une heure déjà qu'Humbert était parti avec la jeune fille, lorsqu'il revint tout essoufflé pour me dire dans le tuyau de l'oreille : « Je crois que nous tenons l'affaire, car je viens de trouver chez Faure un long ciseau à froid tout maculé de sang; nous n'avons qu'à faire une perquisition quand nous voudrons avec le Juge d'instruction et nous pourrons alors saisir ce ciseau qui doit être l'arme du crime.

— Parfait, dis-je à Humbert. Maintenant tu sais qu'hier soir l'on nous a dit que Faure avait un ami intime ici, le jeune M. N..., du même âge que lui. Qui sait si ce M. N... ne serait pas complice ? Comme il habite ici, cette après-midi nous l'interrogerons de très près.

« Nous n'avons plus maintenant qu'à attendre le père Faure qui doit rentrer vers midi. Comme l'heure approche, va le chercher. »

Dix minutes après, mon collègue était de retour, accompagné du père Faure.

Le pauvre homme paraissait comprendre que des soupçons se portaient sur son fils ; il n'osa pas néanmoins mentir et il nous confirma la déclaration de sa jeune fille, à savoir que son fils Gédéon, venu passer quelques jours à Die, était bien rentré, la nuit précédente, à 4 heures du matin.

Nous n'insistâmes pas auprès de ce malheureux père et nous lui dîmes au contraire que nous n'avions jusqu'ici relevé aucune charge grave à l'encontre de son enfant.

Le malheureux ne fut pas dupe et c'est en larmes qu'il nous quitta.

Rapidement, avec Humbert, nous fîmes le résumé de la situation.

Elle se présentait comme suit :

1° Faure (Gédéon) n'avait pas couché chez lui la nuit du crime ;

2° Il connaissait admirablement les aîtres de la maison et les habitudes de la victime ;

3° Grâce à la manœuvre d'Humbert, nous savions qu'il y avait au domicile de Faure un ciseau à froid taché de sang frais.

Il y avait donc à mon avis de grandes charges contre Faure, mais ne voulant por-

ter au Juge d'instruction qu'une affaire bien assise, nous décidâmes sans prévenir personne de télégraphier nous-mêmes au Commissaire divisionnaire et, instantanément, je rédigeai le télégramme ci-après :

« Auteur présumé crime, Faure (Gédéon), demeurant garni, 257, rue Boileau. Interroger sur emploi du temps nuit 27 au 28 mai. Avons établi qu'il n'est rentré chez lui qu'à 4 heures du matin. Somme dérobée inconnue, mais pourrait être porteur de plusieurs pièces de 5 francs. A causé à la victime veille du crime, connaissait admirablement aîtres de la maison. Prière faire connaître emploi du temps que donnera Faure nuit crime. »

Ce télégramme expédié, nous allâmes déjeuner dans le petit hôtel, où nous étions descendus. Après le repas, comme nous allions sortir, nous vîmes arriver M. le Juge d'instruction, qui nous dit :

— Eh bien, vous n'avez rien depuis hier ?

— Pas encore, répondis-je.

— Avez-vous rejoint les romanichels et vérifié l'emploi de leur temps ?

— Non, nous avons estimé, mon collègue et moi, que c'était perdre notre temps.

— Comment, nous rétorqua le Juge d'instruction, courroucé, perdre votre temps ? Mais c'est l'A B C de votre métier !

— « Monsieur le Juge, lui dis-je vexé, sans aucune fatuité, j'ai la prétention de connaître mon métier ; les notes de mes chefs en sont un témoignage certain et, très respectueusement, je me permettrai de vous faire observer que cette mercuriale faite ainsi sur la voie publique, me désoblige profondément. Aussi, je rentre à Lyon par le premier train. » Plantant là le Juge et mon collègue Humbert, qui n'en pouvait mais, je me dirigeai vers la gare avec l'intention de prendre le premier train en partance.

Il n'y avait pas cinq minutes que j'étais arrivé à la gare qu'Humbert vint me rejoindre en gesticulant et en me disant : « Ah ! non, par exemple, tu ne vas pas foutre le camp au moment où nous tenons l'affaire », et comme je lui en manifestais l'intention bien arrêtée, il sauta sur sa bicyclette et disparut. Dix minutes après il était de retour accompagné cette fois du Procureur.

— Voyons, voyons, me dit ce magistrat,

vous n'allez pas nous faire la forte tête, à présent ; je sais que le Juge d'instruction vous a froissé, mais il est jeune, c'est son premier poste et il faut l'excuser.

— Je suis son collaborateur, Monsieur le Procureur, lui dis-je, mais je ne suis pas son domestique. Son subordonné je veux bien, mais pas à la mode du régiment. Si je reste, c'est par déférence pour vous, Monsieur le Procureur. »

Nous partîmes de nouveau avec Humbert à la gendarmerie, où il fut convenu qu'il amènerait le jeune M. N... pour un interrogatoire serré.

Une heure après environ, mon brave camarade était de retour, conduisant M. N..., mais avec un sourire triomphant illuminant sa bonne figure.

— Tiens, voilà M. N..., dit-il, il te dira qu'il a pris le café hier matin avec Faure, avant son départ pour Lyon, et qu'il a reçu la confiance du crime.

Le jeune homme qu'il amenait ainsi, était un espèce de gringalet, une sorte de pâle voyou local, suant la peur de se trouver devant nous.

— Est-ce exact ? dis-je à M. N..., qui était tout tremblant.

— Oui, me dit-il.

— Mais tu y étais toi aussi ? ajoutais-je.

— Non, Monsieur, je n'étais pas là.

— Mais tu étais dans les cambriolages ? intervint brusquement Humbert.

— Pas à tous, ajouta M. N..., mais à celui commis en mars 1911 chez Morin, et le même mois, au siège du Syndicat Agricole ; j'ai encore chez moi des montres dérobées. »

Ces aveux spontanés et rapides nous avaient ahuris et j'exultais à la pensée que j'allais pouvoir montrer au Juge d'instruction que je connaissais mon métier. Eh ! Comment !....

Nous fîmes asseoir M. N..., pour prendre tout au long les aveux qu'il paraissait tout disposé à nous faire, mais avant, je sautai au téléphone pour demander le Commissaire divisionnaire, à Lyon. Dès qu'il fut au bout du fil, je lui dis : « Je vous ai télégraphié tout à l'heure, avez-vous reçu mon télégramme ?

— Oui, me répondit-il, c'est M. Helly,

commissaire de police, qui est chargé d'interroger Faure quand on l'aura retrouvé.

— Dites-lui qu'il peut y aller à fond, car je viens de recevoir à l'instant les aveux d'un nommé M. N..., à qui Faure a confié le crime avant son départ hier matin.

« En outre, ce M. N... avoue avoir commis plusieurs cambriolages en compagnie de Faure.

— Celui de l'église et l'incendie ? me demanda le Commissaire.

— Je n'en sais rien encore, je vous téléphonerai tout à l'heure.

— C'est entendu, je vous préviendrai à la gendarmerie si Faure passe des aveux. Avez-vous vu le Juge d'instruction ?

— Pas encore, mais je vais aller le trouver tout à l'heure pour le prier de faire une perquisition et saisir l'instrument probable du crime.

« Il n'y a qu'un instant j'ai eu un incident avec lui, je vous raconterai ça ; c'est un bleu qui voulait me donner une leçon. »

J'entendis alors le Commissaire divisionnaire rire aux éclats au téléphone.

— A tantôt, me dit-il, et bonne chance.

Je vous félicite, avec Humbert, par anticipation. »

Nous primes alors très longuement les déclarations de M. N...; elles mentionnèrent toute une série de cambriolages, commis, soit par Faure seul, soit avec la complicité de M. N... :

1° Un vol avec effraction à Die, en décembre 1910, au préjudice d'un M. Dupuy, marchand de grains;

2° Un vol avec effraction en mars 1911, chez Morin, fabricant de meubles;

3° Une tentative en janvier 1911, à la gare du P.-L.-M., par Faure seul;

4° Un vol avec effraction, au siège du Syndicat Agricole;

5° Un vol avec effraction, chez M. Briancon, dans la banlieue de Die;

6° Un vol, deux mois avant dans la cathédrale de Die, et l'incendie de l'immeuble.

Et enfin, nous mentionnâmes l'aveu du crime qu'il avait reçu de Faure, le 28 mai au matin, quelques heures avant le départ de ce dernier pour Lyon. Après avoir confié M. N... à la garde des gendarmes, qui étaient

ahuris du résultat quasi-foudroyant de nos investigations, eux, qui cherchaient depuis plus d'un an les auteurs des cambriolages, nous nous rendîmes chez le Juge d'instruction; il était alors 14 heures.

Dès que nous fûmes dans son cabinet, je lui dis : « Monsieur le Juge, nous venons vous chercher pour une perquisition à l'effet de saisir vraisemblablement l'arme du crime. »

Très pâle, le Juge se leva de sur son siège comme mû par un ressort, en disant : « Vous auriez trouvé quelque chose ? »

— Oui, lui dis-je, et ce ne sont pas les romanichels. » (Je tenais ma revanche).

Le jeune magistrat fut alors beau joueur. « Excusez-moi, me dit-il, je vous ai peut-être froissé tout à l'heure, mais, mes paroles ont certainement dépassé ma pensée. »

Je le mis au courant de nos investigations, des aveux de M. N... que nous venions de recevoir quant aux cambriolages et des charges graves qui pesaient sur Faure.

Tout heureux, tout souriant, il nous accompagna au domicile de Faure, où nous pratiquâmes une minutieuse perquisition.

Naturellement, nous saisîmes le ciseau taché de sang qu'avait réperé Humbert le matin et en l'examinant de très près, nous y découvrîmes quelques cheveux encore adhérents.

La charge devenait terrible, même si Faure n'avouait pas.

M. N... amené alors devant le Juge d'instruction, renouvela ses aveux complets et nous n'eûmes qu'à nous rendre à son domicile pour y chercher divers bijoux provenant de cambriolages.

Le lendemain matin, 30 mai, alors que j'allais me disposer à téléphoner à Lyon, pour avoir des nouvelles, je rencontrai en route un gendarme à bicyclette qui venait me chercher en me disant que l'on me demandait au téléphone de sa caserne.

D'un-bond, je fus à l'appareil et c'est le Commissaire divisionnaire qui était à l'autre bout du fil.

— C'est vous Stellet ? demanda-t-il.

— Oui, c'est moi, Monsieur le Divisionnaire.

— Eh bien, ça y est, nous avons des aveux complets et, qui plus est, il reconnaît

être l'auteur de nombreux cambriolages et de l'incendie de l'église.

« Je vous adresse mes vives félicitations et je vais venir vous les porter moi-même cette après-midi, car nous arriverons vers midi, avec l'inculpé.

« Transmettez également mes félicitations à Humbert.

— Et vous, Monsieur le Divisionnaire, transmettez-les à M. Helly et à mes collègues Quilici et Helman ; ce sont des as pour l'avoir fait avouer avec si peu de chose », et le Commissaire raccrocha le récepteur en me disant : « A cette après-midi. »

Je fus annoncer la bonne nouvelle au Procureur de la République et au Juge d'instruction, qui la reçurent avec joie.

A une heure de l'après-midi, Gédéon Faure débarquait à Die, escorté par le Commissaire divisionnaire et les inspecteurs Quilici et Helman.

C'était un grand jeune homme à l'allure robuste, presque imberbe, au regard cynique, qui souriait, malgré l'horreur de son forfait.

Conduit immédiatement devant le Juge

d'instruction, il renouvela les aveux faits au Commissaire de police Helly.

Et voici comment il raconta son crime :

« J'aime mieux avouer, dit-il. Je ne puis plus garder tout ça pour moi, et j'espère que la justice me tiendra compte de mes aveux.

« Le récit que je vous ai fait est exact jusqu'au moment où j'ai quitté Lagier et Ombre, mais voici ce qui s'est passé exactement.

« J'étais allé chez mon père passer quelques jours et je connaissais M^{me} Bouffier, qui habite près de chez moi.

« Dans la nuit du 27 au 22 mai, muni d'un burin et d'une pince que j'avais pris chez mes parents dans une caisse placée sur un meuble, je me rendis, en quittant Lagier et Ombre, dans la ruelle où habitait M^{me} veuve Bouffier. J'attendis une heure et, vers une heure et demie du matin, je pénétrai facilement dans la cave.

« Avec mon burin, j'attaquai les ferrures de la porte faisant communiquer la cave avec le premier étage. Ne voulant pas faire

de bruit, je mis une heure pour la fracturer.

« Je montai directement dans la chambre de M^{me} Bouffier, qui était couchée. Elle se réveilla et, me prenant pour son fils, me dit : « C'est toi, mon fils ? » Je répondis affirmativement; mais voyant qu'elle m'avait reconnu et qu'elle avait peur, je la frappai avec mon burin d'un coup à la tempe.

« M^{me} Bouffier ne cria pas, mais comme elle poussait des gémissements, je ne sais si je l'ai frappée encore, mais je pris sur le lit un mouchoir, je le lui enfonçai dans la bouche, et le maintins pendant une ou deux minutes. Les plaintes ayant cessé, je fouillai les meubles, jetant le linge par terre.

« Dans un placard, je découvris une somme de 75 francs, et ne trouvai plus rien. Je pensais trouver 600 francs, car M^{me} Bouffier passait pour avare et j'avais entendu dire qu'elle avait cette somme chez elle.

« Quand mes recherches furent finies, je remis au milieu du lit le cadavre de M^{me} Bouffier qui avait glissé, puis, pour faire disparaître les traces du crime, je mis le feu, avec la bougie que j'avais à la main,

aux couvertures, au pied et à la tête du lit. Quand je vis que les flammes gagnaient du terrain, je quittai la maison.

« A quatre heures du matin, j'étais chez mes parents. Après avoir remis en place le burin et la pince, que j'avais soigneusement essuyés pour enlever les taches de sang, je me lavai les mains et, après avoir fait ma toilette, je partis.

« Dans un grand trou, près de l'escalier de l'écurie, je jetai le portemonnaie de M^{me} Bouffier et j'allai chez mon'oncle.

« Dans la matinée, j'ai bu au café Gilloin avec mon camarade M. N... et, dans l'après-midi, je quittai Die pour rentrer à Lyon.

« En arrivant à Lyon, je rentrai dans ma chambre, puis j'allai place Bellecour, où j'avais un rendez-vous avec une jeune fille. Je restai avec elle jusqu'à 11 heures du soir, puis j'allai dans une maison hospitalière de la rue Marignan, où je passai la nuit.

« Mercredi matin, je suis sorti un instant, et ma soirée, jusqu'au moment où vous m'avez arrêté, a été consacrée à une visite

au Musée et une promenade au parc de la Tête-d'Or, en compagnie d'une jeune fille.

« Les quarante francs que j'ai dépensés sur la somme volée, calcula l'assassin, ont été consacrés à payer mon voyage de Die à Lyon, à acheter du tabac, à solder des consommations, etc...

« C'est bien moi qui ai commis les divers cambriolages dont vous me parlez, quelques-uns en compagnie de M. N...

« Et si nous avons mis le feu à l'église, c'était justement pour masquer notre vol. »

Faure alla ainsi rejoindre à la petite maison d'arrêt de Die son camarade M. N..., que nous avons arrêté depuis la veille.

Avant notre départ de Die, M. le Juge d'instruction voulut bien nous montrer que les nuages du début dans nos relations étaient complètement dissipés et se joindre au Procureur de la République pour adresser à notre chef, le Commissaire divisionnaire, les plus vifs éloges de son personnel.

L'instruction de l'assassinat de la veuve Bouffier et celle des divers cambriolages fut rapidement conduite, Faure et M. N... reconnaissant au fur et à mesure tous les crimes qu'on leur reprochait.

Traduits devant la Cour d'assises de la Drôme, Faure (Gédéon) dut à son jeune âge de sauver sa tête. Il fut condamné aux travaux forcés, alors que M. N... s'en tirait avec cinq ans de prison.



Arrestation mouvementée

Pour clore mes quelques récits, et dans le but bien défini de montrer aux « humanitaires » de tout poil et de tout acabit qui, n'ayant jamais vu de malfaiteur autre part qu'en photo, à la première page des journaux, ou solidement enchaînés à la Cour d'Assises, se montrent néanmoins parfois injustes envers ceux qui les capturent, souvent au péril de leur vie, à ceux-là, dis-je, je dédie les deux articles parus dans le *Lyon Républicain*, 29 juillet 1911, et du journal *L'Express*, du même jour.

Ils verront après lecture, si c'est avec le chapeau à la main et en le priant de les suivre, qu'ils auraient accosté Rollin :

Le Lyon Républicain :

Les Inspecteurs de la Brigade Mobile arrêtés, à Saint-Didier-sur-Chalaronne, après une lutte terrible, un un dangereux malfaiteur.

Thoissey, 28 juillet.

Condamné à trois mois de prison pour vol, le nommé Charles-Marie Rollin, âgé de 50 ans, habitant le hameau de Saint-Didier-sur-Chalaronne, avait déclaré à plusieurs personnes qu'il « dégringolerait », à coups de fusil, le gendarme qui se présenterait pour l'arrêter.

Comme Rollin, gaillard d'une force herculéenne, redouté de tout le pays pour sa brutalité et sa violence, était homme à tenir la promesse qu'il s'était faite, le Parquet de Trévoux jugea bon de mander la Brigade Mobile de procéder à l'arrestation du dangereux malfaiteur.

Les deux hommes choisis par M. Jughon pour cette affaire, où il y avait du danger, furent les inspecteurs Stellet et Riou, qui, à maintes reprises, ont fait preuve de vigueur et de sang-froid.

Hier matin, les deux inspecteurs, qui s'étaient fait accompagner par les gendarmes Meynier et Janin, arrivaient près du domicile de Rollin.

Ils faisaient cacher les gendarmes, afin de ne pas donner l'éveil à Rollin, assez près de la maison, pour qu'ils pussent accourir au premier bruit.

MM. Riou et Stellet frappèrent à la porte du malfaiteur, auquel ils demandèrent de vouloir bien leur indiquer un raccourci. Rollin allait leur répondre, quand Stellet lui mit la main au collet. Comprenant qu'il était en face des inspecteurs, l'hercule donna un formidable coup de poing à Stellet, lui brisant son chapeau de paille. L'inspecteur, un ancien professeur de boxe, riposta par quelques vigoureux coups classiques, jeta à deux reprises à terre le terrible Rollin, qui se releva et voulut saisir un couteau.

Il en fut empêché par Riou qui le saisit et lui passa le cabriolet, mais l'homme se dégagea et tomba à nouveau, entraînant avec lui ses deux adversaires.

Aidé d'un ami, nommé X..., le dangereux malfaiteur aurait peut-être eu le dessus, si, à ce moment, attirés par le bruit, n'étaient accourus les gendarmes Meynier et Janin.

Grâce à leur aide, le bandit put être maîtrisé.

Ce ne fut pas la fin, car, à un kilomètre de son domicile, pris d'un accès de fureur, Rollin frappa inspecteurs et gendarmes à coups de pied, si bien que l'on dut le ligoter sur une charrette pour en venir à bout.

C'est ainsi que le malfaiteur fit son entrée à Thoissey, où son arrestation et son passage furent accueillis par les applaudissements unanimes.

Cette arrestation, exécutée dans des circonstances aussi dramatiques, fait le plus grand honneur aux inspecteurs Stellet et Riou et aux gendarmes Meynier et Janin, auxquels nous adressons nos plus vives félicitations.

L'Express :

EN AVANT, LES POINGS !

A Saint-Didier-sur-Chalaronne, un malandrin reçoit à coups de poing les Inspecteurs de la Brigade Mobile et deux gendarmes. — Une mêlée homérique. — Force reste à la loi.

On en parlera longtemps à Saint-Didier-sur-Chalaronne, à Thoissey et à 20 kilomètres à la ronde, de la mêlée qui mit aux prises un brigand aux larges épaules et aux mains puissantes, avec trois inspecteurs de la Brigade Mobile de Lyon et deux gendarmes de Thoissey.

Voici les faits :

Charles Rollin, âgé de 50 ans, est un malandrin pas commode du tout... et fort comme une demi-douzaine de Turcs. Plusieurs fois déjà, il avait eu maille à partir avec la justice. Il y a quinze jours, il était condamné par le Tribunal correctionnel de Trévoux, à cinq mois de prison, par contumace.

La gendarmerie de Thoissey notifia la condamnation à Charles Rollin, qui, haussant les épaules, se contenta de répondre : « Qu'on vienne me chercher et j'en démolirai plus d'un ! Messieurs les gendarmes, je vous attends de pied ferme. »

Peu rassurés, les gendarmes de Thoissey firent appel à la Brigade Mobile de Lyon, et, M. Jughon, commissaire divisionnaire, chef de la 10^e Brigade, envoya à la rescousse de la gendarmerie, M. Auzeau, commissaire, et MM. Stellet et Riou, inspecteurs.

Vendredi, vers deux heures de l'après-midi, deux promeneurs frappaient à la porte du logis de Charles Rollin. C'étaient MM. Stellet et Riou.

— Que voulez-vous ? dit une voix forte, de l'intérieur de la maison.

— Nous désirons prendre un raccourci, pour nous rendre plus vite à Thoissey.

— Vous désirez un raccourci. En voilà un », proféra le brigand en sautant comme un fauve sur les deux inspecteurs de la Mobile.

En même temps, il décochait un magistral coup de poing sur la tête de M. Stellet et un violent coup de pied dans les jambes de M. Riou.

Mais, l'inspecteur Stellet est un maître dans l'art de boxer. Il le prouva. On se serait cru dans un ring. Les coups de poing tombaient dru et... par un crochet du droit, l'inspecteur tomba le malandrin.

MM. Auzeau et Riou foncèrent sur le vaincu. Ils allaient lui passer les cabriolets, quand, en se ramassant sur lui, Charles Rollin réussit, par un violent effort, à se dégager.

Ce fut alors la mêlée homérique. On tapait, on encaissait, on criait.

Deux gendarmes de Thoissey, MM. Meynier et Janin, se jetèrent dans la bagarre, cependant qu'un « aminche » de Rollin, armé d'un

gourdin, se mettait de la partie et rossait les braves défenseurs de la loi.

Puis, voyant que cela tournait mal, l' « aminche », qui est connu de la police, prenait prudemment la fuite.

Terrassé, à bout de souffle, ensanglanté et mis fort mal en point, Charles Rollin fut enfin appréhendé au corps. On lui passa, à chaque poignet, les cabriolets et on le dirigea sur Thoissey.

Accompagné par les trois agents de la Mobile et les deux gendarmes, le malandrin faisait route sur le chef-lieu de canton, quand, à un détour de chemin, par un mouvement brusque, il réussit à faire lâcher prise aux inspecteurs.

Et, en avant les poings ! La mêlée fut courte. Charles Rollin fut maîtrisé, et comment !

On le lia, avec une forte corde de bâchage, aux pieds, aux jambes et aux bras, puis le malandrin, tout saucissonné, fut hissé sur une carriole et transporté à la maison d'arrêt de Thoissey, où on le garde baïonnette au canon.

L'inspecteur Riou a été blessé au bras dans la bagarre.

◆ —◆ —◆ —

Devoir et Conscience
Laissons quelquefois parler
le Cœur !

Certains rigoristes pensent peut-être que chez les policiers, la voix du devoir doit toujours étouffer celle de la conscience au cours de l'exercice de leur profession.

C'est évidemment une belle maxime digne de figurer sur les murs d'une salle de conférence de Faculté de droit ou de théologie, mais le vieil Horace, de Corneille, est mort sans laisser de successeurs spirituels, et dans la lutte pour la vie, la voix de la conscience doit primer quelquefois celle du devoir.

La liste, déjà trop longue, comme je l'ai dit par ailleurs, des camarades tombés victimes du devoir est suffisamment éloquente pour ne craindre aucune leçon « d'exemple » de qui que ce soit, et s'il arrive quelquefois à un policier dans certains cas « d'espèce » d'écouter la voix de la con-

science parce qu'elle clame plus fort que celle du devoir, qui donc oserait le lui reprocher ?

Je me souviens comme si c'était aujourd'hui d'une de ces luttes entre mon devoir professionnel et ma conscience d'homme.

C'était un matin d'hiver de l'année 1912 ou 1913, nous débarquions en gare de Grenoble par un froid de 10° au-dessous de zéro, avec mon collègue Preire, cités comme témoins, aux Assises de l'Isère, dans une affaire d'assassinat.

Nous sortions de la gare, le col du pardessus relevé, recroquevillés, le cache-nez roulé par deux fois presque jusqu'aux oreilles, saisis brusquement par cette température sibérienne, faisant un contraste subit avec la douce chaleur du compartiment que nous venions de quitter, lorsque Preire me saisissant par le bras, s'arrêta, m'obligeant à faire comme lui.

Qui a-t-il, lui demandais-je ?

Regarde, là, devant nous, me dit-il, en me désignant de la main, un monsieur d'une quarantaine d'années qui nous précédait, et comme je n'avais pas l'air de com-

prendre, Preire ajouta : « C'est V..., l'employé de la maison M..., de Lyon », qui est parti la semaine dernière après avoir encaissé une facture de 500 francs, pour le compte de son patron.

Il y a mandat d'arrêt du Parquet de Lyon.

Mon premier mot fut : « On va le faire » (lisez : l'arrêter).

Puis me ravisant, je dis à Preire, filons-le.

Nous le suivîmes ainsi, dans une petite rue, au voisinage de la gare, et nous le vîmes s'engouffrer dans une petit hôtel bien modeste.

Dès que nous jugeâmes que V..., devait être arrivé dans sa chambre, nous pénétrâmes à notre tour dans l'hôtel, pour y consulter le registre des voyageurs.

Le patron, qui nous présenta le livre, avait inscrit le client sous le nom de Duvignau. Il était arrivé nous dit-il, depuis 10 jours avec sa femme et sa fillette, âgée de 3 ans. Il occupait une modeste chambre d'un loyer de 10 francs par semaine.

Ce Duvignau se disait représentant. Il partait tous les matins et rentrait tard le soir.

La femme paraissait malade. Un jour, le tenancier avait été obligé d'appeler le docteur du quartier, à la demande de ce client.

Le couple ne faisait aucune dépense, prenait ses repas dans la chambre, composés de quelques provisions qu'apportait le mari, le soir. En un mot, d'après l'hôtelier, le ménage paraissait être dans une misère noire.

Nous allons vérifier simplement dis-je au patron, les papiers de ce monsieur et s'il est en règle nous ne l'inquiéterons pas. On aurait dit que j'avais déjà l'intuition de ce qui allait advenir.

Nous montâmes rapidement, Preire et moi, le petit escalier tortueux jusqu'au troisième étage et dès que nous eûmes frappé à l'unique porte qui était sur le palier, celle-ci s'ouvrit et V... parut dans l'encadrement.

Dès qu'il nous vit, il pâlit affreusement et dut se tenir au chambranle de la porte pour ne pas défaillir.

— Vous venez pour m'arrêter ? haleta-t-il.

— Vous êtes bien M. V..., dit Preire.

Oui c'est moi, mais si j'ai gardé le montant de la facture Messieurs, dit-il en éclatant

tant en sanglot, c'est que je devais 180 francs au pharmacien, 80 francs au boulanger, et notre logeur à qui nous devons deux mois de loyer, menaçait de nous jeter à la porte si je ne payais pas le lendemain.

J'étais affolé, ma femme alitée depuis un an, ma fillette toussait aussi, j'étais fou...

Cet argent que j'avais dans les mains me paraissait être le salut pour les deux êtres que vous voyez et qui n'ont que moi au monde, alors j'ai perdu la tête, les deux cents francs qui me restaient, car j'avais payé le boulanger et le pharmacien, m'ont paru être une fortune dont je ne devais jamais voir la fin.

Aussi dans la nuit, nous avons quitté furtivement notre misérable garni pour nous enfuir ici, à Grenoble, où depuis 10 jours je cherche du travail. Ce matin, à Voiron, je viens d'en trouver, je commence lundi; si vous m'arrêtez que vont devenir ma femme qui se traîne lamentablement comme vous le voyez et ma fillette qui tousse et qui est si frêle.

Nous n'avons plus que 20 francs devant nous. Que vont-elles devenir les malheu-

reuses, par pitié, messieurs, ne m'arrêtez pas, je rembourserai petit à petit sur mon salaire, et ce disant le malheureux s'était jeté à nos genoux, les mains jointes, nous implorant.

La femme, marquée du sceau de la tuberculose, le visage émacié, les pommettes colorées, les oreilles exsangues, les yeux brillants de fièvre, s'était assise sur son lit et également les mains jointes nous implorait : « Pitié, messieurs, pitié. »

La fillette, dans son instinct d'enfant, s'était blottie contre son père, en criant : « Papa, papa... »

Instinctivement nous nous étions découverts, contemplant silencieux ce navrant tableau de la misère et du désespoir.

Ce silence durait depuis 5 minutes, coupé seulement par les sanglots de ces trois êtres accablés par le sort.

L'arrestation, pensai-je, c'est peut-être la mort de la mère, et la petite devient orpheline... pauvre gosse... et puis : à tout péché, miséricorde... le mobile du vol l'excuse presque chez cet homme dont les siens « crevaient » de maladie et de misère.

Mon regard rencontra alors celui de mon collègue Preire et sans un mot, nous nous comprîmes.

— Mais, qui parle de vous arrêter, dis-je, nous venons simplement vérifier vos papiers, nous ne savons même pas s'il y a une plainte contre vous et à plus forte raison s'il y a un mandat d'arrêt. Peut-être votre patron est-il un brave homme et n'aura-t-il rien dit.... »

J'étais heureux de mentir pour sauver les apparences, pour étouffer cette voix du devoir qui heurtait cette fois violemment ma conscience.

Ecrivez à votre patron, promettez-lui de rembourser par acomptes, vous verrez que tout s'arrangera.

Et nous nous retirâmes sur ces paroles d'espoir.

Comme nous descendions l'escalier, je vis Preire qui du revers de la manche de son pardessus essayait furtivement une larme, répétant ainsi le geste que j'avais fait quelques secondes avant lui.

Arrivés au premier étage, il s'arrêta soudain, pour me demander : « As-tu cent sous de disponibles ? »

Je devinai aussitôt sa pensée et je répondis : « Oui. »

— Donne, me dit-il, et je joignis ma pièce à celle qu'il avait déjà dans sa main.

Puis enjambant quatre à quatre les marches du petit escalier, il monta jusqu'au logement de V..., à qui il remit nos deux écus d'argent.

Pendant ce temps, j'étais descendu au bureau de l'hôtel, où je dis au patron : les papiers de ces gens-là sont en règle. Ce sont de braves gens, et je sortis aussitôt dans la rue, où Preire m'attendait déjà.

— Cela nous portera bonheur, me dit-il.

— Possible, répondis-je, et nous nous serâmes vigoureusement la main pour sceller le silence sur l'aventure... et jamais plus nous n'en avons reparlé...

Toulouse, août 1927.

EN PRÉPARATION :

COMMEDIANTI

Histoires vraies, drôles et rosses

TOULOUSE
IMP. J. BONNET